

2010_11-12_Piste_Sud_n1 _____	3
2011_01-02_Piste_Sud_n2 _____	11
2011_03-04_Piste_Sud_n3 _____	23
2011_07_Piste_Sud_n4 _____	35
2013_06_Piste_Sud_n5_special_PSD_Roissy _____	47
2013_10-11_Piste_Sud_n6_special_indispos_21_nov _____	59
2014_01-02_Piste_Sud_n7_special_cond°_travail _____	71
2014_07_Piste_Sud_n8_special_FP _____	87
2015_01_Piste_Sud_n9_special_Ebola _____	103



Edito: 60ans, c'est déjà trop, la lutte continue.

Mobilisations :

Depuis septembre, les journées de mobilisation contre la "réforme" des retraites ont été de grande ampleur.

Malgré le vote de la loi et les vacances scolaires, le refus d'une réforme profondément injuste et le soutien de la population au mouvement social restent toujours considérables.

A Roissy, la multiplication d'actions multiformes, allant de la grève reconductible dans certains services (avec par exemple 45% de grévistes à l'UDD nuit la semaine du 11 au 15 octobre) à des manifestations interprofessionnelles montre la détermination d'un mouvement qui ne s'en laisse pas conter.

Refus des spoliations !

Ce mouvement social cristallise le rejet d'une politique mise exclusivement au service des riches et du patronat.

Cette politique qui démentèle la fonction publique par pans entiers (Révision Générale des Politiques Publiques, Statuts, Mobilité) ainsi que l'administration des Douanes et Droits Indirects (CAP 2012, Prime de Fonction et de Résultats).

DOUANES Solidaires

section de Roissy et du Bourget

DGDDI qui s'en dédit :

ICS/ECS : début des soldes à la CCF au 1er janvier 2011 **Page 3**

Don d'organes : la douane est aveugle ? **Page 4**

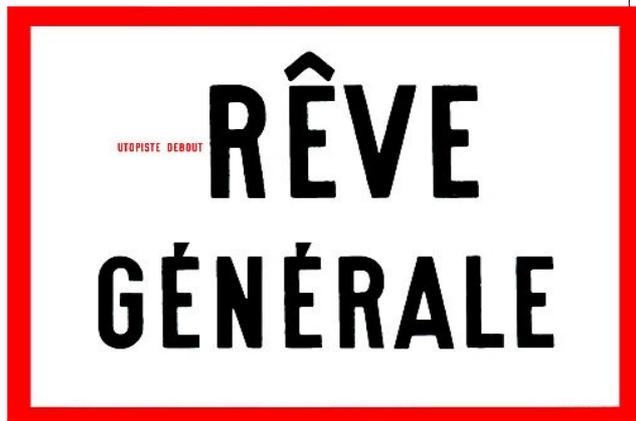
Roissy-en-Transe :

Gardiens de l'ordre public ou de l'ordre politique ? **Page 5**

CHS : Labiche promeut le village Potemkine **Page 6**

Horizons :

nous contacter , adhérer et liens utiles **Page 7**



Partage des richesses !

La lutte est donc également politique : nous refusons la dégradation des conditions de travail, ce "partenariat" à tous crins avec les entreprises, le gel de notre rémunération, la diminution de notre pouvoir d'achat, le rallongement du temps de travail, le non-remplacement de 2 douaniers sur 3, les suppressions d'implantations.

Bref, nous voulons nous réapproprié un mot, un mot oublié par ceux qui démantèlent sciemment la protection sociale voulue par le Conseil National de la Résistance, ce mot dont nous voulons nous emparer, c'est le **PROGRÈS**.

Devons-nous rappeler que nous aussi, gabelous, sommes avant tout garants de l'intérêt général ?

--> nous favorisons la redistribution de la richesse produite par la perception de droits et taxes.

--> nous assurons la protection de la population en la préservant de marchandises néfastes pour sa santé.

--> nous oeuvrons à la relocalisation de l'économie en luttant contre les dumpings social, fiscal et écologique.

Ne rien lâcher !

- Parce que nous voulons travailler moins, dans de meilleures conditions, afin d'assurer de manière humaine nos missions et de rendre un service public aux usagers.

- Parce que nous ne voulons pas fuir cette question posée à l'avenir par nos enfants : "Et toi, face à tout ça, qu'est-ce que tu avais fait?"

- Pour ne pas perdre notre vie à la gagner

- Parce que nous ne vivons qu'une fois

- Parce que nous sommes les acteurs de nos vies

- Pour donner du sens à nos existences

**LUTTONS ENSEMBLE CAR
UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE**



Petit Complément d'information :

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) estime qu'en 2050 le besoin de financement des retraites sera de 115 milliards d'euros.

Mais selon les mêmes estimations,

Le Produit Intérieur Intérieur Brut sera alors supérieur à 3800 milliards d'euros.

Soit 1900 milliards de plus qu'aujourd'hui.

Difficile de trouver éventuellement 115 milliards pour nos retraites dans ces 1900 milliards supplémentaires ?

--> Imposons un autre partage des richesses que NOUS produisons !

DGDDI QUI S'EN DÉDIE

ICS/ECS : début des soldes à la CCF en janvier 2011

Le 15 octobre dernier, un groupe de travail (GT) sur ICS/ECS eu lieu en notre chère Direction Interrégionale. Il était la déclinaison locale du groupe de travail national qui eut lieu à la DG le 6 octobre.

Derrière le projet clinquant, la réalité est un peu plus brinquebalante (pour ne pas dire vilaine) :

--> on se donne la peine d'étudier le sujet seulement au dernier moment (la réglementation sûreté/sécurité est tout de même obligatoire au 1er janvier 2011).

--> 8 emplois supplémentaires en 2011 affectés à la CCF SURV. Ces 8 emplois sont récupérés sur les autres DI de France et de Navarre. Et peut-être que nous aurons à nouveau 8 autres Pierre déshabillant Paul en 2012 si tout va bien... Chouette non?

--> atteinte au droit de grève : les collègues CCF CO destinés à la mission sûreté seront désignés API (Agents dont la Présence est Indispensable) sans consolation financière!

--> la DGDDI basera son analyse de risque sur les infos que voudront bien lui transmettre les opérateurs.

--> surtout pas de contrôle à l'export. La DGDDI, nous le savons, est plutôt désormais "une partenaire des entreprises" qu'une protectrice de la population. Aussi notre DI, bon élève et au demeurant bien aimable avec les opérateurs, a choisi de leur épargner la mise en oeuvre de l'ECS.

--> jamais, au grand jamais, les douanes n'effectueront de contrôle physique si un risque est constaté. Nous n'en avons pas les moyens d'après le DI, une autre administration (plus compétente et capable, comprenez) de l'Etat s'en chargera.

--> pour résumer bien poliment : on a la sensation que la Direction navigue dans le brouillard.

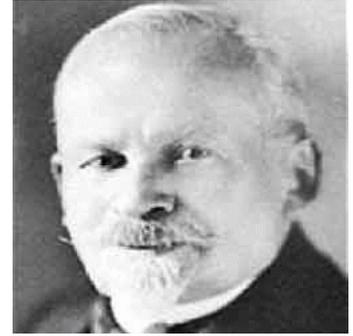
--> pour clarifier moins poliment : grâce à la Direction, nous fonçons droit dans le mur.

Quelle crédibilité envoyons-nous aux autres administrations ?

Poser la question, c'est déjà un peu y répondre.

À quels desseins ?

Au regard de cette exigence européenne, nous avons là un exemple illustrant les nouvelles politiques de la DGDDI. De là à soupçonner que nos hiérarques irresponsables oeuvrent délibérément au discrédit des services des douanes pour mieux les démanteler par la suite...



Méthode coué :

définition: cette méthode est une forme d'autosuggestion censée entraîner l'adhésion du sujet aux idées positives qu'il s'impose et ainsi un mieux-être physique et/ou psychologique (on connaît l'exemple le plus connu: "Je vais bien, tout va bien, je vais bien, tout va bien", etc...)

ICS/ECS, qu'est-ce-que ça veut dire et faire là?

Pour reprendre le Flash-intox n°11/2010, "le Parlement européen et le Conseil ont voté en 2005 un amendement au Code des Douanes Communautaire, qui intègre un volet sûreté-sécurité dans les formalités liées aux échanges de marchandises". Les deux sigles signifient très officiellement Import Control System et Export Control System. Le "Système" en question est un projet de traitement informatisé des déclarations.

À Roissy, durant la journée, c'est la CCF CO qui aura vocation à assurer les missions sûreté/sécurité tandis qu'en nuit, dimanches et jours fériés, ce sera la CCF SURV qui s'en chargera.

Inutile de dire que la LCF sera plutôt négligée.

Exemples d'autosuggestion à Roissy :

-"Import Control System" au lieu de "absence de Contrôle Systématique à l'Import".

-"contrôle" au lieu de "simple levée de doute".

-"Directeur Interrégional de Roissy" au lieu de "Directeur Commercial Rassis".

Dons d'organe : la douane est aveugle?

Ou comment nous avons le regret de vous annoncer que le transit international de « tissus humains » peut n'être soumis à aucune déclaration en douane.

-->Et oui, ça se passe comme ça chez Mac Douanald. En l'occurrence ça se déroule à Roissy, et pas besoin d'être une clinique pour pouvoir importer des *tissus d'oeil humain* en provenance des Etats-Unis d'Amérique, il suffit d'être un simple particulier. Fallait-y penser!

Mode d'emploi:

1°) Faire appel à un opérateur
2°) Devant l'absence de déclaration en douane, ne pas hésiter à transmettre une photocopie de LTA au bureau de Douanes (excusez du peu, s'il-vous-plait!).

3°) Pour un semblant de contenance, l'importateur-destinataire final doit faire tout de même une demande manuscrite non datée à un bureau de Douanes.

4°) Et pour l'allure, dans la demande manuscrite, ce destinataire final doit adjoindre « Dr » devant son nom. Ce qui donne pour l'exemple:

« Je soussigné Dr[nom][prénom] exerçant en[pays], m'engage sur l'honneur à repartir Dimanche .. [jour][mois] avec le colis LTA N° 00..... soit 1 colis de 3 colis en provenance ds [sic] USA. »

« Dr » pour Docteur ou Directeur? En cherchant sur le net, on ne peut le diagnostiquer...

Et au premier coup d'oeil (sans mauvais jeu de mots), lors de la vérification, que peut-on voir sur la LTA?

Nous voyons « **VERY PERISHABLE - HUMAN EYE TISSUE** » avec la mention manuscrite « **TRES URGENT dons d'organes** »

5°) Un coup de cachet, la marchandise est libérée et le tour est joué.

Conclusion:

Ouf, nous voilà rassurés, la traduction de l'inscription anglaise correspond à ce que nous pressentions et nous permet d'en comprendre davantage.

Ainsi nous comprenons que trop bien que le contrôle douanier est de plus en plus limité, que les agents sont placés devant un fait accompli et qu'ils ne font qu'exécuter des dispositions aberrantes et inconséquentes.

Pas besoin de déclaration en douane pour importer des produits? Eh! Si nous n'y prenons pas garde, en un clin d'oeil, cette exception pourrait donner des idées à quelques uns et être un bien mauvais exemple à suivre...



Roissy-en-Transe

Gardiens de l'ordre public ou de l'ordre politique ?

Le 20 octobre et le jeudi 4 novembre dernier, à l'appel d'une intersyndicale interprofessionnelle, les salariés de la plateforme se sont mobilisés et ont manifesté par milliers devant le Terminal 2.

Ces salariés (entre autres) d'ADP, d'Air France, de la SNCF, de la RATP, de la sûreté, de l'aviation civile, des douanes et du nettoyage exigeaient notamment:

- le retrait de cette contre-réforme des retraites.
- l'augmentation générale des salaires
- un statut garantissant à tous les salariés (donneurs d'ordres et sous-traitants): l'emploi, de bonnes conditions de travail et de salaire.
- la constitution d'une bourse du travail au coeur de Roissy CDG.

Police Nationale, milice du Capital ?

A chaque fois, lors des deux manifestations, lorsque ces citoyens tentèrent d'accéder par une bretelle d'accès, depuis le Terminal 2, à la voie rapide, ils essuyèrent la riposte des forces de l'ordre:

- par l'usage de bombes lacrymogènes.
- par quelque coups de pieds et poussées bien assénées.

Derrière l'emploi récurrent de ce type de réponses disproportionnées, nous devinons que :

- le gouvernement cherche à punir physiquement le mouvement social.
- ce gouvernement a peur du réveil des citoyens et n'a aucune contre argumentation à formuler.

Là encore, des salariés de l'Etat, ici des policiers et gendarmes mobiles, sont utilisés davantage dans la défense des intérêts patronaux et gouvernementaux que dans la protection de la population.



CHS : Labiche promeut le Village Potemkine

Le message que le Directeur Interrégional des Douanes a bien voulu nous faire passer : son mépris. Lors des Comités Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel de la Seine-saint-Denis (CHSDI 93) de septembre et octobre, nous avons vécu un grand moment de mépris de la part du Directeur Intercommercial Rassis.

Réagissant à la volonté initiale du DI de reporter sine die la visite de site prévue au 3701(Recette) et au 3240 (Chronopost) pour tous les membres du CHS, les syndicats Solidaires aux Finances et CGT ont affirmé être opposés à ce type de mesures unilatérales.

Là dessus, notre Directeur interrégional des Douanes de Roissy n'a pas trouvé mieux à dire que les membres du CHS devaient motiver ce type de demande.

Circulez y-a rien à voir !

Solidaires a rétorqué qu'il n'appartient pas aux membres du CHS de motiver leur demande de visite de site. La CGT a confirmé que la direction de Roissy est spécifique, avec de nombreux sites.

Ailleurs, nous avons rappelé que les Directions d'autres départements et administrations organisent normalement et régulièrement des visites de site.

Nous nous doutons que reporter les visites de plusieurs semaines à plusieurs mois relève de la dissimulation aux membres du CHS (médecins de prévention, inspecteurs hygiène et sécurité,...) des problèmes que peuvent endurer les collègues. Pas de mauvaise publicité,

Aussi, nous avons affirmé que cette visite de site, reportée aux calendes grecques, s'apparente à une visite de fin de chantier.

En attendant la visite de site Potemkine, Solidaires a rappelé la problématique de la forte pénibilité des conditions de travail durant les travaux au 3701 et l'urgence à la remédiation des problèmes graves rencontrés au 3240 (Chronopost).

Labiche ou Lafiche?

Finalement, M. Labiche s'est engagé en octobre pour une visite de site en tout début d'année 2011.

Après ce coup d'éclat, nous pensons qu'un autre nom sied beaucoup mieux au caractère de notre Directeur : on se permettra de l'appeler désormais Monsieur Lafiche.



Village Potemkine :

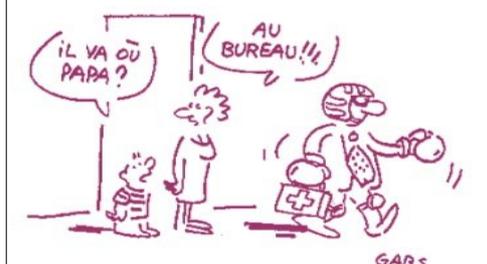
dixit wikipédia :

"Les villages Potemkine sont de simples mais luxueuses façades érigées à la demande du ministre russe Potemkine destinées à masquer la pauvreté des villages lors de la visite de l'impératrice Catherine II en Crimée en 1787. En réalité, il s'agit d'un mythe fabriqué de toutes pièces par Georg Von Helbig, un diplomate saxon qui cherche à décrédibiliser la politique du favori, et qui publie un livre-pamphlet en 1797 dans lequel se trouve le mythe. Potemkine n'a jamais caché le fait que les villages visités étaient apprêtés pour la visite de l'impératrice. Il n'a pas "construit" des villages. On ne peut donc parler d'une tromperie délibérée."

En résumé : Si on ne parle pas de tromperie délibérée, on parle de village Potemkine quand quelque chose est quand même mis en scène, fabriqué artificiellement.

- Alors merci qui ?

- Merci, monsieur Lafiche !



Horizons

* Nous contacter :

coordonnées	Permanence Nationale	Section de Roissy et du Bourget
Adresse	80-82 rue de Montreuil 75011 Paris	Bât 3520b, zone de fret 4, rue des voyelles 93290 Tremblay-en-France (Roissy CDG)
Téléphone	01 55 25 28 85	01 48 62 54 87
Fax ou portable	01 43 48 73 11	06 10 15 02 57
Courriel	solidaires.douanes@wanadoo.fr	solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr (ou contacter directement les secrétaires)
Site internet	http://www.solidaires-douanes.org/	http://www.solidaires-douanes.org/
Secrétaires	(co-secrétaires généraux) Philippe Bock Elie Lambert	(co-secrétaires régionaux) Baptiste Alaguillaume (BSE T2A) Fabien Milin (UDD nuit)



* Adhérer :

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom :	Prénom :	Montant des cotisations (annuelles) 2010 :	Euros
Né le :	à :	Agents Berkani	26
Résidence :	service :	Agents de Constatation 2ème classe	42
Adresse service :	Fonction :	Agents de Constatation stagiaires externes	28
Grade :		Agents de Constatation 1ère classe	56
indice :		Agents de Constatation Principaux 2°classe (échelle 5)	61
Adresse :		Agents de Constatation Principaux 1ère classe (NEI)	66
Tél (travail) :	Tél (personnel) :	Contrôleurs stagiaires externes	41,50
Portable (au cas où):	Fax (travail) :	Contrôleurs 2ème classe	83
Adresse e-mail :	signature	Contrôleurs 1ère classe	93
A		Contrôleurs Principaux	98
le		Inspecteurs stagiaires externes	60
		Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	120
		Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	130
		Inspecteurs Régionaux 3ème classe	177
		Inspecteurs Régionaux 2ème classe	187
		Inspecteurs Régionaux 1ère classe	207
		Inspecteurs Principaux 2ème classe	189
		Inspecteurs Principaux 1ère classe	229
		DSD2	259
		DSD1	279
		Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	291
		Directeurs Interrégionaux	361
		Chefs de Service Comptable	416
		<i>La cotisation des agents retraités est fixée à 25 % de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite</i>	
		<i>La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel</i>	

* Liens utiles (sites internet attachants) :

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif -et militant- de la région parisienne

<http://rezo.net/> : « le portail des copains » : site agrégatif, portail d'information alternative (blogs, presse écrite, presse en ligne, émissions radiophoniques...)

<http://www.solidaires.org> : site internet de l'Union syndicale Solidaires (union dont est membre Solidaires Douanes et regroupant notamment les syndicats nationaux et fédérations Sud)

<http://www.france.attac.org/> : site de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

<http://www.phototheque.org/> : « la photothèque du mouvement social ». Espace où les photographes professionnels ou amateurs peuvent déposer leurs photos pour une utilisation libre.

<http://www.acrimed.org/> : ACtion CRItique MEDias, observatoire des médias. Association réunissant des journalistes et salariés des médias, des universitaires et des usagers des médias pour oeuvrer à « une critique indépendante, radicale et intransigeante ».

Prochain numéro en janvier 2011



Edito :

Nos vœux pour l'année 2011 (communiqué)

Le 04 janvier 2011

Cher-e-s adhérent-e-s, sympathisant-e-s et collègues,

L'année 2010 est désormais derrière nous. Elle a été marquée par une lutte considérable. Les citoyens ont constaté que le gouvernement oeuvrait à un démantèlement de NOTRE système de protection sociale. Un système de partage et de redistribution des richesses qui doit accomplir les trois composantes de notre devise républicaine, à savoir la « Liberté » de vivre décemment, ainsi que l'« Égalité » et la « Fraternité » entre tous les membres du corps social.

Devant cette attaque ultra-libérale, les citoyens ont décidé d'agir et de défendre leur bouclier social. Les mouvements progressistes ont élaboré une contre-argumentation démontant un à un les arguments invoqués par le gouvernement.

Côté manifestations, les cortèges étaient impressionnants par leur nombre, leur combativité et leur jeunesse.

Côté blocages et caisses de grève, par delà la solidarité, nous avons vu que les salariés avaient le pouvoir de nuire gravement aux intérêts économiques de la classe dominante.

DOUANES **Solidaires**

section de Roissy et du Bourget

Edito : Nos vœux pour l'année 2011

Pages 1 et 2

Macédouane :

- Pour une poignée de milliards Page 3
- Digne de farce Page 4

Sabord d'or : le Dieu cornu Page 4

Roissy-en-Transe :

- Tin-tamarre logique Page 5
- Copinons éhontément Page 5

Regards :

Du protectionnisme au libre-échangeisme, une conversion opportuniste Pages 6 et 7

Contre-feux : Espèces menacées : Un sursaut civique bienvenu Page 8

Horizons : Contacts, liens avenants, Un syndicat pourquoi? adhérer Pages 9 à 12

NOW
FUTURE

(Suite de la page 1 : Nos Voeux pour 2011)

Certes, l'année 2010 s'est achevée sur le passage en force par le gouvernement de la loi portant sur la « réforme » régression des retraites. Cela illustre pourtant plusieurs choses:

–une peur gouvernementale devant les mobilisations citoyennes

–aux abois, le pouvoir exécutif actuel est contraint de pratiquer un autoritarisme faisant peu de cas de la démocratie.

Aussi pour 2011,

**Illustrons notre envie
de réappropriation de nos existences !**

**Amplifions notre capacité d'oeuvrer
à un autre monde en investissant
toutes les organisations existantes :
syndicats, associations, partis politiques,
comités de quartiers, coordinations, collectifs...**

**CONSTRUISONS DU LIEN
AFIN DE BOULEVERSER LE RAPPORT DE FORCE**

AVEC TOUS NOS MEILLEURS VOEUX



**En 2010,
la lutte finale n'a fait que
commencer...**

**En 2011,
Parce que la coupe est pleine,
DEBORDONS-LES !**

Solidaires Douanes section de Roissy et du Bourget

Agendas

1°) administratif :

CAPC :

- IP DSD 1er tour : 2 février
- Mutations formation du tableau C 3 février
- Mutations formation du tableau B 8 février
- Recours en notation C 9 février
- Mutations formation du tableau A 10 février
- I R I : 11 février

Groupe de Travail DG :

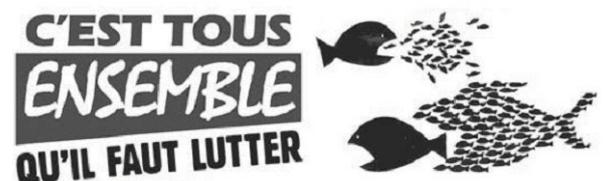
- Masse: réorganisation réseau ordonnateurs : 19 janvier
- NBI : 4 février
- Aptitude physique : 1er mars

CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité

Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis

- Groupes de Travail : 3 février et 3 mars

- Commission Régionale Masse : 13 janvier
24 février



2°) militant :

manifestations/rassemblements

- contre le congrès du FN à Tours 15 janvier
- contre LOPSSI 2 (14h30 à Odéon) 15 janvier
- contre la précarité dans la Fonction Publique 20 janvier
- contre le diner du siècle (métro Concorde) 26 janvier
- avec Fernand Buron à l'Elysée ("Casse-toi pov'con") 23 février

débats/échanges

- festival de cinéma Bobines Sociales au Studio l'Ermitage (Paris 20ème) 28-29-30 janvier
- Etats Généraux du Service Public -Mairie d'Orly 29 et 30 janvier
- avec M,Mme Pinçon-Charlot: "Le président des riches" au CICP – Paris 20ème. 1er février
- F. Viale: Le virus du libre-échange et l'UE (Foyer de Grenelle-Paris 15e) 8 février
- Alternatives énergétiques en lien avec l'agriculture –Maison des assos Paris13 12 février
- semaine anticoloniale à Paris - lieux multiples 18 au 27 février

Macédouane (les gros légumes nous taillent en pièces, mais la mayonnaise ne prend pas !)

Performance : une efficacité avérée

DR d'Orly : pour une poignée de milliards !

(article du journal des sections Solidaires Douanes d'Ile-de-France)

Les agents de la BSE d'Orly Ouest ont réalisé il y a quelques semaines un contentieux au montant faramineux, dont l'histoire a été officiellement retracée sur Aladin, le portail publicitaire de la direction générale... Lors d'un contrôle exercé sur une femme de nationalité sud-coréenne, ils ont découvert 251 bons au porteur de la réserve fédérale américaine, représentant un montant total de 125,5 milliards (oui, milliards !) de dollars ! Après investigations, il s'est avéré que ces bons étaient des faux. Énorme affaire, évidemment, dont on peut s'étonner du faible retentissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Douane.

Car, ce que ne relate pas la communication officielle, ce sont les conséquences précises de cette affaire aussi importante. Contactés par la Douane, les services du Procureur de la République ont ordonné de relâcher la personne en cause ! Effarant ! Sauf qu'en réalité, la présentation des faits par la hiérarchie douanière n'a fait état que d'un MOD (Manquement à l'Obligation Déclarative), délit pouvant être considéré comme mineur sur le plan réglementaire, et non d'escroquerie et de faux-monnayage, de trafic de faux bons du Trésor US. Une paille !

Les agents des Douanes ont donc pu assister au départ, sur ordre, de la personne en cause vers la destination finale, la Corée: râlant pour des fonctionnaires qui se démultiplient sans cesse sur le front de la lutte contre la fraude ! Finalement avertis de l'ampleur de la constatation effectuée, les services compétents ont fait le déplacement à Orly, pour examiner les bons saisis et pour entendre la personne en cause. Qui s'était donc déjà fait la malle ! C'est ballot...

Comment expliquer une telle légèreté dans le traitement d'une affaire aux retombées potentielles aussi majeures ? Pour Solidaires Douanes, l'explication réside dans le fait que la fraude financière ne rentre pas dans les indicateurs de performance essentiels de la DR d'Orly, à la différence des stupéfiants, obsession du directeur qui presse sans cesse les brigades d'Orly dans ce domaine. On le laisse défendre cette explication auprès de Barack Obama... Pour Solidaires Douanes, en tout cas, il est nécessaire de réexpliquer aux fins limiers chargés de diriger les services que la nature de la fraude ne se décrète pas lors d'un contrôle comme celui effectué à l'aéroport d'Orly. Si les services demeurent naturellement sensibles à la détection des stupéfiants, ils souhaiteraient que leur hiérarchie le soit aussi à propos de la fraude financière, surtout lors de la découverte d'une fraude d'une telle ampleur.

POUR CELA, SOLIDAIRES DOUANES CONTINUE DE RÉCLAMER LA SORTIE DU CADRE SCLÉROSANT DES INDICATEURS, QUI N'ONT JAMAIS FAIT LA PREUVE DE LEUR EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE RÉSULTATS OBTENUS PAR LES SERVICES, REPRÉSENTANT UN CADRE RIGIDIFIÉ, INCOMPATIBLE AVEC LA LOGIQUE DE SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTE !



Une macédouane peu amène



125,5 milliards de dollars : une paille !



Le siège du Trésor étatsunien



un (bon) bon du trésor US



me laisse pas là, envole-moi

Digne de farce ?

Tout bien que la douane détient est un souci qui la retient. Axel et ses semblables sont là pour ôter tout souci.

Un nouvel exemple d'externalisation ?

La formation. Voici le cas d'école du « profilage », à destination des agents SURV, assuré par Axel Boucher et sa société sobrement intitulée Ligne de force. Vous ne connaissez pas?

Et bien le charmant Axel affirme, quant à lui, connaître un individu au 1er regard : car sa société de deux personnes (lui et son fils) est spécialisée dans « l'observation et l'interprétation les gestes ». Il affirme donc savoir quand un individu transporte des stupéfiants.

Et pas question de mettre en doute ses capacités. Auquel cas, il cherchera à vous destabiliser :

→ par exemple : Mesdames, si vous ne parlez pas durant cette « formation », c'est le signe de votre froideur pour ne pas dire de votre frigid...

→ autre exemple : vous doutez de l'efficacité et critiquez cette formation? vous serez renvoyés immédiatement et ne pourrez pas suivre la fin du stage.

Une guigne ? Guère...

→ Cas pratique : lors du profilage en aérogare, M. Boucher a désigné un homme suspect car trop ouvertement *homosexuel*. Une gageure. Et figurez-vous que c'était un policier en civil...

Et ça paye bien pour Axel et son fils... A Orly, le **coût de la formation** (niveaux 1 et 2) de quelques dizaines d'agents a coûté au bas mot **40 000 euros**. Et vous ne connaissez pas la meilleure, la rumeur dit que cette formation pourrait être étendue à tous les agents SURV...

Transférer des missions au privé coûte plus cher au contribuable pour un service moindre.

Pour paraphraser les propos d'un trio comique : *Sincérité, charlatanisme, chacun est en droit de penser ce qu'il veut.* Quand à nous, nous prenons notre plume et nous ne vous souhaitons pas de retrouver une totale liberté d'esprit cosmique vers un nouvel âge réminiscent.

Le sabord d'Or

(attribué à un vil démanteleur du service public)



Le Dieu Cornu ou Pudu Mephistophiles

Top, je suis un carriériste français goutant peu au service public, à ses agents, à ses usagers.

M'élançant en douanes en 1974 en tant que contrôleur, mon plan de carrière donne la mig-*renne*. Car depuis ma *livrée*, je connais une ascension séduisante par delà ma faible hauteur au garrot. Malin, ma pâture est l'ambition. Aussi, après avoir ruminé 5 ans, je *brâme* quand j'obtiens en 1979 le concours d'inspecteur puis celui d'Inspecteur Principal en 1989.

Diantre, mes états de service reconnus, je m'en vais *frayer* à St Denis de la Réunion en tant que Directeur adjoint en 1997.

Et p-*élaphe* (!), manœuvrant et divisant, je *bondis* au poste de chef du bureau b2 en 2002. Là, non seulement je mets en *rut* la réforme aéronavale, mais j'*hangul* et *brocarde* également volontiers mes subalternes.

En 2006, je donne un nouvel *élan* à ma carrière en terre franc-comtoise afin d'y insuffler une peur *panique*. Là, pendant 3 ans, *immарal*, j'*as-cerf-vis* et œuvre au démantèlement de cette direction en l'amputant d'1/5ème de ses effectifs. Ça ne m'empêche pas de dormir comme un gros *sabot*...

Avec un tel bilan *orig-i-nal*, pour ne pas dire pas banal, contre le service public douanier, je suis introduit en mon nouveau *damaine* de Roissy le 24 novembre 2009. Je *saute* sur l'occasion de précipiter vers l'abîme 300 emplois d'ici quelques années. J'ai le saccage *chevreuillé* au corps...
Je suis... Je suis...



**SOYONS BA-DAIMS,
METTONS-L'ADVERSAIRE AUX ABOIS!**

Roissy-en-Transe

(bulle)Tin-tamarre
(météoro)logique

En décembre dernier, il s'est avéré qu'une chute de neige pouvait handicaper fortement l'activité sur la plateforme pendant plusieurs jours. Le pouvoir politique a bien sûr trouvé le coupable idéal : les salariés d'Aéroports De Paris (ADP) chargés de veiller au grain. Sauf que l'ivraie est plutôt inhérente à la mutation qu'a connu et connaît encore ADP. L'ancien établissement public est en effet devenu une société anonyme en 2005. Cette privatisation, couplée à la recherche de compétitivité, a entraîné de fortes destructions d'emplois, une remise en cause des statuts, une réduction des moyens matériels. Bref, le changement de statut d'ADP a provoqué une très forte dégradation des conditions de travail des personnels et de la qualité de service rendu aux usagers.

Devant ce constat d'échec patent, nous affirmons qu'il n'y a qu'une solution : la nationalisation ! Rendons ce bien public à la collectivité !

À la volée



Transat en solitaire

Qui a dit que le désengagement des pouvoirs publics favorisait une dilution des responsabilités?

Certainement pas nous...

Copinons éhontément !

(Propagandons par le verbe pour Solidaires !)

Chargé d'enseignements, nous vous livrons le communiqué suivant. Nous félicitons nos camarades du Bourget pour leur initiative remarquable.

Décembre 2010

Une nouvelle section SUD Aérien au Bourget !

Nous sommes des syndicalistes, élus CGT, nous constituons l'essentiel de l'ancienne équipe Section CGT LBG.

Après avoir pris le temps de la réflexion et de la discussion avec les salariés qui nous soutiennent, nous avons pris la décision de créer une section syndicale SUD Aérien sur Le Bourget.

Pourquoi ? Cela fait des mois que nous sommes en désaccord avec le fonctionnement et les orientations du Bureau national de la CGT Air France.

Aujourd'hui, nous voulons simplement continuer à mener notre travail de syndicalistes sur le terrain et défendre les revendications des agents auprès de la direction.

Les salariés du Bourget nous connaissent depuis des années. De même, beaucoup connaissent notre disponibilité et notre rigueur en tant que syndicalistes.

Nous vous sollicitons pour adhérer à une véritable section syndicale de défense des intérêts des salariés, nous passerons vous voir dans les ateliers et services dans les jours à venir.

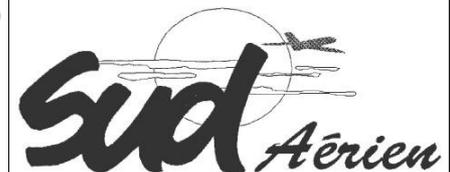
... Et nous vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année !

Pour l'équipe SUD Aérien Le Bourget :

P. Marca ; P. Harmon ; A. Desmond ; F. Foucaud ; M. Alves

À la volée

« Copinages éhontés » est une rubrique d'un excellent journal de critique sociale (rendons à **CQFD**, ce qui appartient à **CQFD**)



Et une nouvelle section...



...à l'aéroport du Bourget !



des manifestant-e-s Sud Aérien au Terminal 2 à Roissy en novembre dernier.

Regards (points de vue à rebours de la Doxa dominante)

Du protectionnisme au libre-échange, une conversion opportuniste

Comment les puissants sont réellement devenus puissants

Par Ha-Joon Chang

Les partisans du libre-échange croient agir dans le sens de l'histoire. Selon eux, cette politique est à l'origine de la richesse des pays développés ; d'où leur critique des pays en voie de développement qui refusent d'adopter une recette aussi éprouvée. **Rien n'est pourtant plus éloigné de la réalité.** [...] Et nulle part l'écart entre le mythe et la réalité historique n'est aussi flagrant que dans les cas de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis .

[...]

Entre les années 1830 et la fin de la seconde guerre mondiale, les droits de douane moyens des Etats-Unis sur les importations de produits industriels furent parmi les plus élevés du monde. Si l'on ajoute que ce pays bénéficiait déjà d'un haut degré de protection « naturelle » en raison du coût des transports jusqu'aux années 1870, on peut dire que **les industries américaines furent littéralement les plus protégées du monde jusqu'en 1945 .**

[...]

C'est seulement après la seconde guerre mondiale, leur suprématie industrielle étant fermement assurée, **que les Etats-Unis libéralisèrent leurs échanges commerciaux** (moins franchement, toutefois, que les Britanniques au milieu du XIXe siècle) et commencèrent à se faire les champions du libre-échange, démontrant à leur tour la validité de la métaphore de List (celui qui, parvenu au sommet d'un édifice, renvoie l'échelle à terre d'un coup de pied afin d'empêcher les autres de le rejoindre « kicking away the ladder ») .

[...]

Il est piquant de noter que ce sont les deux puissances anglo-saxonnes - censées être les bastions du libre-échange - [...], qui utilisèrent le plus agressivement les protections tarifaires. Pendant le XIXe siècle et au début du XXe, les droits de douane furent relativement faibles en France et en Allemagne (autour de 15 % à 20 %) [...]. Pendant la même période, **les tarifs douaniers moyens sur les produits industriels des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne s'inscrivent dans une fourchette située entre 40 % et 50 %...**

A la volée

Ha-Joon Chang : économiste hétérodoxe sud-coréen, spécialisé dans l'étude de l'économie du développement. Auteur de plusieurs livres d'influence, il a été consultant auprès de la Banque Mondiale, de la Banque Européenne d'Investissement mais aussi auprès d'Oxfam et de nombreuses agences onusiennes.



**Avec le libre-échange,
nous allons droit dans le mur**

L' économie du développement : s'intéresse aux déterminants de la pauvreté et du sous-développement ainsi qu'aux politiques à mettre en oeuvre pour sortir les pays en développement de leur sous-développement.



**La liberté de commerce
d'êtres humains**

[...]

[Les néo-libéraux] affirment que la supériorité du libre-échange a été amplement démontrée par la croissance record des deux dernières décennies de libéralisation des échanges : elle aurait été supérieure à celle des décennies précédentes, où le protectionnisme était la norme dans les pays en développement. **Malheureusement pour eux, les faits racontent une tout autre histoire.**

[...]

Si le libre-échange était si efficace, la croissance économique aurait dû s'accélérer au cours des vingt dernières années, parallèlement aux mesures de libéralisation commerciale. Or **les faits sont là : pendant les années 1960 et 1970, quand il existait bien davantage de protections et autres régulations, l'économie mondiale progressait beaucoup plus vite qu'aujourd'hui.** [...] Dans les pays développés, la croissance du revenu par tête a reculé de 3,2 % à 2,2 % de 1960-1980 à 1980-1999, cependant qu'elle chutait de moitié (de 3 % à 1,5 %) dans les pays en développement. Et, au cours de cette dernière période, sans les fortes performances de la Chine et de l'Inde - deux pays qui n'ont absolument pas suivi les recettes libérales - le taux moyen aurait encore été plus faible.

[...]

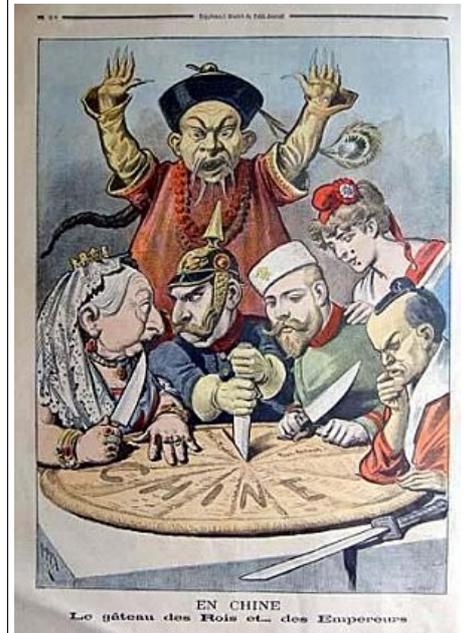
En bref, **l'expérience néolibérale des deux dernières décennies s'est tout simplement révélée incapable de tenir sa principale promesse : l'accélération de la croissance.** C'est pourtant en son nom que l'on nous avait demandé de sacrifier tout le reste[...]. Malgré ce lamentable échec, le dogme néolibéral sur les vertus du libre-échange continue à s'imposer grâce à un appareil économique-politico-idéologique qui, par son ampleur et son pouvoir, n'a d'équivalent que celui de la papauté au Moyen Âge.

Ha-Joon Chang

(source : article du Monde Diplomatique)



Le monde est à genoux quand ces bordilles sont à table



ça ne vous rappelle rien?



→ OMC : une distribution inégale du monde...



le libre-échangisme brise les droits politiques, sociaux, culturels et environnementaux

Contre-Feux (chroniques de citoyen-e-s engagé-e-s)

Espèces menacées : Un sursaut civique bienvenu !

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects est compétente en matière de contrôle de la pêche. A Roissy par exemple, nous contrôlons les certificats de capture et les documents ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique CICTA – ICCAT est l'acronyme en anglais). Le contrôle, surtout documentaire, n'est pas assez contraignant pour limiter les massacres d'espèces marines menacées de disparition et/ou d'extinction.

Devant le manque de volonté et de moyens engagés par les Etats pour lutter contre les actes illégaux, d'autres acteurs entendent faire appliquer le droit et remédier aux manquements étatiques. Nous vous présentons ici une association qui agit, si l'on peut dire, "directement" :

La Sea Shepherd Conservation Society (Shepherd signifiant en anglais Berger) est une Organisation Non Gouvernementale écologiste active sur les mers. Fondée en 1977 par Paul Watson, ancien garde-côtes et ancien militant de Greenpeace, Sea Shepherd est dédiée à la protection des mers et océans.

Cette organisation, basée dans l'État de Washington aux États-Unis d'Amérique, est soutenue par 35000 membres à travers le monde. L'ONG s'engage dans la sensibilisation du public et la dénonciation de la destruction de la faune marine, et plus particulièrement contre la chasse à la baleine, aux phoques, contre la pêche aux requins et contre l'usage des filets dérivants.

En plus des moyens traditionnels de protestation, la Sea Shepherd Conservation Society, possédant une flotte diversifiée, use parfois de moyens peu conventionnels mais efficaces, contre les braconniers marins et les baleiniers.

Cela inclut des éperonnages, des abordages en pleine mer, et parfois même des sabotages contre les navires à quai (tel le navire norvégien *Nybraenna* en 1992 qui pêchait illégalement le requin et qui a été coulé dans son port d'attache). La chasse à la baleine étant illégale, aucun propriétaire de bateau éperonné ne s'est risqué à porter plainte...

Car les campagnes de défense menées par Sea Shepherd trouvent leur fondement dans la Charte Mondiale pour la Nature des Nations Unies de 1982. En effet les sections 21 à 24 de ce texte donnent autorité à tout individu, toute organisation pour faire respecter les règles internationales concernant la conservation de la nature. Ainsi l'ONG s'est illustrée encore il y a quelques mois en méditerranée pour la défense du thon rouge (opération BlueRage).

**→ QUAND EST-CE-QUE NOS HIERARQUES CREERONT
UNE CELLULE CONVENTION DE WASHINGTON À ROISSY ?**



Paul Watson et Rob Hunter, fondateur de Greenpeace en 1976



Le trident et la houlette du berger



...pour empêcher ça



poursuite d'un baleinier



éperonnage d'un autre baleinier

Horizons

(contacts, liens avenants, un syndicat pourquoi? Adhérer)

Nous contacter

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées rassemblées de vos représentant-e-s Solidaires roisséen-ne-s, francilien-ne-s et plus si affinités (!) :

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux :

nom	Fonction	Service	Courriel	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	Co-secrétaire régional	BSE T2A	baptiste.alaguillaume@douane.finances.gouv.fr	06 68 53 09 70
Fabien MILIN	Co-secrétaire régional	UDD nuit	fabien.milin@douane.finances.gouv.fr	06 10 15 02 57
Karen BARTHE	Secrétaire régionale adjointe	BSE T2E	karen.barthe@douane.finances.gouv.fr	-

2°) Coordonnées des permanences locale et nationale de Solidaires Douanes :

Permanences	Adresse	Courriel et site internet	Téléphone et fax
Permanence locale	Bat 3520b, zone de fret 4, rue des voyelles, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	Courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tel : 06 10 15 02 57
Permanence nationale	80-82 rue de Montreuil 75011 PARIS	Courriel : solidaires.douanes@wanadoo.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tél : 01 55 25 28 85 Fax : 01 43 48 73 11

3°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France :

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Elu titulaire	Nacer KHALDI	Paris	01.55.31.85.37
Elu suppléant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	BSE T2A	06.68.53.09.70

4°) Représentant Solidaires Finances au CHS DI 93 :

(CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57

5°) Représentants Solidaires Douanes en CAPC :

(CAPC : Commission Administrative Paritaire Centrale)

CAPC n°6 : Agents catégorie C

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Georges IRTEL	PGC Boulogne	06.64.58.53.27 / 06.12.91.28.47
Suppléant	Arnaud LABORDE	CID	01.30.75.64.17 / 06.20.83.26.76
Expert	Hélène MICOUD	Rouen	02.35.52.45.77 / 06.18.39.81.37

CAPC n°5 : Agents catégorie B

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Serge FOUCHE	Le Havre	02.35.41.40.22 / 06.78.93.51.41
Suppléant	Roland GIRERD	Lille	06.89.56.20.69
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	BSE T2A	06.68.53.09.70

CAPC n°4 : Agents catégorie A

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Anne SIMON	Léman	06.64.56.20.16 / 06.75.03.94.07
Suppléant	Georges EVANS	Lyon	06.89.56.20.69
Expert	Rénaldo PRATO	Rouen	02.32.83.26.11
Expert	Gaele PERRON	CID	01.30.75.64.80

CAPC n°3 : Inspecteurs Régionaux 1ere classe

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Francis TORAL	Midi-Pyrénées	05.61.72.86.21
Suppléant	Sylvie FOUBERT	Rouen	02.35.52.36.67

* Liens avenants (sites internet attachants) :

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif -et militant- de la région parisienne

<http://rezo.net/> : « le portail des copains » : site agrégatif, portail d'information alternative (blogs, presse écrite, presse en ligne, émissions radiophoniques...)

<http://www.solidaires.org> : site internet de l'Union syndicale Solidaires (union dont est membre Solidaires Douanes et regroupant notamment les syndicats nationaux et fédérations Sud)

<http://www.france.attaac.org/> : site de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Association agissant en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde.

<http://www.phototheque.org/> : « la photothèque du mouvement social ». Espace où les photographes professionnels ou amateurs peuvent déposer leurs photos pour une utilisation libre.

<http://www.acrimed.org/> : ACTION CRITIQUE MEDIAs, observatoire des médias. Association réunissant des journalistes et salariés des médias, des universitaires et des usagers des médias pour oeuvrer à « une critique indépendante, radicale et intransigeante ».

<http://www.seashepherd.fr> : site de l'Organisation Non Gouvernementale écologiste Sea Shepherd Conservation Society, agissant pour la protection des mers et dénonçant la destruction de la faune marine.

Directeur de publication : Fabien Milin

Prochain numéro en mars 2011



Un syndicat : Pourquoi ?

Une bataille exemplaire

Depuis des semaines, des salariés de tous les horizons se sont mobilisés contre une réforme des retraites injuste.

Il y a quelques mois, ce projet était considéré comme la solution unique, imposée par la réalité socio-économique. Cette vision a été largement battue en brèche de façon cinglante. L'opinion publique a marqué un profond rejet de ces options politiques, au point où 2 Français sur 3 se sont déclarés en phase avec un mouvement de contestation pourtant dur et résolu.

Imperceptiblement et bien plus loin que ce qu'en disent les chroniqueurs politiques, obnubilés par le changement de premier ministre ou de détenteurs de maroquins ministériels, quelque chose a changé dans le pays, dès aujourd'hui et pour demain. L'idée d'une autre répartition des richesses n'est plus un épouvantail, mais bien un débat central de société.

Cette nouvelle donne n'est pas sans poser une profonde interrogation au monde syndical, qui doit impérativement se positionner par rapport à cette aspiration profonde.

L'intersyndicale nationale, à laquelle Solidaires a participé de bout en bout, s'est efforcée d'afficher une ligne unitaire. A-t-elle porté ce mouvement ou s'est-elle retrouvée réduite à un rôle « d'accompagnateur » ?

La question mérite d'être posée.

Pour notre part, nous y avons sans relâche porté le message d'un mouvement puissant, sans temps mort et rappelant la nécessité d'une grève reconductible et interprofessionnelle, pour gagner sur ce dossier. Dès la mi-septembre, lors de son congrès national, Solidaires Douanes avait lancé un appel visant à initier l'action au sein de notre administration. Nous n'avons quasiment eu aucune réponse des autres syndicats douaniers, à telle enseigne que seul un appel intersyndical a pu voir le jour début octobre (*). Faute d'une réelle ambition, les représentations syndicales ont même siégé en CAPC, lors d'une des grandes journées d'action du mois d'octobre, alors que la DG elle-même proposait le report.

Le syndicalisme porté par Solidaires

Soyons clairs : le syndicalisme revendiqué par Solidaires ne vise pas à se complaire dans une position jusqu'au boutiste, rôle dans lequel beaucoup s'efforcent de nous cantonner.

Nous construisons un syndicalisme de défenses des valeurs essentielles, la solidarité notamment, valeurs auxquelles le pays a montré un réel attachement. Sous cet angle, la bataille n'est ni perdue, ni terminée. Elle ne fait au contraire que commencer.

Dans cette lutte, nous avons trouvé des solidarités sous diverses étiquettes, parfois désorientés entre la volonté des gens et les calculs des appareils. Beaucoup d'actions ont même été portées en dehors des canaux syndicaux habituels. Tous ces éléments nous interrogent et renforcent notre volonté de construire un syndicalisme différent.

(*) appel CGT FO Solidaires UNSA " Pour l'abandon du projet de loi sur les retraites et pour une autre réforme " du 11 octobre.

Notre avenir est celui que nous bâtirons ensemble, pas celui que l'on construira pour nous !

Nous invitons tout un chacun à se rapprocher de nous, de nos équipes, pour avoir un débat sur ce que doit être le syndicalisme d'aujourd'hui, proche des salariés. Toutes expressions, questions ou même récriminations sont les bienvenues !

*** Adhérer :** (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : _____ **Prénom :** _____
Né le : _____ **à :** _____
Résidence : _____ **service :** _____
Adresse du service : _____
Grade : _____
Indice : _____ **Fonction :** _____
Adresse perso : _____

Tél (travail) : _____ **Tél (personnel) :** _____
Portable : _____ **Fax (travail) :** _____
Adresse courriel pro : _____
Adressécourriel perso : _____
A _____ le _____ Signature

Montant des cotisations (annuelles) 2011 :

Agents Berkani	26	Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	130
Agents de Constatation 2ème classe	42	Inspecteurs Régionaux 3ème classe	177
Agents de Constatation stagiaires externes	28	Inspecteurs Régionaux 2ème classe	187
Agents de Constatation 1ère classe	56	Inspecteurs Régionaux 1ère classe	207
Agents de Constatation Principaux 2°classe (échelle 5)	61	Inspecteurs Principaux 2ème classe	189
Agents de Constatation Principaux 1ère classe (NEI)	66	Inspecteurs Principaux 1ère classe	229
Contrôleurs stagiaires externes	41,5	DSD2	259
Contrôleurs 2ème classe	83	DSD1	279
Contrôleurs 1ère classe	93	Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	291
Contrôleurs Principaux	98	Directeurs Interrégionaux	361
Inspecteurs stagiaires externes	60	Chefs de Service Comptable	416
Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	120		

- La cotisation des agents retraités est fixée à 25 % de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel

formulaire à renvoyer à Solidaires Douanes, 80-82 rue de Montreuil 75 011 PARIS





Edito :

L'avenir sera différent !

Étienne de la Boétie, dans le Discours de la servitude volontaire, affirmait « ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux ». Voici le texte d'une militante engagée contre l'injustice sociale et l'absurdité de l'ultra-libéralisme. Le texte d'une femme qui nous inspire.

Marcher... tout un symbole ! Quand on marche, on est debout, on s'est mis debout, on relève la tête pour voir où on va. Là où nous allons, c'est à la rencontre. À la rencontre de tous ceux et celles qui depuis des mois préparent la marche, qui y ont mis un peu de leur temps et beaucoup de leurs tripes, de leur créativité. À la rencontre de tous ceux et celles que nous allons croiser pour leur dire : comme nous, entrez dans ce mouvement, cette aventure qui veut remettre le monde sur ses pieds !

En finir avec la résignation, abolir le chômage[1]... quelle folie ! Mais il y a des folies qui font vivre, celles qui nous tirent ensemble contre tout ce qui nous opprime. Nous sommes partis de Carmaux avec les mineurs. Carmaux, Jaurès, la mine, la coopérative. Partis de Narbonne avec les paysans, pour dire non au désert, non à un monde qui meurt. Partis de Toulon et La Ciotat pour dire notre refus du racisme, de toutes les exclusions, en particulier de ceux qui sont les plus fragiles parmi nous... Nous partirons dans quelques jours d'Alsace en compagnie de travailleurs allemands pour montrer notre volonté d'élargir notre combat...

DOUANES Solidaires

section de Roissy et du Bourget

Edito : L'avenir sera différent Pages 1 et 2

Macédouane :

- Le chien qui valait 19 milliards Page 3
- Pablo : de Picasso à Escobar Page 4
- Sabord d'or : la Berezina Page 4

Roissy-en-Transe :

- La bourse ou la vie Page 5
- Copinons : AG section Solidaires Page 5

Ration d'éco :

De la nécessaire rupture et de ses risques de dévoiements Pages 6 et 7

Contre-feux : ACTA, non au diktat Page 8

Monastère des finesses :

Comité de Salubrité Publique Page 9

Horizons :

Contacts, liens, adhérer Pages 10 à 12



Nous n'avons pas toutes les réponses aux questions fondamentales que nous nous posons tous et toutes sur le monde que nous voulons construire. Mais nous avons quelques solides convictions que nous avons commencé à confronter dans les multiples débats auxquels donne lieu la marche. Nous faisons l'expérience qu'il est possible de discuter, quelquefois avec rudesse, mais aussi d'agir ensemble, chômeurs, précaires, salariés, militants de syndicats ou d'associations, individus citoyens.

Et c'est ce mélange qui fait progresser le respect mutuel. « On se découvre » disaient les salariés et les chômeurs dans une entreprise occupée contre les licenciements à Toulouse. On se découvre dans les discussions mais aussi dans les petits gestes : les caissières du supermarché qui offrent gâteaux et eau « pour continuer la marche » ; l'association de quartier qui a préparé le goûter ; celles qui ont confectionné le gigantesque couscous à La Ciotat... De ces gestes où les femmes en particulier excellent et qui disent la re-connaissance, l'identité, les valeurs communes retrouvées. Non, on ne construira pas un monde où les héros sont les « gagners », les « tueurs ».

« Face à nos patrons, il n'y a que des solutions collectives. Nous sommes les maillons d'une chaîne de conscience qui se remplacent au fur et à mesure pour résister dans ce monde qui ne fait pas de cadeaux et qui écrase impitoyablement ceux qui restent isolés et sans défense », disait le syndicaliste de l'usine Perrier dans le Gard lors de l'accueil de la marche. Nous savons que le chemin sera long jusqu'à l'abolition du *chômage* [1] ; tous ceux qui tirent leur profit d'un monde transformé en un gigantesque marché n'ont pas l'intention, eux, de changer de logique. Nous avons encore beaucoup à convaincre : il n'y a pas de fatalité ! La page que nous sommes en train de graver dans le bitume, c'est celle d'une détermination farouche : l'avenir sera différent !

Claire Villiers

Co-fondatrice d'Agir ensemble contre le chômage (AC !)
Conseillère régionale IdF « Gauche populaire et citoyenne »

Note de la section

[1] nous faisons notre le combat contre le « chômage » et nous l'élargissons au combat que nous devons mener contre la « Machine », c'est-à-dire contre cette entreprise de déshumanisation de nos sociétés.

Une déshumanisation provoquée par la combinaison du libre-échange, de l'ultra-libéralisme, du néo-conservatisme, de la ploutocratie, de l'oligarchie.

CONSTRUISONS UN MONDE PLUS JUSTE

Agendas

1°) administratif :

CAPC :

- recours en notation cat B	9 mars
- Recours en notation cat A	29 mars
- Mutations cat A	31 mars
- Mutations cat B	5 avril
- Mutations cat C	7 avril
- CCP Berkani	28 avril

Groupe de Travail DG :

- Communication externe	11 mars
- Marins : fonction garde-côtes	15 mars
- Free-flow	18 mars
- Comité de suivi delt@	25 mars
- Élections Professionnelles	6 avril
- Instance concertation	8 avril

Masse :

- audit et vérification des comptes	10 mars
- conseil d'administration	16 mars
- commission régionale IdF	24 mars

CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité

Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis

- séance plénière :	7 avril
- Groupe de Travail :	5 mai



2°) militant (www.demosphere.eu) :

syndicat Solidaires Douanes

- Commission Conditions de travail	28 mars
- Bureau National	12-13 avril
- <u>Assemblée Générale section Roissy</u>	26 avril
- Conseil National	9-10-11 mai

manifestations/rassemblements

- spectacles, musique anniversaire Commune de Paris 1871 (rdv 17h Hôtel de ville de Paris)	18 mars
- Véloration nocturne (rdv 21h30 Bastille)	30 avril

débats/échanges

- inauguration restaurant associatif «La veilleuse» (M11 Pyrénées 20ème)	12 mars
- stage de formation à l'action directe non violent techniques du clown activisme	19-20 mars
- projection « La double face de la monnaie » Attac (foyer Grenelle – Métro Motte-Piquet-Grenelle)	29 mars
- conférence gesticulée Franck Lepage : Parlons une autre langue (café « Le Lieu dit » Paris20)	31 mars

Macédouane (les gros légumes nous taillent en pièces, mais la mayonnaise ne prend pas !)

Le chien qui valait 19 milliards

Après 6 ans et quelque dizaine de milliards de dollars engloutis pour la recherche, les scientifiques étatsuniens du Pentagone ont livré leur verdict : pour détecter les bombes, rien ne vaut le nez d'un chien... Nos hiérarques devraient s'en inspirer.

(source : article de france soir)

Dans leur guerre contre les insurgés irakiens et afghans, les États-Unis d'Amérique investissent des dizaines de milliards de dollars tous les ans. La Jieddo (pour *Joint Improvised Explosive Device Defeat Organization*) est par exemple l'organisation étatsunienne en charge de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Or, après 6 ans et 19 milliards de dollars US (soit 13,5 milliards d'euros) consacrés à la recherche, les savants de la Jieddo viennent d'arriver à la conclusion que **face aux bombes artisanales composées de fertilisants et de produits chimiques qui rendent les détecteurs de métaux inutiles, le meilleur moyen de découvrir un engin explosif n'est ni les drones, ni les détecteurs, ni les caméras, mais les canidés.**

En effet, les détecteurs les plus sophistiqués fabriqués par les scientifiques sont capables de repérer 50% des bombes dissimulées. Lorsque les soldats sont accompagnés de chiens, ce pourcentage grimpe à 80%. Et on se doute bien que ce qui s'applique à la lutte anti explo, s'applique également à la lutte anti-stups et anti-tabac.

Car la truffe du toutou, avec ses 220 millions de cellules olfactives, vaut un million de nez! Et puis le meilleur ami de l'homme dispose d'un organe olfactif supplémentaire, appelé voméronasal (ou de Jacobson). Cet organe localisé dans le palais, derrière les dents, amplifie les odeurs perçues. **Du coup, une seule molécule chimique suffit au chien pour détecter une odeur parmi des centaines. Il a fallu 6 ans et 19 milliards de dollars aux scientifiques étatsuniens pour se rendre compte qu'ils ne pourraient jamais faire mieux que nos chers canis lupus familiaris.**

Combien de temps faudra-t-il à nos hiérarques pour en tirer les conclusions qui s'imposent ?

Des directeurs dissecteurs, qui, depuis la « Révision (à la baisse) Générale des Politiques Publiques », bénéficient de primes à la casse -du service public- en fonction du nombre annuel de destructions d'emplois de leur direction. Des directeurs dissecteurs qui n'ont plus vocation à diriger ou organiser de manière perenne, mais plutôt à conduire vers l'abîme, les services publics placés sous leur contrôle, pour mieux légitimer les privatisations futures...

En tous les cas, voilà qui devrait contredire les poncifs et autres arguties fumeuses sur le coût et l'efficacité des chiens douaniers.

Si notre aréopage roisséen a encore une once de sens du service public douanier, de ses agents, de ses missions, il peut montrer la voie en agissant autrement, c'est-à-dire :

- en privilégiant les chiens au ionscan, matériel inefficace au coût prohibitif
- en valorisant, par une meilleure intégration, le travail des équipes cynophiles
- en faisant des échanges avec d'autres équipes cynophiles en France et en Europe pour enrichir les méthodes de travail.
- en recrutant des maîtres de chien explo (MCE) sur la plateforme
- en mettant à disposition des chenils supplémentaires
- sinon en mettant à disposition un local, moins isolé, destiné aux maîtres de chien stups (MCS) et explo (MCE), avec parking recouvert, pour protéger au maximum les chiens des conditions climatiques.

À bons renifleurs, salut



L'agence étatsunienne qui reconnaît que la truffe du chien vaut...



19 milliards de dollars !



Coût/efficacité d'un chien : une conclusion explosive



un canis lupus familiaris qui a assurément plus de flair...



que le dissecteur général ci-dessus

De Picasso à Escobar

(Pablo = Programme d'Apurement des Bordereaux de détaxe par Lecture Optique de codes barres)

Pablo est le **nouveau dispositif de visa électronique pour les achats en détaxe**, visa censé remplacer le cachet manuel apposé par l'agent des douanes après les contrôles d'usage.

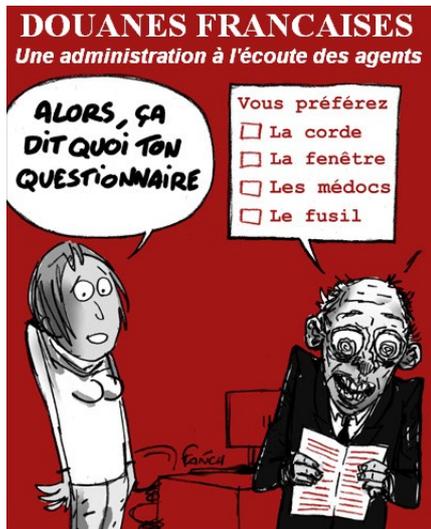
À l'image des bornes installées au sein des bureaux de poste et des gares SNCF, sous couvert de simplification des démarches des utilisateurs, Pablo faciliterait surtout la **suppression d'emplois** et participerait de la **déshumanisation** de notre société.

Pablo n'ayant pas le succès escompté (incompréhension des voyageurs, mauvaise coordination des bornes...), la DG a favorisé en février le **passage à une borne unique** à Roissy. Sauf que le nouveau dispositif **pourrait favoriser des individus mal intentionnés** connaisseurs de la plateforme.

C'est ballot...

De là à affirmer que notre Direction Générale cherche à de moins en moins être une administration fiscale...

→ **PABLO : L'ART DE LA TRUANDE**



Jeu de massacre : le CPP décapé

(d'après un tract de la section Solidaires Douanes de Paris)

La **Direction Générale**, par son questionnaire, nous invite à participer à l'élaboration du prochain Contrat Pluriannuel de Performance (CPP).

Le pire, c'est qu'elle **pensait que nous étions assez bêtes pour nous tirer une balle dans le pied** ou scier la branche sur laquelle nous sommes assis; au choix....

Nous proposer de programmer nous-mêmes la prochaine Régression Générale des Politiques de moins en moins Publiques, parce que c'est ça qui se dégage en filigrane, et **nos propres suppressions d'emploi** pour détricoter ce qui reste du service public, ce qui reste de la douane, fallait oser !

Sauf que **cette opération com' de la DG a complètement loupé** ! Car au vu des relances des DI, ici à Roissy comme ailleurs en Province (Bourgogne, etc...), les agents n'ont pas été dupes de ce jeu de massacre !

Le sabord d'Or

(attribué à un vil démanteleur du service public)



La Berezina ou la fausse tête pleine d'eau

Top, je suis un carriériste français goutant peu au service public, à ses agents, à ses usagers.

M'immergeant en douanes en 1983 en tant qu'inspecteur, mon plan de carrière est **troublant**. Car depuis mon **amorçe**, je connais une **traversée** séduisante par delà ma **faible hauteur** (d'eau).

Peu profond, mon **remontant** est l'ambition. Aussi, après **m'être irrigué** de Roissy pendant neuf **berges**, je me laisse **emporter** quand je suis promu en 1992 inspecteur principal. Et bon gré mal gré, je vais **aborder** la 3ème division à la Direction des Enquêtes Douanières.

Plouf (!), **sans embûches**, je **plonge** au poste de chef de la division Paris surveillance en 2000. Là, je n'ai pas **le bec dans l'eau**, en **m'imbibant** du maintien de l'ordre, car je suis nommé en fin 2002, chef de la division surveillance 1 à Roissy. Puis en 2006, je **trempe** dans la réforme aéromaritime en tant que directeur fonctionnel au bureau B2. Enfin, en 2010, je reviens à mes premiers **rivages** en faisant main-basse sur la direction du fret roisséen.

Grâce à moi, le service public douanier part **en eau de boudin**. **Mouillé** dans les régressions (de type CAP2012...) tout en étant **impermeable** aux sentiments d'humanité, je ne suis qu'un **chasse-trape**.

Laisser sur le **bas-côté** un maximum d'emplois? Je m'en **lave** les mains. Pouvoir provoquer l'**enlissement** de la fonction publique douanière pour mieux la **noyer**? Aussitôt je m'y **engouffre**. Bref, le guet-apens prépare la **Berezina**.

Je suis... Je suis...



**SOYONS INSINUATEURS
SÉCHONS L'AGITÉ DU BOCAL**

Roissy-en-Transe

La bourse et la vie

La réunion au Conseil Régional d'Ile-de-France du 08 février dernier permet d'avancer sur le dossier de la future bourse du travail de Roissy.

Si Aéroports de Paris (ADP) et le Conseil régional respectent leurs engagements financiers, la bourse du travail, (de type algeco...), sera fournie en milieu d'année prochaine. Elle accueillera les unions interprofessionnelles des syndicats de la plateforme.

Le site proposé par Aéroports de Paris se situe en zone centrale ouest, entre le bâtiment de délivrance des badges (5740) et la Direction de la Police aux Frontières (5720), à proximité de la Direction des Douanes de Roissy.

Prudence est mère de sûreté...

À la volée



Une bourse du travail est un lieu qui permet aux organisations syndicales de posséder des locaux pour exercer leurs activités (réunions, permanence d'accueil) . C'est en quelque sorte une « maison des syndicats »

Copinages sans ambages

(Propagandons par le verbe pour Solidaires !)

Et une Assemblée générale, une !

Cher adhérent, chère adhérente,
Cher sympathisant, chère sympathisante
Bref, cherE collègue, camarade, compère, commère, compagnonNE,

Nous t'invitons à participer à l'assemblée générale de notre section qui se tiendra

le mardi 26 avril 2011

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du syndicat Solidaires Douanes
section de Roissy et du Bourget**

**à partir de 09h30, sur la journée
bât 35 20 b, zone de fret 4
2ème étage**

(Bus 32, 349, 350, 351, 617, Tbus, Filéo,... arrêt Rue de la Belle Borne ou Rue du Té)
→ juste au dessus des locaux de la Cellule de Ciblage du Fret (CCF)

Nous comptons vivement sur ta participation / présence / adhésion / contribution (et plus si affinités). L'assemblée générale est un moment important dans la vie d'une section :

- d'abord, elle n'a lieu qu'une fois par an
- ensuite, on peut y débattre des revendications, de notre activité syndicale à tous les niveaux (du terrain jusqu'aux salons de l'Élysée et Matignon?)
- mais aussi (surtout?) on peut discuter, échanger autour d'un buffet beaucoup plus chaleureux qu'un dîner du Siècle.

Ordre du jour : rapport d'activité de la section, positionnements de notre organisation syndicale, actions à venir, élection du nouveau bureau de section.



**Pour montrer la voie,
il ne faut pas hésiter à l'ouvrir**



en participant à notre AG !



**Chez nous, tout les agents y
aspirant sont les bienvenus**

Ration d'éco (si la décoration est affaire d'ornement, l'économie est affaire de gouvernement, c'est-à-dire l'affaire de tous)

De la nécessaire rupture et de ses risques de dévoiements.

Pour un véritable progrès social pour tous

Par Jacques Sapir

Aujourd'hui plus que jamais, **une rupture est nécessaire avec les politiques mises en place à gauche comme à droite** depuis le tournant de 1982-1983.

Nicolas Sarkozy s'était fait élire sur ce thème en le dévoyant totalement. Son échec est aujourd'hui patent.

[...]

La rupture est nécessaire pour éviter le piège de la déflation européenne qu'organisent tant les apôtres de l'équilibre budgétaire que les partisans d'une gouvernance européenne qui se réduirait à un contrôle sur les dépenses. Or, on sait bien que **le plein emploi est la première des variables en ordre d'importance pour l'équilibre [des régimes de protection sociale]**. Toute politique de déflation nous condamne à répéter le scénario dit de la « réforme ».

[...]

La véritable rupture consisterait à mettre en place des « écluses » au niveau des échanges, qu'il s'agisse des **droits de douane pour les pays hors UE ou de montants compensatoires pour certains des pays de l'UE**, afin de compenser les écarts entre les niveaux de productivité et ceux des salaires globaux (en y incluant les charges).

Le libre-échange ne fait qu'organiser la concurrence entre salariés, et entre systèmes sociaux dans le sens du « moins coûtant, moins disant » alors que la véritable concurrence devrait être celle entre les projets entrepreneuriaux. **Elle s'accompagnerait du retour à un système de contrôle des capitaux**, afin d'éviter les pratiques de concurrence fiscale et l'extension de la financiarisation.

Elle se complèterait, pour les pays de la zone euro, de la prise en compte de la différence des régimes d'inflation structurelle, ce qui nous conduirait à passer de la monnaie unique à la monnaie commune, et au retour à la souveraineté monétaire, protégée par le contrôle des capitaux, mais réglementée par une coordination propre justement au régime de la monnaie commune.

Ces mesures ne constitueraient que le début d'une chaîne, une condition nécessaire mais pas encore suffisante, dont la cohérence ne serait atteinte qu'avec **un accroissement des investissements dans le domaine des services publics et des biens collectifs et une véritable politique industrielle** menée ici encore dans le cadre d'une coopération interétatique.

A la volée

face au libre-échange, il faut regarder résolument à gauche



Jacques Sapir : économiste hétérodoxe français, expert des problèmes de l'économie russe et des questions stratégiques.

Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Il y dirige le Centre d'Étude des Modes d'Industrialisation (CEMI-EHESS).

Auteur de livres traduits dans de nombreuses langues étrangères, il a été entre autres consultant pour le ministère de la Défense, conseiller dans le cadre du programme européen TACIS et expert auprès de la Banque Centrale de Russie.



(Source: Le Monde, 1996)

les affameurs regardent à droite



rejetons les fausses ruptures incarnées par la gauche caviar et la droite oeufs-de-lump

Il faudrait alors suspendre et réviser une partie des directives européennes. Notons ici qu'en l'absence de mécanismes organisant l'expulsion d'un contrevenant hors de la zone euro ou de l'Union européenne, **un gouvernement résolu à la rupture disposerait de marges de manœuvres importantes**. Quand on dit « on ne peut pas », c'est en réalité qu'on ne veut pas.

Cependant, il est clair qu'en l'absence d'une alternative clairement constituée, **les risques de dévoiements dans de fausses ruptures sont aujourd'hui importants**. Pour ne donner qu'un exemple, l'élection d'un **Dominique Strauss-Kahn**, avec son auréole de directeur général du FMI, serait le type même de « fausse rupture ». La menace de cette candidature, dont on voit bien qu'elle commence dès à présent à être orchestrée dans la presse, est bien réelle. Ceci **ne ferait que consolider les tendances déflationnistes actuelles**.

[...]

Il y a deux façons de se prémunir contre pareil dévoiement. La première consiste à ce que les partis de la gauche de la gauche expriment publiquement leurs réticences contre la présence, parmi les candidats, d'un homme qui a présidé à une organisation coupable de répandre la misère et le dénuement dans bien des pays. Dans la mesure où, pour être élu, il faudrait à notre possible candidat rassembler toutes les voix de gauche, une pression même marginale est capable de le faire réfléchir.

[...]

La seconde façon consiste à constituer dès à présent et sur la base de la mobilisation que l'on vient de connaître, **des Comités d'action et de résistance**. Largement **ouverts à tous les participants du mouvement social, délibérément unitaires**, ces comités pourraient être des structures ayant [plusieurs] fonctions.

Elles permettraient [...] de continuer à faire vivre la mobilisation en [cette longue année] qui précède les élections [et] de servir de caisse de résonance pour la préparation de nouveaux combats. Ces comités peuvent être le moyen de garantir que la nécessaire rupture ne sera pas dévoyée [...] en indiquant que les salariés sont en mesure d'inscrire leur protestation dans la durée.

Jacques Sapir



un monde soucieux des peuples et de la protection sociale est possible grâce aux dispositifs de régulation aux frontières



En 2011 et 2012, vous savez ce qui vous reste à faire



Le temps des lamentations est terminé il faut agir ici et maintenant



tous ensemble !

aussi l'engagement de chacune et chacun d'entre nous est requis



car en étant résolus la victoire est à portée de main

Contre-Feux (chroniques de citoyen-e-s engagé-e-s)

ACTA : refusons le diktat et ces tractations sur le dos des citoyens



Agir ici
pour un monde plus juste

Devant le manque de volonté et de moyens engagés par les États pour œuvrer à un monde plus juste, d'autres acteurs interviennent. Nous vous présentons ici une association qui agit, si l'on peut dire, "directement" :

Oxfam (Oxford Committee for Famine Relief) a été créée en Angleterre en 1942 afin de lutter contre la famine provoquée par l'occupation nazie en Grèce. Par la suite, des ONG de coopération au développement se sont constituées et se sont regroupées en 1995 au sein de la coordination **Oxfam international**, composée désormais de 14 organisations indépendantes et de même sensibilité. Pour le cas français, c'est l'association Agir Ici, fondée en 1988 qui a rejoint Oxfam International en 2006. La coordination travaille **en collaboration avec 3000 partenaires locaux** répartis dans 98 pays. Cet **engagement de construire un monde plus juste, passe par trois déclinaisons :**

- **défendre l'accès universel aux services essentiels : santé et éducation**

- **combattre les causes externes des conflits.**

→ par un contrôle plus strict des exportations d'armes, avec davantage de transparence du gouvernement français sur ses exportations et un contrôle parlementaire accru.

- **promouvoir des règles économiques et commerciales plus justes**

→ lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires

→ une réforme des institutions financières internationales (pour un fonctionnement plus transparent, démocratique et équitable)

→ la définition de nouveaux indicateurs de développement

→ une meilleure redistribution des richesses à travers des projets de fiscalité internationale (notamment sur les transactions financières).

→ des règles commerciales plus justes (en **s'opposant à l'ACTA**)

L'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) — surtout connu sous sa dénomination anglaise : Anti-Counterfeiting Trade Agreement (**ACTA**) — fait l'objet de négociations depuis déjà plus de 3 ans, en dehors de toute instance multilatérale officielle (OMPI, OMC) suspectées de ne plus être assez dures.

Adémocratique, l'ACTA adopte une position maximaliste en matière de « protection » de la propriété intellectuelle, sans tenir compte des arbitrages et acquis sur lesquels reposent toutes les lois en la matière, et qui doivent traditionnellement concilier protection des créateurs et droits du public.

Ainsi ACTA **menace des libertés essentielles**, comme la possibilité de recours à des logiciels libres, la neutralité du net ou l'**accès aux médicaments génériques**. Dans ce dernier cas, en effet, la lutte contre les faux médicaments est un alibi qui sert à renforcer un amalgame entre ces derniers et les génériques, les copies de médicaments à même bioéquivalence, beaucoup moins chers que ceux de l'industrie de marque. En s'attaquant à l'exportation et à l'importation de médicaments génériques (même en transit), cet accord **bloquera l'accès aux soins pour des millions de malades qui en ont un besoin vital**. Tout cela pour préserver les profits des géants pharmaceutiques.

→ **NOUS SOMMES DES PROTECTEURS DES CONSOMMATEURS,
PAS DES SOLDATS DES TRUSTS PHARMACEUTIQUES**



La souricière liberticide



saisir des médicaments
génériques tue

ACTA



messieurs les négociateurs,
revoyez la copie



face à la consigne,
répondons par la conscience

**REJOIGNEZ LE
MOUVEMENT**
taxerobindesbois.org

Une micro-taxe sur la finance
mondiale pour un monde plus
juste

Monastère des finesses *(Récits de la sphère de Bercy)*

Comité de Salubrité Publique

Commentaires sur la dernière réunion du Comité Hygiène et Sécurité de Seine-Saint-Denis (CHS DI 93) qui s'est tenu le 3 mars 2011.

Dans le numéro n°1 de Piste Sud de novembre-décembre dernier [1], nous avons abordé la problématique de l'hygiène et de la sécurité au sein des bâtiments 3240 (Chronopost) et 3701 (Recette Régionale, Service de Contrôle Ex Post, Prise En Charge, Formation Professionnelle).

Et bien la visite de site par la délégation hygiène et sécurité demandée par les représentants du personnel eut lieu le 08 février 2011. Cette visite permet d'éclairer -de visu- les délégués du CHS DI 93 sur les locaux et de motiver leurs demandes de travaux lors du groupe de travail du 03 mars 2011.

- Ainsi au 3701, les représentants des personnels ont réaffirmé la nécessité et la possibilité d'œuvrer à l'accessibilité du 1er étage pour les personnes handicapées grâce à la **construction d'un ascenseur** à la place du monte-charge existant (qui n'est d'ailleurs qu'un monte-plat). En outre, cet ascenseur permettrait de transporter beaucoup plus facilement les diverses fournitures et marchandises du bâtiment.
- Au 3701 et au 3240, la possibilité de **création d'ouvrants** (1 ouvrant par bureau ou 1 ouvrant toutes les 3 fenêtres) a été réaffirmée.

→ Nous interviendrons pour que des devis de travaux en ce sens soient rapidement transmis par la direction de Roissy aux organisations syndicales lors des prochaines réunions du CHS DI 93.

Par ailleurs, nous nous réjouissons qu'un **diagnostic de sécurité** (sur les installations électriques, sécurité incendie, portes et portails, risques de chute) **va avoir lieu cette année au sein des 7 bâtiments domaniaux** de la DI de Roissy (bâtiments 3416-600, 3418E, 3520B, 3701, 5730, 7530 à Roissy et bâtiment 56 au Bourget). Nous veillerons à son suivi.



Le 3701, bâtiment domanial visité en février dernier

A la volée

1°) Qu'est-ce qu'un CHS ?

→ Un CHS est une instance consultative non paritaire chargée d'examiner des questions d'hygiène et de sécurité dans la Fonction Publique d'Etat et Territoriale.

2°) Que signifie DI (Départemental Interdirectionnel) ?

→ ça signifie qu'au sein du CHS DI 93, sont concernés les administrations suivantes :

- a) la DGFIP : (Direction Générale des Finances Publiques = fusion des impôts et du trésor)
- b) la DDCCRF : (la Concurrence, la Consommation et la Répression des Fraudes)
- c) la DGDDI : En Seine-Saint-Denis, les résidences ci-après dépendent du CHS DI 93 : la direction de Roissy-Le Bourget + bureau de Villepinte + site de Garonor (Bureau et BSI de Blanc Mesnil et division Paris Est couronne)

3°) Quels participants ?

Au vu des mentions portées dans le Registre Hygiène et Sécurité (RHS) et dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), l'administration est tenue d'intervenir. Par ailleurs, des médecins de prévention, des inspecteurs hygiène et sécurité siègent dans cette instance afin d'apporter un avis extérieur.

4°) Quelles qualités ?

→ Le CHS bénéficie d'un budget propre lui permettant, sur présentation de devis concurrentiels, de financer en partie (ou en totalité) des travaux, des achats d'équipements, ou des stages de formation.

→ Les représentants des personnels ont davantage de voix que l'administration lors des votes



Les Directions sont tenues de répondre aux mentions inscrites dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

[1] disponible sur www.solidaires-douanes.org (section de Roissy)

Horizons

(contacts, liens avenants, adhérer)

Nous contacter

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées rassemblées de vos représentant-e-s Solidaires roisséen-ne-s, francilien-ne-s et plus si affinités (!) :

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux :

nom	Fonction	Service	Courriel	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	Co-secrétaire régional	BSE T2A	baptiste.alaguillaume@douane.finances.gouv.fr	06 68 53 09 70
Fabien MILIN	Co-secrétaire régional	UDD nuit	fabien.milin@douane.finances.gouv.fr	06 10 15 02 57
Karen BARTHE	Secrétaire régionale adjointe	BSE T2E	karen.barthe@douane.finances.gouv.fr	-
Benoit BAZIER	Trésorier	UDD nuit	benoit.bazier@douane.finances.gouv.fr	-

2°) Coordonnées des permanences locale et nationale de Solidaires Douanes :

	Adresse	Courriel et site internet	Téléphone et fax
Permanence locale	Bat 3520b, zone de fret 4, rue des voyelles, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	Courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tél : 06 10 15 02 57
Permanence nationale	Solidaires Douanes Boîte 29 80-82 rue de Montreuil 75011 PARIS	Courriel : solidaires.douanes@wanadoo.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tél : 01 55 25 28 85 Fax : 01 43 48 73 11

3°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France :

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Elu titulaire	Nacer KHALDI	Paris	01.55.31.85.37
Elu suppléant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	BSE T2A	06.68.53.09.70

4°) Représentant Solidaires Finances au CHS DI 93 :

(CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57



5°) Représentants Solidaires Douanes en CAPC :

(CAPC : Commission Administrative Paritaire Centrale)

CAPC n°6 : Agents catégorie C

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Georges IRTEL	PGC Boulogne	06.64.58.53.27 / 06.12.91.28.47
Suppléant	Arnaud LABORDE	CID	01.30.75.64.17 / 06.20.83.26.76
Expert	Hélène VAN ROEY	Rouen	02.35.52.45.77 / 06.18.39.81.37

CAPC n°5 : Agents catégorie B

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Serge FOUCHE	Le Havre	02.35.41.40.22 / 06.78.93.51.41
Suppléant	Roland GIRERD	Lille	06.89.56.20.69
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	BSE T2A	06.68.53.09.70

CAPC n°4 : Agents catégorie A

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Anne SIMON	Léman	06.64.56.20.16 / 06.75.03.94.07
Suppléant	Georges EVANS	Lyon	06.33.87.66.03
Expert	Rénaldo PRATO	Rouen	02.32.83.26.11
Expert	Gaele PERRON	CID	01.30.75.64.80

CAPC n°3 : Inspecteurs Régionaux 1ere classe

	Nom	Direction	Téléphone
Titulaire	Francis TORAL	Midi-Pyrénées	05.61.72.86.21
Suppléant	Sylvie FOUBERT	Rouen	02.35.52.36.67

* Liens avenants (sites internet attachants) :

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif -et militant- de la région parisienne

<http://rezo.net/> : « le portail des copains » : site agrégatif, portail d'information alternative (blogs, presse écrite, presse en ligne, émissions radiophoniques...)

<http://www.solidaires.org> : site internet de l'Union syndicale Solidaires (union dont est membre Solidaires Douanes et regroupant notamment les syndicats nationaux et fédérations Sud)

<http://www.france.atac.org/> : site de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Association agissant en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde.

<http://www.phototheque.org/> : « la photothèque du mouvement social ». Espace où les photographes professionnels ou amateurs peuvent déposer leurs photos pour une utilisation libre.

<http://www.acrimed.org/> : ACTION CRITIQUE MEDIAs, observatoire des médias. Association réunissant des journalistes et salariés des médias, des universitaires et des usagers des médias pour oeuvrer à « une critique indépendante, radicale et intransigeante ».

<http://www.oxfamfrance.org/> : site de l'association Oxfam France – Agir Ici. Association de solidarité internationale qui a pour objectif de « construire avec chaque citoyen un monde plus juste, où les droits humains fondamentaux sont respectés ».

Directeur de publication : Fabien Milin

Prochain numéro en mai 2011

*** Adhérer :** (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : _____ **Prénom :** _____
Né le : _____ **à :** _____
Résidence : _____ **service :** _____
Adresse du service : _____
Grade : _____
Indice : _____ **Fonction :** _____
Adresse perso : _____

Tél (travail) : _____ **Tél (personnel) :** _____
Portable : _____ **Fax (travail) :** _____
Adresse courriel pro : _____
Adressecourriel perso : _____
A _____ le _____ **Signature**

Montant des cotisations (annuelles) 2011 :

Agents Berkani	26	Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	130
Agents de Constatation 2ème classe	42	Inspecteurs Régionaux 3ème classe	177
Agents de Constatation stagiaires externes	28	Inspecteurs Régionaux 2ème classe	187
Agents de Constatation 1ère classe	56	Inspecteurs Régionaux 1ère classe	207
Agents de Constatation Principaux 2°classe (échelle 5)	61	Inspecteurs Principaux 2ème classe	189
Agents de Constatation Principaux 1ère classe (NEI)	66	Inspecteurs Principaux 1ère classe	229
Contrôleurs stagiaires externes	41,5	DSD2	259
Contrôleurs 2ème classe	83	DSD1	279
Contrôleurs 1ère classe	93	Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	291
Contrôleurs Principaux	98	Directeurs Interrégionaux	361
Inspecteurs stagiaires externes	60	Chefs de Service Comptable	416
Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	120		

- La cotisation des agents retraités est fixée à 50 % de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel

formulaire d'adhésion à renvoyer à : **Solidaires Douanes, boîte 29, 80-82 rue de Montreuil 75 011 PARIS**





Edito :

Y-a-t'il un pilote dans la Douane ?

- Réalisé par MEDEF
- Avec Jérôme Fournel et Dominique Labiche
- titre original : CAP 2012
- Année de production: 2011

Un mauvais remake d'un film étatsunien - sorti dans les salles en 1980 - a lieu en ce moment au sein de la DGDDI. Mauvais remake parce que les événements en cours ne relèvent pas du genre comique, mais plutôt du genre dramatique. Dramatique parce que le contexte est sérieux pour notre administration. Dramatique parce que le ton donné par nos hiérarques serait susceptible d'inspirer davantage la tristesse que le rire.

Un drame illustré par deux exemples : le système d'évaluation et Fukushima. Ces exemples, loin d'être distincts, s'articulent en levant le voile sur le peu de considération accordé par nos hiérarques à la bonne santé des personnes.

L'évaluation : une omniprésence de l'arbitraire

L'arbitraire d'abord par l'absurdité de ces indicateurs de performance qui ne permettent pas apprécier *réellement* la valeur du travail d'un-e agent-e. Au niveau quantitatif, nombreuses sont les d'activités - loin d'être négligeables - qui ne sont pas pris en compte (visa des déclarations, traitement des appels téléphoniques, accueil des usager-e-s, classement des documents). Au niveau qualitatif, on ne parle plus de *travail bien fait* mais simplement d'*objectifs à atteindre*.

DOUANES Solidaires

section de Roissy et du Bourget

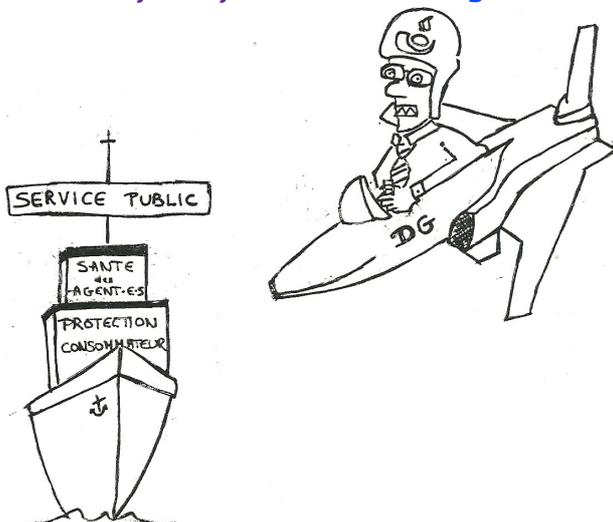
Edito : Y-a-t'il un pilote dans la Douane ?
Pages 1 et 2

Macédouane :

- Libre-échange / principe de précaution - rayon des douanes Pages 3,4 et 5
- Du grand secret à la frustration collective / Passe-Partout Pages 6 et 7

Ration d'éco: lever 1 tabou Pages 8 et 9
Contre-feux: la physique de l'emploi Page 10

Horizons: contacts, liens, adhérer Pages 11 et 12



L'arbitraire ensuite par le caractère purement formel de l'entretien professionnel et par la subjectivité voire la partialité dans les appréciations de l'évaluateur – de plus en plus sous pression.

L'arbitraire enfin par le nombre insuffisant de mois à répartir entre tou-te-s les agent-e-s. Avec d'un côté des agent-e-s qui n'osent dire leur bénéfice d'une réduction de la cadence d'avancement, et, de l'autre côté, un trop grand nombre d'agent-e-s, année après année, qui ont un avancement *normal* ; ce qui ne manque pas d'alimenter un sentiment d'exclusion.

Bref c'est le mal-être au travail qui s'insinue.

Fukushima : circulez y a rien à contrôler

Un scandale sanitaire se déroule depuis le 11 mars 2011. Après le matraquage médiatique des lères semaines, force est de constater que la couverture journalistique de la catastrophe japonaise est proche du néant.

Guère étonnant malheureusement. Nous sommes en effet à la convergence de deux thématiques peu remises en cause dans la pensée dominante française : la libre circulation des marchandises et le nucléaire. L'Union Européenne et le Japon vont entamer des négociations en vue d'un accord de libre-échange, le saviez-vous ?

Alors que plusieurs pays - et pas des moindres - (dont les États-Unis d'Amérique, la Chine, la Russie, l'Australie, l'Inde, etc...) ont purement et simplement interdit les importations de produits alimentaires en provenance des préfectures limitrophes à Fukushima ; la France et l'Union Européenne se contentent de contrôles renforcés aux frontières... Nous ne demandons qu'à voir...

Et le principe de précaution dans tout ça ?

Rompre avec la servitude volontaire

Nous pouvons légitimement ressentir de la douleur et de la tristesse devant les évolutions en cours au sein de notre administration. Mais la gravité de la situation nous impose de transcender ces sentiments en révolte.

Nos hiérarques rétorquent « c'est comme ça », « on n'a pas le choix », « on n'y peut rien ». A contrario, quelqu'un⁽¹⁾ affirmait : « Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui le regardent sans rien faire ». Le discours fataliste de nos caciques est bel et bien un instrument de domination.

Refuser le drame que vit notre administration, c'est d'abord refuser ce discours de résignation. C'est donc croire en nous-mêmes, en chacun d'entre nous, en notre capacité d'action collective. C'est ensuite chasser ces incapables qui nous dirigent droit dans le mur. Notre émancipation est à ce prix. Nous n'avons pas le choix.

Note

(1) : un certain *Einstein, Albert* de son prénom

Agendas

1°) administratif :

CAPC :

- recours en notation/TA/LA cat B 19 mai
- titularisation AC, TA ACP2&ACP1 16-17 juin
- LA et recours en notation cat A 1er juin
- CCP agents non titulaires 22 juin
- recours en notation cat C 23 juin
- recours en notation cat C 6 juillet

Groupes de Travail DG/CTPC :

- Maîtres de chiens 13 mai
- CTPC 17 mai
- Élections Professionnelles 19 mai
- Comité de suivi delt@ 20 mai
- Contrat Pluri-Annuel de Performance 17 juin
- Hygiène et Sécurité/delt@ 28 juin
- Formation Professionnelle et Diversité 30 juin

Groupes de Travail DI / Masse IdF :

- Formation Professionnelle 3 mai
- Commission Régionale Masse IdF 12 mai/24 juin
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels 21 juin
- Élections Professionnelles 7 juillet

CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité

Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis

- Groupe de Travail : 16 mai
- Séance plénière : 9 juin



2°) militant (cf www.demosphere.eu) :

syndicat Solidaires Douanes

- Conseil National 9-10-11 mai
- réunion bureau section Roissy 20 juin
- Bureau National 21-22 juin
- Commission Personnels 29 juin

Union syndicale Solidaires

- Congrès à Villefranche-sur-Saône 6-10 juin

manifestations/rassemblements

- Pti bal sauvage de Ménilmontant 15 mai
- contre le G8 (Le Havre) 21 mai
- contre la RGPP et pour la revalorisation des salaires (Ministère des Finances - Bercy) 31 mai

Macédouane (les gros légumes nous taillent en pièces, mais la mayonnaise ne prend pas !)

Libre - échange 1 - 0 Principe de précaution

En 2000, la Commission s'est "lâchée" sur le principe de précaution, en 2011, suite à Fukushima, la section Solidaires Douanes guette la contradiction.

L'UE A DIT

Communication de la Commission du 2 février 2000 :

"La Commission a toujours recherché un niveau de protection élevé, notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, animale et végétale. Elle a pour règle de prendre des décisions visant à atteindre ce niveau de protection élevé en s'appuyant sur des données scientifiques solides et suffisantes. Toutefois, dans les cas où l'on pouvait raisonnablement craindre que les dangers potentiels affectent l'environnement ou la santé humaine, animale ou végétale, et où l'insuffisance des données scientifiques disponibles ne permettait pas de procéder à une évaluation scientifique détaillée, le principe de précaution a toujours été accepté politiquement comme constituant une stratégie de gestion du risque dans plusieurs domaines. Bien que le principe de précaution ne figure pas explicitement dans le traité CE, si ce n'est pour l'environnement, la Commission considère que sa portée est beaucoup plus vaste et s'étend également à la protection de la santé humaine, animale et végétale."

L'UE A MENTI

RÈGLEMENT D'EXECUTION (UE) N° 297/2011 DE LA COMMISSION du 25 mars 2011

"À la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima le 11 mars 2011, la Commission a été informée de ce que les taux de radionucléides décelés dans certains produits alimentaires originaires du Japon [...] dépassaient les seuils de contamination en vigueur au Japon pour les denrées alimentaires.

[...]

Outre les tests effectués par les autorités japonaises, il y a lieu de prévoir des contrôles aléatoires sur ces importations.

[...]

Les autorités compétentes du PIF ou du PED réalisent des contrôles documentaires et d'identité sur tous les lots de [denrées alimentaires originaires ou en provenance du Japon], et des contrôles physiques, comprenant des analyses de laboratoire, visant à détecter la présence d'iode-131, de césium-134 et -137, sur au moins 10% des lots de [denrées alimentaires des préfectures non limitrophes à Fukushima] et sur au moins 20% des lots [de denrées alimentaires des préfectures limitrophes à Fukushima]."

Des mesures réglementaires européennes fortement criticables

Certes, au premier regard, le règlement d'exécution de mars 2011 semblerait pas mal. Sauf que l'analyse de texte n'est pas pour nous rassurer quant à la qualité des contrôles.

--> Quantitativement, les contrôles physiques ne portent que sur 10% sinon 20% des lots.

--> Qualitativement, les contrôles physiques ne portent que sur la recherche d'iode-131, césium-134 et -137.

Quid de l'iode-132, du tellure-132, du césium-136, du xénon-133, etc...?

En résumé, du principe de précaution affirmé en 2000, il ne reste en 2011 que des "contrôles aléatoires", quantitativement et qualitativement limités...



UNE SOLUTION - AU
NON REMPLACEMENT
D'UN AGENT SUR 2

**Partir plus facilement en mutation ?
on ne l'entendait pas comme ça...**

Une autre politique sanitaire est toujours possible

Nous considérons qu'un véritable principe de précaution aurait pu être décidé par le biais d'un embargo sur les marchandises japonaises.

"Impossible!" diraient les fatalistes. A ceux-là nous répondons qu'il suffit de regarder quelques années en arrière. En plein scandale de la vache folle, la France puis l'Union Européenne avaient imposé en 1996 l'embargo sur tous les bovins et leurs produits dérivés provenant du Royaume-Uni, membre lui-même de l'Union Européenne.

Le courage politique a manqué depuis le 11 mars 2011 à l'Union Européenne -et à la France. Il n'est jamais trop tard pour corriger cela. Pour achever de s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil au tableau ci-dessous.

EMBARGOS APPLIQUÉS SUR DES PRODUITS EN PROVENANCE DU JAPON

Pays	Produits concernés	Zone de provenance / préfectures
USA	Produits laitiers, fruits et légumes	4 préfectures : Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma
Chine	Produits agricoles et alimentaires (+ aquaculture & fourrage)	12 préfectures
Russie	<u>Tous les produits alimentaires</u>	4 préfectures : Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma
Australie	<u>Tous les produits alimentaires</u>	4 préfectures : Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma
Inde	<u>Tous les produits alimentaires</u>	<u>Ensemble du Japon</u>
Corée du Sud	Lait et légumes	4 préfectures : Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma
Taiwan	produits alimentaires / courrier	5 préfectures / Ensemble du Japon
Singapour	Produits laitiers, fruits et légumes, produits de la mer et viande.	4 préfectures : Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma
Philippines	chocolat	<u>Ensemble du Japon</u>
Liban	<u>Tous les produits (alimentaires et industriels)</u>	<u>Ensemble du Japon</u>
Ile Maurice	Produits alimentaires et aliments agricoles	<u>Ensemble du Japon</u>
République Démocratique du Congo)	<u>Tous les produits alimentaires</u>	<u>Ensemble du Japon</u>
U.E. (dont France)	RIEN	RIEN

Sauf quand il y a un accord de libre-échange en jeu...

Le choix européen de ne pas appliquer d'embargo sur les produits notamment alimentaires en provenance du Japon, loin d'être insensé, répond à une basse logique commerciale.

En effet, l'union Européenne, après avoir conclu un accord de libre-échange avec la Corée du Sud en 2010, s'apprête cette année, à entamer des négociations avec le Japon en vue d'un accord du même acabit.

→ Face au concurrent états-unien, l'Europe espère ainsi conquérir des parts sur le marché japonais dans les domaines agricole (*la gastronomie*), de la cosmétique, et du luxe.

→ Pour sa part le Japon espère conforter ses parts sur le marché européen dans le domaine manufacturé (automobile, électronique) face à ses concurrents des pays émergents.

Nous avons là le parfait exemple de la concurrence non-fauscée...



La politique commerciale prime sur la santé des citoyens

CETTE NON-INTERDICTION COMMUNAUTAIRE DES DENRÉES JAPONAISES NOUS LAISSE INTERDITS...

Rayon des douanes

Quand le laisser-aller français le dispute au laisser-faire européen, nous pouvons dire que l'incurie est partagée...



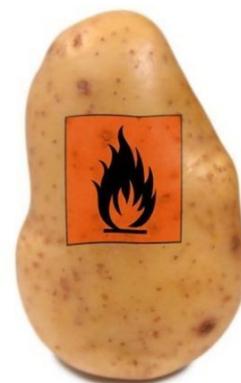
Nos hiérarques locaux et nationaux sont atteints d'un mal incurable suite à Fukushima : la sclérose de leur appendice buccal, *mal plus connu sous l'expression « langue de bois »*.



Car que disent-ils ? → aucun risque, tout va bien, tout est en ordre.

Sauf qu'à Roissy, qui contrôle la radioactivité des envois provenant du Japon ?

- L'IRSN⁽¹⁾ s'en remet à la DIDI⁽²⁾ et à la DDCCRF⁽³⁾
- La DIDI⁽²⁾ s'en remet à la DGAC⁽⁴⁾
- La DGAC⁽⁴⁾ s'en remet aux compagnies aériennes...
- Les compagnies s'en... → où sont les relevés de leurs contrôles d'exécution?



Transmettre la patate chaude, un savoir-faire français

Bref personne n'assume. Tout cela prêterait à rire jaune, sauf que cette absence de contrôle physique systématique (avec un matériel adapté à la protection des agent-e-s) dénote le démantèLEMENT de la valeur que l'on donne à la vie des consommateurs/trices et des agent-e-s.

À la vue du tableau ci-dessous, nous posons à nos hiérarques la question qui tue suivante : « **La vie humaine vaut-elle plus ou moins que 15 euros?** »

Désignation de l'Équipement de Protection Individuelle (EPI)	Prix unitaire (en euros) toutes taxes comprises
Combinaison avec capuche, pieds + semelles <i>jetable-s</i>	5,38
Masque filtrant de classe P3 (FFP3) <i>jetable</i>	4,07
Paire de gants nitrile non poudrés <i>jetables</i>	0,31
Lunettes stériles <i>jetables</i>	4,52
TOTAL (équipement complet de protection jetable)	14,28

Soyons *caustiques*. En l'absence d'achats de dosimètres et d'équipements de protection individuelle, accordons à nos chefs de rayon au moins un mérite, celui de refuser de faire de l'épicerie... sauf de leurs agent-e-s kleenex.

**Refuser de prendre ses responsabilités,
ça doit être ça le mal des rayons.**

Notes :

(1) : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

(2) : Direction Interrégionale des Douanes et des Droits Indirects.

(3) : Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation, de la Répression des Fraudes : [le nombre d'agents CCRF travaillant à Roissy se compte sur les doigts d'une main.](#)

(4) : Direction Générale de l'Aviation Civile.

Compte rendu d'entretien professionnel : Du grand secret à la frustration collective

Ça y est, c'est le retour du printemps ! ce qui signifie « renouveau » pour dame nature et « entretien professionnel » pour les agents des douanes.

Dans le bureau, la cohésion de l'équipe nécessaire à la réalisation des objectifs fait place à un climat de suspicion... en effet, des mois, il y en aura pas pour tout le monde !

Après un vague descriptif standardisé des fonctions exercées, on passe dans le vif du sujet avec la rubrique « Résultats professionnels obtenus au regard des objectifs assignés » et déjà on commence à comprendre toute l'ambiguïté de la formule; s'agit-il de résultats individuels ou ceux du service ? Jusque dans la formulation, la confusion est totale ! Il s'agirait en fait d'une savante péréquation visant à apprécier les performances d'un agent au regard des résultats collectifs.



COMMENT CONCILIER NOTATION ET RÉDUCTION D'EFFECTIFS

Dès lors, comme pour entretenir volontairement cette confusion, toutes les questions posées se heurtent à une omerta hiérarchique :

- Quels sont les critères d'évaluation ?
- Quels sont les évaluations de mes supérieurs hiérarchiques directs ?
- Combien de mois ont été attribués à l'unité ?

Alors imaginons un instant qu'il s'agisse de nos enfants et que nous soyons convoqués par la directrice de l'école :

la directrice : « Votre fils a eu un mauvais bulletin, j'aimerais que l'on en discute »

le parent : « Ah bon, il a eu des mauvaises notes ? »

la directrice : « Je ne sais pas, les résultats de la classe sont bons »

le parent : « Il a eu un problème de comportement alors ? »

la directrice : « Je ne peux pas vous dire, nous ne donnons pas les appréciations des professeurs »

le parent : « Mais que reproche-t-on à mon fils alors ? »

la directrice : « Il n'a pas eu de bon point »

le parent : « Pourquoi ? »

la directrice : « Chaque classe ne dispose que d'une boîte de bon points, et même si les résultats sont bons, il n'y a pas de bons points pour tout le monde »

le parent : « Que doit-il faire pour s'améliorer ? »

la directrice : « un recours...:-) »

En tant que parent, après un tel entretien, on arriverait rapidement à la conclusion que notre enfant est victime de ce que l'on appelle communément le « délit de sale tête » et que pour éviter de créer chez lui un manque de confiance en soi voire un complexe de persécution, il faudrait le changer de classe... au risque de se retrouver confronter au même problème.

Il faut croire que les inventeurs de ce système de notation n'ont pas choisi l'option « psychologie » à l'ENA pour ne pas se rendre compte qu'ils étaient en train de créer ce que l'on pourrait qualifier de « machine à frustration collective ». Croyaient-ils sincèrement amorcer des cercles vertueux de performance et de motivation ?

L'absurdité de système est telle qu'un agent ayant obtenu trois mois se voit désormais condamné au silence au risque d'attiser les rancœurs de ses collègues comme si être un bon agent était devenu une maladie honteuse...

Ainsi les questions sur le système de notation individuelle peuvent se résumer à celle-ci : « Peut-on créer un esprit d'équipe en mettant les agents d'un même service en concurrence ? »

Pour y répondre, prenons exemple sur le management sportif et les récents déboires footballistiques en la matière : « Une équipe n'est pas juste une somme d'individualités, combien de temps faudra-t-il encore pour nous en rendre compte ? »

Passe-partout (La Garde d'enfants des clés)

Curieuse réorientation des contrôles

Dans la série : fausse note, en voici une gratinée qui dénote l'évolution des contrôles.

Etant donné que les entreprises sont des partenaires, il faut bien trouver une activité aux agent-e-s des douanes.

Comment? Simplement en contrôlant désormais ses propres collègues. Vous disiez « inspecteur des douanes », « contrôleur des douanes » et "agent de constatation des douanes" ? A l'avenir, entraînez-vous à l'expression « inspecteur des douaniers », « contrôleur des douaniers » et « agent de constatation des douaniers ».

Exemple par l'absurde

Normalement, dans chaque bureau de contrôle, la clé d'ouverture du coffre fort se situe dans les locaux.

Sauf à l'UDD nuit. Ce service implanté physiquement sur quatre sites (Fedex, Banale, Sodexi et Chronopost) expérimente la centralisation comptable verrouillable. En effet, les clés sont désormais centralisées sur un seul site. Ainsi, à chaque début de vacation, il faut que les inspecteurs/trices (=chefs d'équipe) aillent au bureau centralisateur prendre les clés, puis qu'ils prennent le volant pour aller ouvrir eux/elles-mêmes le coffre-fort sur les trois autres sites UDD. L'opération prend quelques dizaines de minutes. Et bis repetita à chaque fin de vacation...

Pratique, non? De là à dire que cette idée est sortie du cerveau d'un illuminé...

Ça doit être ça la rationalisation de notre administration.



Le modèle à suivre ?



79. Le Serrurier.

~~79. L'inspecteur.~~

INFANTILISATION --> INFÉRIORISATION --> DOMINATION ?

Ration d'éco (si la décoration est affaire d'ornement, l'économie est affaire de gouvernement, c'est-à-dire l'affaire de tous)

Protectionnisme : lever un tabou

proposition d'instauration d'un néo-protectionnisme conduisant notamment à restaurer un tarif extérieur commun de l'Union Européenne.

Par Christophe Ramaux, article paru dans Politis, 1er février 2007

Le protectionnisme est tabou pour une partie de la gauche non libérale. Les bonnes raisons ne manquent pas.

Il peut verser dans le nationalisme. La *doxa* nous le rappelle inlassablement en parlant dans les deux cas de *tentation*. Il peut accréditer l'idée que la *contrainte extérieure* explique tout – l'austérité salariale, le démantèlement des droits sociaux – et *désarmer* en laissant entendre qu'aucune autre politique ne serait, en l'attendant, possible.

Il passerait outre que ce sont les firmes multinationales qui organisent les choix de *localisation* de leurs investissements – dont les *délocalisations* au sens strict (fermer ici pour transférer là-bas) ne sont qu'une infime partie – ou de leurs achats (sous-traitance, etc.).

Enfin, il empêcherait le développement des pays moins développés en leur interdisant l'accès aux innovations technologiques (si on brime les investissements) et la possibilité de bénéficier de leurs avantages comparatifs (si on restreint leurs exportations). Ce dernier argument renvoie à certains bienfaits des échanges et de la concurrence que reconnaît donc, à l'occasion, la gauche non-libérale : c'est un point positif tant elle peine à le faire par ailleurs.

Mais les bonnes raisons ne font pas raison. Et ce d'autant moins qu'il faut prendre la mesure du caractère radicalement nouveau de l'actuelle mondialisation. Avec elle, une partie du capital s'emploie à établir un régime inédit de mise en concurrence généralisé des pays et de la main-d'œuvre. Un régime de *déflation salariale* comme le souligne J. L. Gréau dans *L'avenir du capitalisme* (Gallimard). La protection sociale, le droit du travail ou les services publics sont alors autant de cibles à abattre.

Preuve de sa redoutable cohérence, le néo-libéralisme s'emploie simultanément à saper la démocratie politique, soit le fondement politique de l'Etat social. Et cela en discréditant son cadre d'exercice principal qu'est l'Etat-nation citoyen (cf. l'éloge par le bas du communautarisme, du régionalisme et de la décentralisation aveugle et celui par le haut des institutions supranationales).



La régulation participe de la préservation

A la volée

face au libre-échange, il faut regarder résolument à gauche



Christophe Ramaux :

économiste français, maître de conférences à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne).

Il réalise ses recherches dans le cadre du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES – équipe Matisse). Ses recherches portent sur deux domaines : l'économie du travail et l'État social. Outre les questions de chômage, il a notamment travaillé sur la précarité et la stabilité de l'emploi.

Sur le domaine de l'État social, il invite à retenir une acception large de celui-ci qui intègre les 4 piliers que sont la protection sociale, le droit du travail (et à la négociation collective), les services publics et les politiques macroéconomiques (budgétaires, monétaires, etc.) de soutien à l'activité et à l'emploi.

Que faire ?

Ne pas nier l'ampleur des enjeux d'abord. La mise en concurrence généralisée est réelle. Les entreprises implantées dans les pays émergents – Chine et Inde en tête ne réalisent pas seulement des produits bas de gamme. Elles sont déjà en mesure, et cela sera plus vrai encore demain, de produire des biens et services complexes.

La France accueille certes aussi des investissements étrangers. Mais ils sont souvent d'une autre nature : rachat d'entreprises, de capacités de production déjà existantes, ici ; implantations de nouvelles capacités de production là-bas. Parce qu'elle est généralisée, la concurrence opère aussi à l'intérieur de l'Union européenne. De la part des nouveaux membres, bien sûr, mais aussi, depuis quelques temps, de la part de l'Allemagne.

La raison économique, si du moins on ne la réduit pas à celle de la finance, exige de rompre à la fois avec la libéralisation financière et le libre-échange généralisé. Les pays moins développés ont besoin d'investissements étrangers pour accéder aux innovations technologiques. Ils n'ont rien à gagner, si ce n'est la dépendance, à une croissance tirée par les exportations. C'est bien la satisfaction des immenses besoins de leurs peuples qui doit la tirer.

La raison démocratique l'exige tout autant. N'est-ce-pas la possibilité pour les communautés de citoyens de choisir leur destin qui est en jeu ?

La concurrence, les échanges, ont évidemment du bon. On ne peut néanmoins confier au marché, ni a fortiori au capital, le pilotage exclusif de l'économie. Celui-ci exige aussi de l'intervention publique. Ce qui est vrai de façon générale, l'est pour les relations économiques internationales. Dans la Grande transformation – ouvrage qui vaut surtout pour ses intuitions – K. Polanyi retient une définition large du protectionnisme en y intégrant la protection sociale et commerciale. Cela donne une boussole : ni économie de marché, ni tout-Etat, et donc ni libre-échange, ni protectionnisme intégral.

D'où le bien-fondé du plaidoyer en faveur d'un néo-protectionnisme (voir le site <http://www.protectionnisme.eu>) : il s'agit, en relançant notamment la préférence communautaire, de permettre à la concurrence de s'exercer, mais à l'intérieur de zones relativement homogènes. Cela permettrait de réduire les échanges internationaux et donc la pollution. Le néo-protectionnisme ne suffit pas à dessiner un projet global à opposer aux libéraux. Sans cette pièce-là, nul projet cohérent cependant.

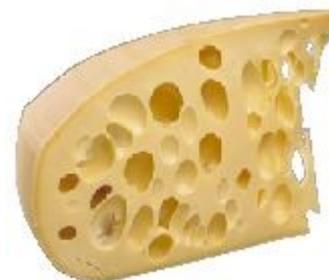
bien loin de filtrer, ...



... le libre-échange transforme le monde...



...en une véritable passoire



mais tout n'est pas encore rapé !

Christophe Ramaux

Contre-Feux (chroniques de citoyen-e-s engagé-e-s)

La Physique de l'emploi

→ Un contrôle indépendant de la radioactivité

Devant le manque de volonté et de moyens engagés par les États pour oeuvrer à un monde plus juste, d'autres acteurs interviennent. Nous vous présentons ici une association qui agit, si l'on peut dire, "directement" :

Création

Au lendemain de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, alors que les services officiels indiquent que la France, en raison de son éloignement, a été totalement épargnée par le nuage radioactif, des familles entières consomment, sans le savoir, du lait, du fromage, des légumes frais... gorgés de produits radioactifs. C'est en réaction contre les mensonges diffusés par les autorités françaises, le manque de prise en considération des conséquences de cet accident pour l'être humain et l'environnement que la CRIIRAD s'est constituée. Nous étions alors en 1986.

Plusieurs vocations

- contrôler et informer les populations sur les pollutions radioactives et les risques liés au nucléaire : sites contaminés, radon (cf colonne de droite).
- veiller au maintien, à l'application et à l'amélioration des règles de contrôle et de radioprotection suffisante.
- d'obtenir la mise en place de toutes mesures de protection sanitaire jugées nécessaires .

Une indépendance

La CRIIRAD est indépendante des exploitants du nucléaire, de l'État et de tous partis politiques grâce aux 4700 adhérent-e-s qui la soutiennent financièrement.

Des outils

- Un laboratoire d'analyse équipé pour le dépistage et l'identification des pollutions radioactives (aliments, eau, gaz radon). Composé d'une équipe de scientifiques, il effectue des analyses tant en France qu'à l'étranger.
- Un service d'information : publications, conférences, stages de formation, animations en milieu scolaire, expositions, ateliers pratiques, interventions dans les médias.

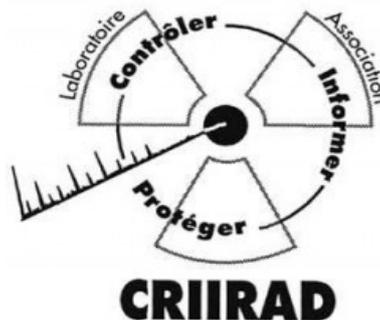
En résumé

Structure atypique, associant les garanties éthiques d'une association à but non lucratif et le professionnalisme d'un laboratoire spécialisé, la CRIIRAD travaille depuis 24 ans sur toutes les questions relatives à la radioactivité, à ses utilisations et à ses effets sur la santé. Grâce à son laboratoire, elle contrôle l'état radiologique de l'environnement et des produits alimentaires et, en cas de pollution avérée, informe les populations, alerte les autorités et s'efforce de faire sanctionner les pollueurs.

**SACHONS NOUS EN INSPIRER,
SOYONS DES PROTECTEURS DES CONSOMMATEURS,
PAS DES ACCOMPAGNATEURS DU LAISSEZ-FAIRE**

source : site internet de la CRIIRAD

(1) CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité



la DGDDI serait bien inspirée de reprendre leur devise

A la volée

LE RADON

est issu de la désintégration de l'uranium naturellement contenu dans les sols. Naturel donc anodin ? Pas vraiment. En France, la radioactivité du radon est la **2ème source de décès par cancer du poumon** (après le tabagisme actif et devant le tabagisme passif).

→ Loin d'être propre, le nucléaire est une énergie néfaste à l'état naturel. Alors quand l'Homme vient se mêler à l'histoire...

Contact



CRIIRAD

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité

471, avenue Victor Hugo
26000 Valence
site internet : www.criirad.org
tél : 04 75 41 82 50
fax : 04 75 81 26 48

Horizons (contacts, liens avenants, adhérer)

* Nous contacter

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées rassemblées de vos représentant-e-s Solidaires roisséen-ne-s, francilien-ne-s et plus si affinités (!) :

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux :

nom	Fonction	Service	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	Co-secrétaire interrégional	BSE T2A	06 68 53 09 70
Fabien MILIN	Co-secrétaire interrégional	UDD nuit	06 10 15 02 57
Abdellatif FELLAH	Co-secrétaire régional fret	UDD nuit	-
Mohamed OUALANE	Co-secrétaire régional fret	France Handling	
Karen BARTHE	Co-secrétaire régionale voyageurs	BSE T2E	
Hélène BECKER	Co-secrétaire régionale voyageurs	BSE S	
Benoit BAZIER	Trésorier	UDD nuit	

2°) Coordonnées des permanences locale et nationale de Solidaires Douanes :

	Adresse	Courriel et site internet	Téléphone et fax
Permanence locale	Bat 3520b, zone de fret 4, rue des voyelles, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	Courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tél: 06.10.15.02.57
Permanence nationale	Solidaires Douanes Boite 29, 80-82 rue de Montreuil 75011 PARIS	Courriel : solidaires.douanes@wanadoo.fr site internet : www.solidaires-douanes.org/	Tél: 01.55.25.28.85 Fax: 01.43.48.73.11

3°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France :

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Elu titulaire	Nacer KHALDI	Paris	01.55.31.85.37
Elu suppléant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	BSE T2A	06.68.53.09.70

4°) Représentant Solidaires Finances au CHS DI 93 :

(CHS DI 93 : Comité Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel de Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06.10.15.02.57

* Liens avenants (sites internet attachants) :

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif -et militant- de la région parisienne

<http://rezo.net/> : « le portail des copains » : site agrégatif, portail d'information alternative (blogs, presse écrite, presse en ligne, émissions radiophoniques...)

<http://www.acrimed.org/> : ACTion CRItique MEDias, observatoire des médias. Association réunissant des journalistes et salariés des médias, des universitaires et des usagers des médias pour oeuvrer à « une critique indépendante, radicale et intransigeante ».

Directeur de publication : Fabien Milin

Prochain numéro en septembre 2011

*** Adhérer :** (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : _____ **Prénom :** _____
Né le : _____ **à :** _____
Résidence : _____ **Service :** _____
Adresse du service : _____ **Fonction :** _____
Grade : _____ **Adresse perso :** _____
Tél (travail) : _____ **Tél (personnel) :** _____
Portable : _____ **Fax (travail) :** _____
Adresse courriel pro : _____
Adresscourriel perso : _____
A _____ le _____ Signature

Montant des cotisations (annuelles) 2011 en euros :

Agents Berkani	26	Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	130
Agents de Constatation 2ème classe	42	Inspecteurs Régionaux 3ème classe	177
Agents de Constatation stagiaires externes	28	Inspecteurs Régionaux 2ème classe	187
Agents de Constatation 1ère classe	56	Inspecteurs Régionaux 1ère classe	207
Agents de Constatation Principaux 2°classe (échelle 5)	61	Inspecteurs Principaux 2ème classe	189
Agents de Constatation Principaux 1ère classe (NEI)	66	Inspecteurs Principaux 1ère classe	229
Contrôleurs stagiaires externes	41,5	DSD2	259
Contrôleurs 2ème classe	83	DSD1	279
Contrôleurs 1ère classe	93	Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	291
Contrôleurs Principaux	98	Directeurs Interrégionaux	361
Inspecteurs stagiaires externes	60	Chefs de Service Comptable	416
Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	120		

- La cotisation des agents retraités est fixée à 50 % de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel

Pour adhérer, rien de plus simple : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et, soit filer le tout en main propre à un-e militant-e, soit envoyer le tout par la poste à l'adresse suivante :
Solidaires Douanes, boîte 29, 80 rue de Montreuil 75 011 PARIS



Piste Sud

n°5 printemps -été 2013 Le journal concevant leur mise hors-jeu

★ BATAILLE STRATEGIQUE ★



Dossier Spécial PSD : la DI de Roissy et le Projet Stratégique 2018

- édito page 1
- "Faux et usage de faux" :
--> notre résumé du PSD lu
lors du CT local du 29 avril
pages 2 et 3
- Organigramme de la DI
--> En 2013 p4
--> en 2018, après le PSD p5
- La contribution de la DI
--> l'exposé officiel annoté par
nos soins... pages 6 à 9
- Quels moyens d'action ?
page 10
- Contacts, etc... p11 et p12

Edito: "Vous savez, il n'y a pas si longtemps, la DI de Roissy comptait moins de 1000 agents"

C'est par ces mots, et après le "Bonjour" d'usage, que notre *cher* directeur interrégional s'était adressé à nos deux co-secrétaires le 17 décembre 2009. C'était alors notre tour dans cette tradition qui veut qu'un directeur, après son intronisation, reçoive dans son bureau une délégation de chaque syndicat local. Nous aurions pu alors lui rétorquer : *il n'y a pas si longtemps Roissy CDG accueillait 25% de passagers et 40% de marchandises en moins*¹.

La suite de l'entretien avait alors porté sur la Lutte Contre la Fraude (limitée déjà aux seules prohibitions) et l'attente de résultats de la plateforme en la matière. Depuis ce baptême du feu, jamais ces mots ne nous ont quitté. En effet ils résumaient la priorité du DI (rendre des emplois) et fixaient sa ligne d'horizon : supprimer 400 postes d'ici son départ.

L'efficacité de son action passée en Franche-Comté (-25% de résidences et -20% d'emplois en quelques années dans cette DR) suscitait notre inquiétude. **Le contenu de la contribution de la DI de Roissy au Projet Stratégique Douane 2018 confirme nos craintes** (voir pages 6 à 9). Jamais n'y est mentionné la nécessité de "réguler". Le mot "contrôles", employé seulement 4 fois, y apparaît telle une contrainte... Par contre, que d'usages de mots relatifs à l' "attractivité" (x3), la "concurrence" (x2), ou la "compétitivité" (x3) ! On ne saurait être plus clair.

Rien de plus normal alors que l'objectif 1^{er} de ce PSD ne soit pas la sécurisation des flux mais plutôt de savoir comment rendre le plus grand nombre d'emplois. Par tous les moyens. Ceci, alors qu'il faudrait au contraire embaucher massivement pour contrôler davantage qu'1/500^{ème} des flux ! Ainsi, devant le caractère profondément funeste de ce projet, aussi bien dans les sphères professionnelle que personnelle, ce numéro tâche de vous donner quelques clés de lecture et, *suite logique*, de lutte. Car sans cette dernière, rien n'est possible.

¹ 48,25 millions de passagers et 1,6 millions de tonnes de marchandises en 2000 contre 61,6 millions et 2,26 millions en 2012

Faux et usage de faux

notre résumé du Projet Stratégique, lu en déclaration préalable lors du comité technique local du lundi 29 avril 2013 (boycotté en intersyndicale).

Mesdames et Messieurs les représentant-e-s du Personnel,
Monsieur le président du Comité,

Nous voici à nouveau réuni-e-s pour la convocation du Comité Technique de la Direction interrégionale (DI) de Roissy. Un comité technique dédié à la contribution de la DI de Roissy à l'élaboration du projet sans Douanes, euh, notre langue a dû *fourcher*, du projet stratégique de la Douane (2014-2018)

Sans tomber dans la numérogie, la date retenue pour l'organisation de ce Comité Technique est riche en symbolique. Invoquons donc plutôt l'histoire. Dans le calendrier républicain français, le 29 mai correspond au 10^{ème} jour du mois de prairial. Un jour officiellement dénommé *jour de la faux*.

Oui, la faux. Cet outil symboliquement associé à la mort, aussi appelée la Grande Faucheuse. Monsieur le président, le contenu de cette contribution faite sous votre autorité et votre responsabilité correspond tout à fait à l'image que l'on se fait de cet outil. Partout, aussi bien dans l'organisation des services, les effectifs ou les rythmes de travail, la substance même de ce projet est la déstructuration de la Douane, telle que nous la connaissons.



(DES)ORGANISATION DES SERVICES

Commençons par l'architecture organisationnelle. Tout d'abord, dans l'organisation interrégionale des services, lorsque vous employez des expressions telles que « Compte tenu de problématiques communes aux 3 DRO² de Roissy et d'Orly » ou « périmètres de la DRF³ par rapport aux DRO contiguës voire éloignées », ce qui se dessine nettement, c'est la fusion/absorption de la Direction régionale d'Orly par la Direction interrégionale de Roissy d'ici 2018.

Ensuite, la référence à de futurs services centraux, (SARC, grands comptes, PNR) ne laisse présager rien de bon pour de nombreux services de la plateforme. À ce sujet, nous remarquons que vous ne prenez pas la peine de définir les acronymes, soit par mépris envers les agents et leurs représentants, soit par crainte de soulever quelque lièvre... Nous allons donc présentement corriger ce manquement.

Le sigle SARC signifie Service d'Analyse de Risque et de Ciblage National. La constitution de ce service central entraînera à Roissy la disparition :

- des deux Cellules de Renseignement et d'Orientation des Contrôles (CROC),
- la fin des cellules de supervision et de veille delt@

Bref, c'est la fin des PROREG et des CRILOC qui s'annonce, avec une seule sélection de contrôles à partir de PROCOM et PRONAT.

Poursuivons avec les missions AG, car le démantèlement d'une administration, procède bien souvent d'une attaque en règle contre les missions « support » :

- le service roisséen de la Formation Professionnelle (FP) pourrait être purement et simplement supprimé à cause des projets d'externalisation/privatisation de la formation professionnelle continue (il n'y a d'ailleurs qu'à voir l'actuelle place des formations UNIFAB pour s'en convaincre)

2 DRO : Direction Régionale Opérationnelle

3 DRF: Direction Régionale Fret

Avec ce projet stratégique, en sus de cette externalisation programmée, se trament également des externalisations futures facilitées par des centralisations de missions au niveau national. Et donc, si ce n'est la suppression de ces dernières du niveau local, du moins leur réduction à la portion congrue :

- le service du personnel de Roissy pourrait voir ses effectifs divisés par 3 avec la constitution d'un seul Centre de Services des Ressources Humaines pour l'ensemble de la DGDDI à Bordeaux.
- les services de l'immobilier et de la comptabilité pourraient voir leurs effectifs également divisés par 2 ou 3 par l'achèvement de la (contre)réforme CHORUS et la mise en place de l'Office National de Paye d'ici 2016.

S'agissant du dédouanement, comment ne pas être interloqués par des expressions telles que « concernant le périmètre des contrôles, une coordination accrue s'impose [...] dans une logique de lisibilité et de cohérence attendue par les opérateurs », « le constat d'une gestion peu satisfaisante des PDU a été clairement affirmé » ou encore « le volet contrôle est perçu comme étant trop souvent tenu à l'écart des procédures de délivrance des différents statuts (OEA, EA⁴) » ?

Les préconisations qui en sont tirées n'en sont pas moins abjectes :

- la création d'un service central de gestion des procédures favorisera la suppression de tous les services déconcentrés de gestion des procédures, dont le roisséen.
- le développement à Roissy de PDU (Procédure de dédouanement à domicile avec Domiciliation Unique) y compris dans le fret express (!) soustraira aux bureaux de dédouanement de Province leur outil de travail sans que les effectifs des bureaux de dédouanement roisséens soient abondés... et le contrôle des marchandises assuré.



Bien au contraire, en enlevant in fine les volets dédouanement et contrôle ex-ante aux agents OP/CO roisséens, la Direction interrégionale s'apprête à moyen terme à taper très lourdement dans ces effectifs.

HORAIRES, LA DÉCLARATION DE GUERRE ?

S'agissant des agents en horaires longs et notamment **ceux de la surveillance**, s'il ne fallait retenir qu'une seule phrase, ce serait celle-ci : « la spécificité du régime de travail roisséen a parfois été identifiée comme une contrainte supplémentaire ». À n'en pas douter, la direction de Roissy s'apprête à supprimer les vacances de 12 heures dans les brigades. Certes, la direction n'en retournera pas aux vacances de 8 heures qui nécessiteraient chaque jour 3 équipes. Non... pour détruire des dizaines d'emplois, elle procédera à la fermeture des brigades de 1 heure à 5 heures du matin. De sorte que la couverture de la plage d'ouverture raccourcie de la brigade puisse être assurée par deux équipes travaillant seulement 10 heures (de 5h à 15h et de 15h à 1h)...

Pour pouvoir respecter leur quota d'heures hebdomadaires (35 heures en moyenne), les agents devront alors régulièrement faire chaque semaine 4 vacations... Sauf qu'avec votre suppression, l'an dernier, du cumul de 4 services en horaires longs (10 ou 12 heures), nous avons tout lieu de craindre que désormais, les collègues devront faire ces 4 vacations hebdomadaires sur 5 jours.

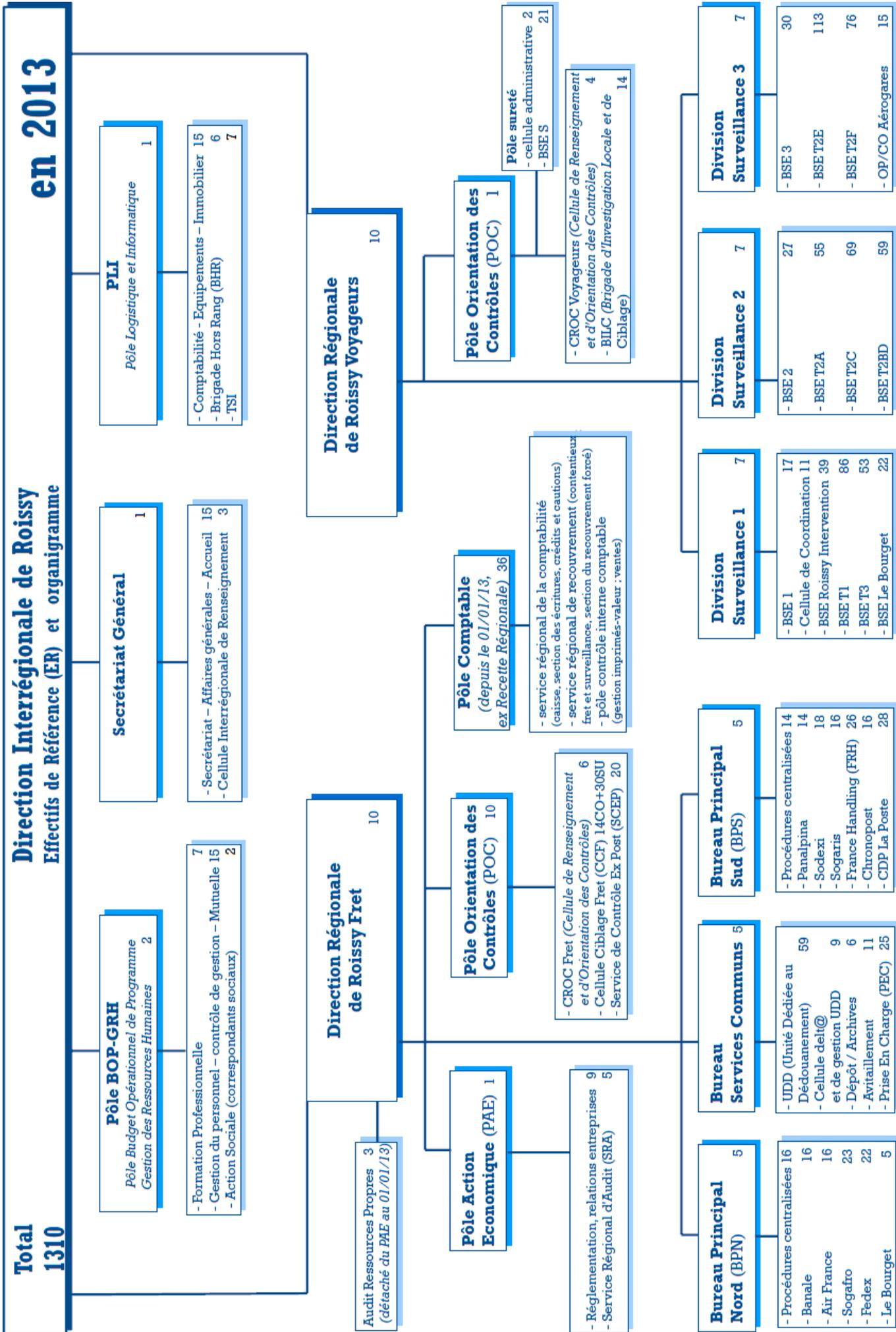
Avec de très nombreux collègues ayant des charges de famille et/ou habitant la Province, monsieur le Président, en procédant de la sorte, vous vous apprêtez à détruire dans l'immédiat des rythmes de vie et à moyen terme des familles entières. Ce serait criminel.

Enfin, s'agissant encore des agents de la surveillance, même si le sujet est absent de la contribution de la DI de Roissy au projet stratégique, la mise en place de l'IFU⁵ en de nombreux terminaux (T2E & T2F, T2A et T2C) pourrait être le prétexte à moyen terme à la fusion des brigades implantées dans lesdits terminaux. Et donc à la possible division par deux des effectifs de ces brigades...

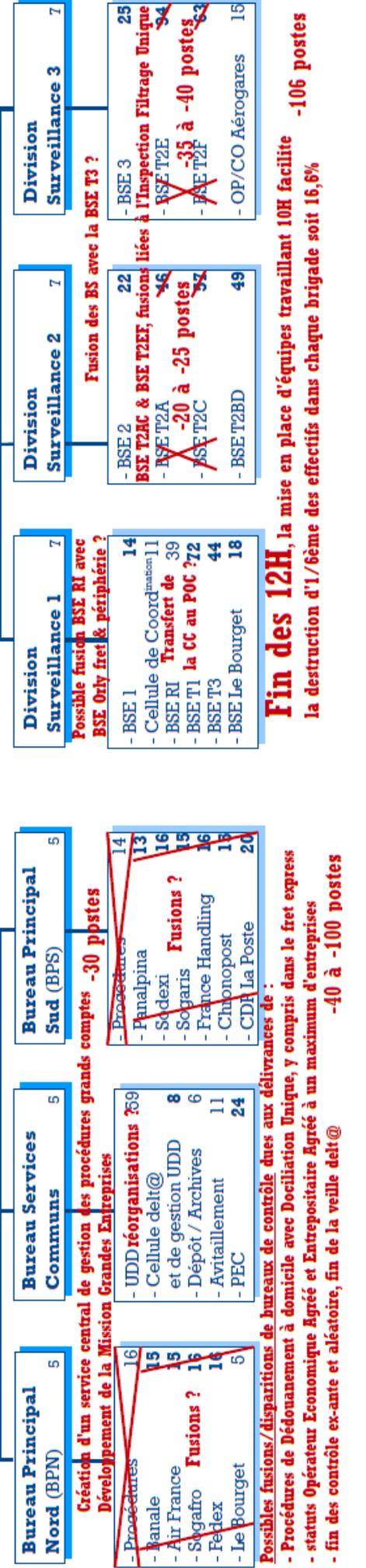
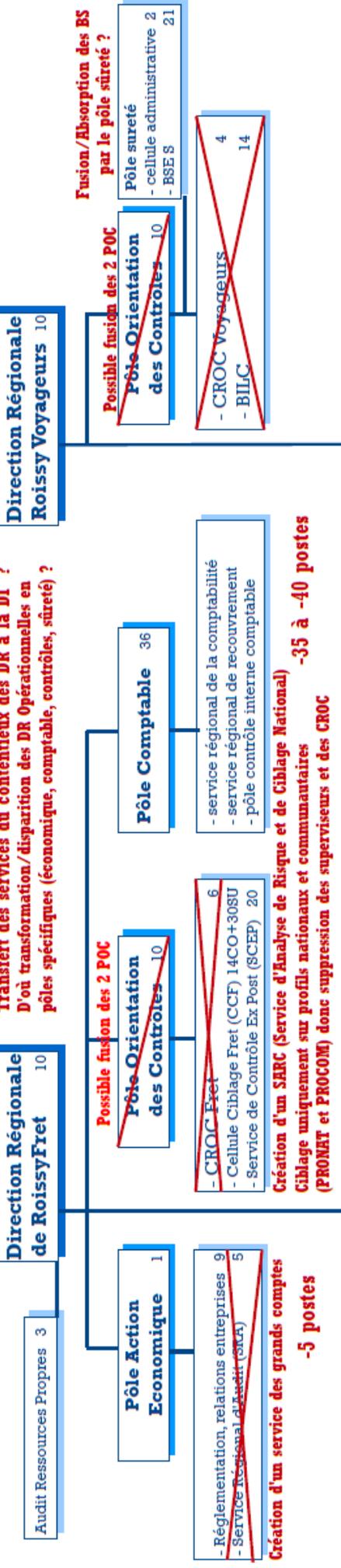
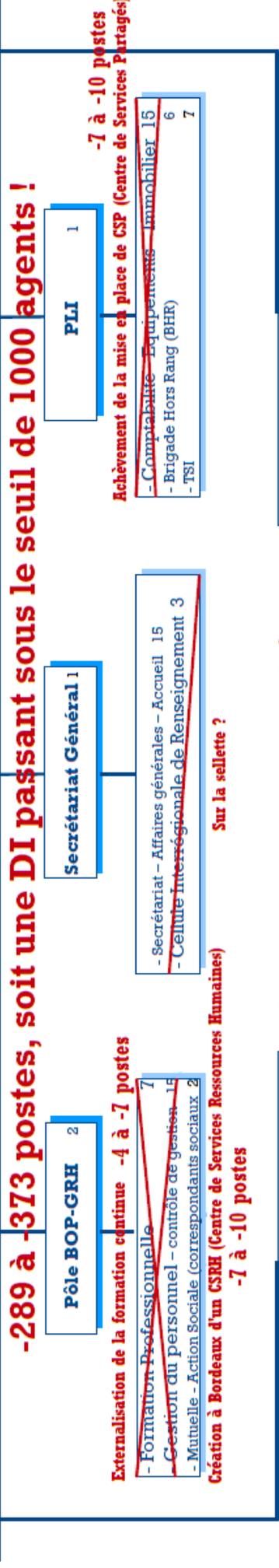
Aussi, si notre syndicat se réjouit que ce comité inepte voire scélérat soit boycotté aujourd'hui en intersyndicale complète, il n'en demeure pas moins que nous travaillerons résolument à construire une intersyndicale de lutte, seul outil à même de contrer votre projet.

4 OEA : Opérateur Economique Agréé ; EA : Entrepoteur Agréé

5 IFU : sigle signifiant Inspection Filtrage Unique. Exemption d'inspection filtrage des passagers en correspondance ou en transit lorsqu'ils ont déjà été soumis à ces vérifications dans un autre aéroport



937 < total < 1021 en 2018 au sortir du PSD



Fin des 12H, la mise en place d'équipes travaillant 10H facilite la destruction d'1/6ème des effectifs dans chaque brigade soit 16,6% -106 postes

La contribution de la DI au PSD...

Voici l'exposé officiel complet (4 pages) transmis aux syndicats mi-avril pour le Comité Technique du 29 avril 2013. Un condensé de langue de bois administrative. Nous l'avons annoté pour expliciter ce qui se trame derrière le verbiage...

Direction interrégionale des douanes
et droits indirects de Roissy

CTDI Roissy du 29/04/2013

FAUX, une partie des agents d'Orly a été contrainte (ordres de service) voire menacée oralement par le chef divisionnaire

PROJET « STRATÉGIE 2018 » : CONTRIBUTION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DE ROISSY

Fusion des Directions d'Orly et Roissy en une Direction des Aéroports ?

12 réunions à sens unique

• MODALITES

Quatorze réunions dont deux ateliers ont été tenues au sein de la DI de Roissy, auxquelles ont participé 230 agents, sur la base du volontariat. Compte tenu de problématiques communes aux 3 DRO de Roissy et d'Orly, la DI de Roissy a accueilli 25 agents d'Orly à l'occasion de 4 réunions.

L'animation de ces réunions a été assurée par un ou des agents d'encadrement s'appuyant sur des supports inspirés des documents transmis par la direction générale et adaptés au contexte aéroportuaire. Préalablement, chaque participant volontaire a reçu par courriel les éléments de débats mis à disposition par la direction générale, par ailleurs déjà accessibles à tous les agents sur le site intranet « ROISSYNET » et qui avaient été transmis le 6 février 2013 à chaque responsable des sections syndicales de Roissy.

Mise à la porte de la Douane voire de la fonction publique

Fin des services du perso' Des problèmes dans le suivi de votre dossier à la DI ? Attendez d'appeler une plateforme d'appel à Bordeaux...

• SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS

Externalisation de la formation continue

- fusion des services FP Roissy et IDF ?
- moins de formateurs occasionnels
- hyperextension de la e-formation
- recours amplifié au privé

moins de postes dans le soutien et l'opérationnel

Le harcèlement des hiérarques ?

Concernant les fonctions de soutien, les principaux débats ont porté sur : les évolutions affectant la GRH (création d'un CSRH), la formation professionnelle, l'accompagnement social et le décroisement entre administrations, la santé et la sécurité au travail, l'individualisation et la spécialisation de certains parcours. Des discussions approfondies sur la déontologie ont été menées, le constat étant celui d'une hausse des déviations, dans un contexte sociétal où les réponses de l'administration (FP, politique de sanctions...) ne permettent pas d'apporter de solutions pérennes.

révocations ? ++ procédures disciplinaires ?

Concernant le budget et la gestion de la dépense, au-delà du contexte budgétaire national, le constat est celui d'une forte hausse des contraintes (CHORUS, CBCM...) et d'une réduction corrélatrice des marges d'autonomie réelle au niveau local. Plus généralement, la technicité croissante des missions confiées au PLI a abouti à une réflexion sur l'indispensable spécialisation et stabilisation des responsables et agents affectés sur ce type de postes.

Pacte budgétaire européen adopté en octobre 2012

l'aliénation est en marche !

futurs postes à profil...

A titre général, les participants ont semblé avoir intégré la logique des évolutions visant à rationaliser les fonctions AG, tout en pointant une réelle contradiction de l'administration, qui multiplie et complexifie certaines missions AG (performance, CIC volet dépenses, hygiène et sécurité et bien-être au travail, labellisation...).

une contrainte pour la hiérarchie managériale ?

Défaite de la régulation publique

S'agissant du dédouanement, la concentration du dédouanement particulièrement perceptible dans le fret aérien (frets traditionnel, express et postal) et l'intégration toujours renforcée de la chaîne logistique sont apparues comme incontournables. Ces éléments révèlent l'attractivité de la plate-forme pour les opérateurs. Concernant le périmètre des contrôles, une coordination accrue s'impose (avant dédouanement/dédouanement), dans une logique de lisibilité et de cohérence attendue par les opérateurs.

- et les producteurs locaux lésés par le dumping ?
- et la santé des consommateurs ? une variable ?

- 1 -

Lexique :

CBCM : Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel

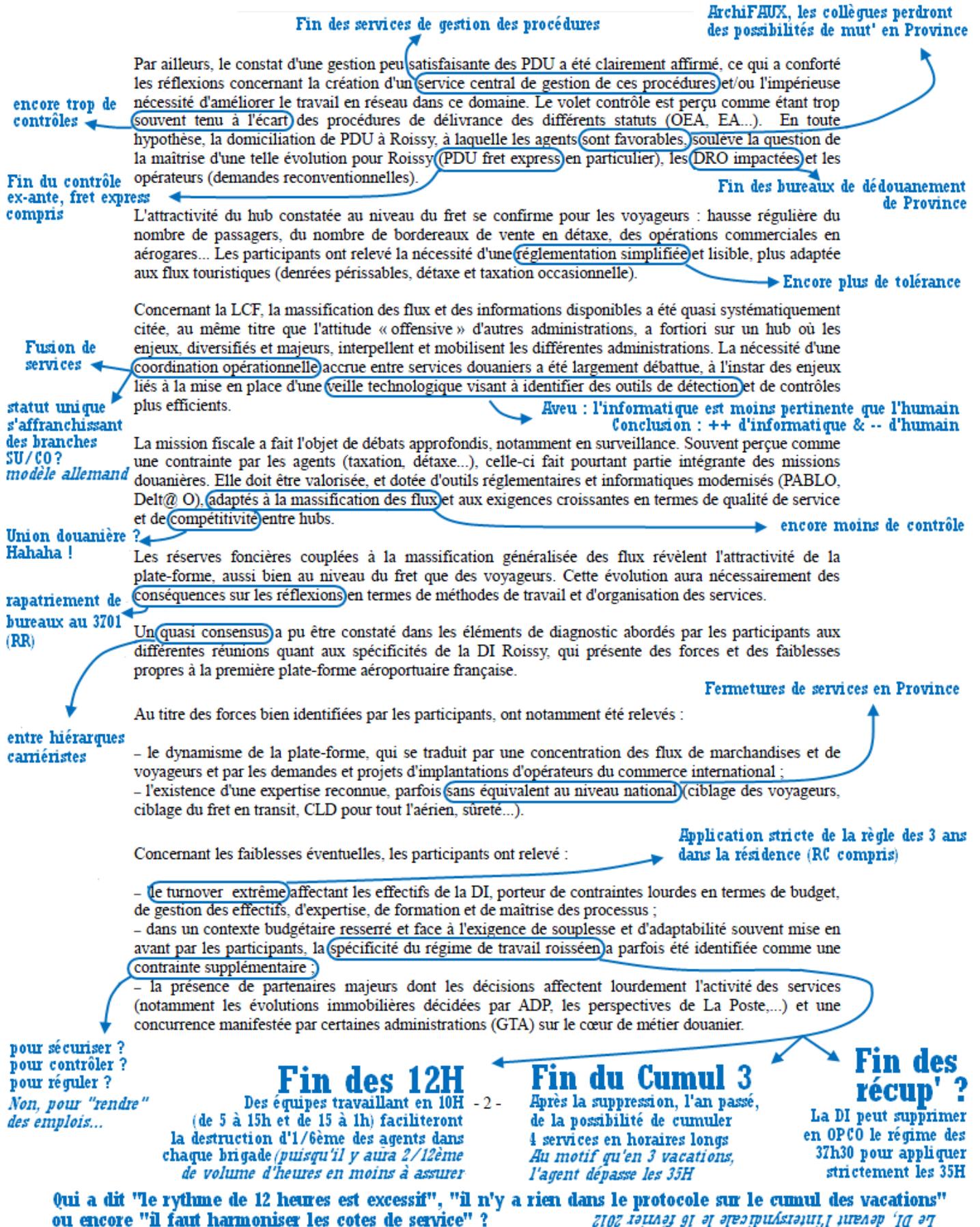
CIC : Contrôle Interne Comptable

CSRH : Centre de Services des Ressources Humaines

DRO : Direction Régionale Opérationnelle

FP : Formation Professionnelle

GRH : Gestion des Ressources Humaines



Lexique :

ADP : Aéroports de Paris

CLD : Cellule de Levée de Doute, au sein de la Cellule de Ciblage du Fret (CCF)

Delt@ O : Déroulement en Ligne par Traitement Automatisé Occasionnel

PDU : Procédure de dédouanement à Domicile avec Domiciliation Unique

PABLO : Programme d'Apurement des Bordereaux de vente en détaxe par Lecture Optique de code barres

EA : Entrepoteur Agréé

GTA : Gendarmerie des Transports Aériens

LCF : Lutte Contre la Fraude

OEA : Opérateur Economique Agréé

Marche et/ou crève !

Parmi les opportunités bien identifiées pour l'avenir, ont été citées :

- une expertise spécifique et reconnue dans certains domaines (fret express et postal, sûreté, ciblage, CLD) structurants pour l'avenir de la douane ;
- une plate-forme dynamique, qui rend la présence douanière incontournable, **sous réserve d'adaptabilité** ;
- une organisation atypique et novatrice, basée sur une **logique fonctionnelle**, qui démontre son efficacité.

Union douanière?
Union Européenne ?
Hahaha !

En Province, fin des DR territoriales au profit de Pôles avec moins d'agents

Les participants ont mis l'accent sur les risques suivants :

- la tendance à la centralisation nationale de certaines missions (grands comptes, analyse de risque, PNR...) comporte des risques de perte de connaissances des réalités du terrain et des flux, d'appauvrissement du tissu douanier local et de démotivation des agents ;
- **la compétition entre grandes plate-formes européennes** impose des réflexions et des décisions potentiellement **(lourdes en termes de procédures)** de moyens adaptés pour Roissy et d'organisation des services **(périmètres de la DRF par rapport aux DRO contiguës voire éloignées avec la domiciliation des PDU)**.

DR Orly & Paris-Est bientôt des divisions de Roissy ?

99,99% des marchandises libérées automatiquement

La concertation avec les agents a permis d'identifier certains points durs, quasi systématiquement cités :

- la crainte générale d'un appauvrissement du réseau et de certaines missions au niveau déconcentré, dans le cadre d'une tendance nationale à la création de services centralisateurs ;
- la volonté de maintenir le « couple » ciblage - contrôle, sous peine d'une perte d'efficacité liée notamment à une méconnaissance de l'évolution des flux et d'une démotivation des agents concernés par ce type de missions ;

pour le flicage

- la nécessité de doter les services d'outils informatiques modernisés, conviviaux et interconnectés y compris **(pour le pilotage des services)** en particulier en surveillance ;

Face au "Privé" profitant au contraire de privatisations de missions ?
Pfft !

- la nécessité, au niveau central et interministériel, d'une attitude plus offensive visant à faire reconnaître l'utilité sociale de la DGDDI, à conserver les missions **(relevant de son cœur de métier)** et à en reconquérir certaines **(sûreté)**. Les participants ont souligné le rôle de la douane au service d'autres administrations et réglementations, tout en déplorant que cet apport soit mal connu, mal évalué et que ces concours soient trop souvent asymétriques, au bénéfice quasi exclusif de partenaires de la douane ;
- l'accès anticipé aux informations des opérateurs et des compagnies aériennes, sur des bases juridiques consolidées et via des outils informatiques performants et interconnectés, avec la mise à disposition de traitements automatisés **(data mining)**.

en français : "exploration de données" abandon du contrôle aléatoire

mutualisation des fonctions soutien/support externalisation des contrôles PAC, fin de la perception de la TVA intra-communautaire

• SYNTHÈSE DES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les principaux enjeux stratégiques identifiés à l'issue des débats menés au sein de la DI Roissy sont :

- la capacité à articuler l'action des futurs services centraux **(SARC, grands comptes, PNR...)** avec le niveau régional et local récemment rénové ;
- la capacité à **contribuer à la compétitivité** de la plate-forme, en clarifiant les périmètres de compétences de la DR Fret ;
- la nécessité de développer la logique de **(travail en réseau)** et d'en assurer l'efficacité, grâce à des outils informatiques et techniques adaptés et en faisant de la cellule de coordination de Roissy, à l'instar des autres CLI, un véritable centre opérationnel ;
- le renforcement du positionnement de la DGDDI sur les missions relevant de son cœur de métier, articulé avec une stratégie de reconquête dans le domaine de la **(sûreté)**, via une meilleure lisibilité de cette mission, au niveau central et déconcentré ;

Faciliter le libre-échange
Abandonner le contrôle et la régulation

Service d'Analyse de Risque et de Ciblage national (fin des CROC et superviseurs)

fusionner, centraliser les services

ce qui est sûr, - 3 -
c'est que le privé n'est pas trop inquiet...

Service National Dédié aux Grands Comptes réalisation audits, traitements contentieux, interlocuteur unique (conseil, gestion procédures) (cf développement de la Mission Grandes Entreprises)
Fin des SRA, PAE et POC en péril

Lexique :

CLD : Cellule de Levée de Doute, au sein de la Cellule de Ciblage du Fret (CCF)

CLI : Centre de Liaison Inter-services

PNR : Passenger Name Record, en français *Données des Dossiers Passagers*. Ce sont des données personnelles, concernant tous les détails d'un voyage, collectées par les compagnies aériennes. La DGDDI, en projetant la récupération de ces données de transport au niveau national, pourrait décider de la fermeture de Cellules locales de Levée de Doute.

moins de contrôle

ad-hoc = sans infrastructure pas d'interaction

- la revalorisation de la mission économique et fiscale en surveillance, à travers une modernisation de la réglementation, jugée obsolète dans un contexte de massification des flux et d'hyper concurrence entre hubs et la mise à disposition rapide d'outils informatiques ad hoc (Delt@O notamment) ;
- la refonte des indicateurs de performance, dans une logique de simplification et de valorisation de la coopération inter-services et inter-administrations ;
- la reconnaissance au niveau interministériel de l'apport de la douane aux autres administrations, avec la prise en compte accrue de cette dimension dans l'évaluation de l'activité des services, des indicateurs associés et des moyens alloués (douane contributrice active à la sécurité intérieure et à la protection du consommateur).

Et les populations ?
Retour aux Duchés de l'Ancien Régime ?

Ce qui nous attend

risque de rattachement opérationnel aux Préfets (comme ce fut le cas pour la DGCCRF)

• SYNTHÈSE DES **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Concernant les grandes orientations stratégiques que cette concertation a fait apparaître, une part importante de l'avenir de la douane résidera dans sa capacité à articuler la création de grands services centraux pour l'analyse de risque ou l'action économique et le maintien au niveau déconcentré d'une expertise suffisante pour répondre aux exigences des opérateurs et aux impératifs de protection du territoire. L'efficacité globale nécessite une efficacité, interdépendante, des deux niveaux, et d'intégrer dans la réflexion la situation de crise.

placés sur un pied d'égalité ?

Dans un contexte de raréfaction de la ressource et face aux attentes des opérateurs, la capacité des services douaniers à travailler en réseau déterminera, pour partie, l'avenir de la DGDDI. Cette exigence impérative doit être davantage reflétée dans les outils informatiques, les schémas d'organisation (CLI transformés en centre de coordination opérationnelle) et la politique de performance.

nous ne sommes que des marchandises

ce sera la faute des agents s'il advient la fin de la DGDDI

Au-delà du maintien souhaité du périmètre des missions relevant de son cœur de métier, la douane doit définir une doctrine nationale concernant la mission sûreté qui recouvre à présent avec le déploiement d'ICS, l'importation, le transbordement et l'exportation. L'expertise développée à Roissy démontre la légitimité de la DGDDI dans cette mission, sous réserve d'une politique interne clarifiée et affirmée.

Plus généralement, la distinction entre les fonctions de soutien et le niveau opérationnel doit apparaître plus clairement, condition nécessaire pour faire émerger des outils informatiques modernisés et adaptés aux attentes des agents et une politique RH renouvelée, favorisant la reconnaissance des parcours et des acquis professionnels et les mobilités internes et entre administrations. Dans plusieurs domaines, les atouts d'une organisation basée sur une logique fonctionnelle ont été soulignés.

Centralisation au niveau national
Mutualisation avec d'autres administrations

démantèlement des DR & DI (fonctions support)
- Immobilier, équipement, comptabilité,
- gestion du personnel, FP continue
- CROC & POC, SRA et PÆ

• **EXPRESSION DE CONDITIONS DE LA RÉUSSITE**

La capacité de l'administration à offrir une lisibilité à moyen terme aux agents est essentielle. Le discours doit être clarifié s'agissant de la nature et du périmètre des missions douanières.

Une concertation, basée si nécessaire sur des expérimentations entre le niveau central et le niveau déconcentré, est nécessaire pour arrêter le schéma d'organisation finalement retenu.

L'action menée en interministériel pour faire reconnaître l'apport de la douane aux autres administrations, et partant, la légitimité de sa présence et de ses missions doit être renforcée et accompagnée d'une vigilance offensive face aux éventuelles volontés d'éviction.

Oxymore
De qui se moque-t-on ?

c'est sûr qu'en supprimant +400 postes/an le rapport de forces sera en notre faveur...

- 4 -

Tant que la France reste dans des structures néolibérales (OMC, UE), privatisant 1 par 1 les services public: (banques, PTT, transports, énergie, culture, santé, éducation, police, armée, finances), le seul horizon est une DG à 1000 agents gérant des accréditations/ conseillant des (grosses) entreprises.

--> Avec cette contribution au Projet Stratégique, la feuille de route de la DI pour 2018 est exposée.
On le voit, elle ne nous fera pas de cadeaux, nous n'avons donc d'autre choix que de nous battre

Lexique :

CLI : Centre de Liaison Inter-services
Delt@O : Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé Occasionnel

ICS : Import Control System
RH : Ressources Humaines

Quels moyens d'action ?

Le contenu du Projet Stratégique étant désormais posé, venons-en aux moyens de le contrecarrer par le rapport de force, et il n'y en a pas trente-six mille :

La "grève du contentieux" :

définition : c'est la grève qui, non pas refuse de faire un contentieux après découverte d'une fraude, mais qui manifeste quelque indolence dans la recherche de la fraude... Bref, on continue à exercer ses fonctions tout en diminuant sa productivité ou son efficacité. *Par exemple, on cible des personnes/entreprises dont on sait que rien n'en sortira ou on contrôle moins souvent, voire plus du tout.*

Hors des métiers consistant à faire des contentieux, on appelle ce moyen de pression "grève perlée". *Par exemple, le remplissage de statistiques, de référentiels, etc... peut être retardé.*

+ Avantages +	- - Inconvénients - -
<p>1°) pas de retenue sur salaire, la paye est identique à la fin du mois</p> <p>2°) on souffle un peu en diminuant les cadences infernales</p> <p>3°) on sort ainsi la tête du guidon, ce qui facilite la prise de recul</p>	<p>1°) tensions entre services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bureaux et/ou brigades pourraient au contraire faire davantage de contentieux pour sauvegarder leur existence (notamment en Province) - des administrations (gendarmerie, police) peuvent en profiter pour récupérer des missions. <i>(c'est pour cela qu'il est absurde de nous focaliser uniquement sur la contrefaçon ou les stups qui nous écartent de notre spécificité fiscale : Manquements à l'Obligation Déclarative ; Fausses Déclarations d'Espèce, d'Origine ou de Valeur)</i> <p>2°) on facilite le libre-échange : <u>ce qui n'est pas pour déplaire pas à nos dirigeants...</u></p>

La "grève du zèle", ou "l'application stricte des consignes" :

définition : ne peut pas être considérée comme une "grève" au sens premier du terme, car elle ne comporte pas d'arrêt de travail. Le procédé consiste à appliquer minutieusement et à l'exagération toutes les directives hiérarchiques. On utilise également un perfectionnisme extrême dans l'accomplissement de nos tâches. *Par exemple, pour la surveillance, on fouille minutieusement les bagages de chaque passager, ce qui provoquera des bouchons aux points de passage. Pour les OP/CO, on met toutes les déclarations en douane sous contrôle ; on procède à la vérification et au dénombrement de l'intégralité des marchandises d'un maximum d'opérateurs.*

+ + Avantages + +	- Inconvénients -
<p>1°) on fait très rapidement parler de nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en Opérations Commerciales : les opérateurs téléphonant à la hiérarchie et à la direction pour savoir l'origine du désordre. b) en Surveillance : <u>TOUTE PERTURBATION DU TRAFIC AÉRIEN ASSURE UNE AUDIENCE NATIONALE MAXIMALE AU NIVEAU MÉDIATIQUE.</u> <p>2°) on n'a pas de retenue sur salaire : la paye est identique à la fin du mois</p>	<p>On se fatigue : physiquement et psychologiquement, (la hiérarchie, les opérateurs, les passagers peuvent nous apostropher, invectiver voire injurier)</p>

Le "contentieux hors objectif" :

Apparemment, c'est un mélange des deux moyens d'action précédents, cumulant leurs avantages et minorant leurs inconvénients. Il reprend à la grève du contentieux le refus d'en faire sans fondement, notamment en matière de contrefaçons. *Pourquoi en effet aider des entreprises ayant délocalisé leur production dans des pays pratiquant le dumping (social, fiscal, environnemental) à maximiser leurs bénéfices? Pourtant, ce temps libéré pour d'autres tâches (MOD, Fausses Déclarations...), nous amène à considérer ce moyen d'action plutôt comme une variante de la grève du zèle. Il facilite en effet une réappropriation du travail, de son sens, par chacun.*

La grève, tout court :

+ Avantages +	- - Inconvénients - -
<p>1°) on peut perturber des réunions : en cas d'envahissement sans laisser le DI prendre la parole / nous endormir.</p> <p>2°) ça "couvre" une manifestation en aérogare et ou zone de fret</p>	<p>1°) tous les agents n'y ont pas droit : les fameux "API" (<i>Agents dont la Présence est Indispensable</i>)</p> <p>2°) Inefficacité pratiquement assurée en OP/CO : en 2010, lors des grèves à 100% à l'UDD, hormis la 1^{ère} (le 16/05/10) entraînant le blocage de toutes les déclarations, les grèves suivantes ont été sabotées par la hiérarchie qui libérait automatiquement toutes les déclarations ! Quels manquements à la déontologie !</p> <p>3°) On perd une journée de salaire (1/30^{ème}), soit au bas mot 80€</p>

Et l'intersyndicale ?

Il est toujours préférable de décider et réaliser des moyens d'action en intersyndicale. D'ailleurs, qui ne s'est jamais dit, en voyant tous les logos syndicaux sur un tract : "ah enfin, ils sont tombés d'accord, ça doit donc valoir le coup" ? Mais il est également très clair que la haute administration veut faire peur / séduire certains syndicats en évoquant quelques douceurs dans l' "accompagnement" social. Néanmoins, si certains empruntent cette voie (à notre sens, sans réelle issue), ils porteront une lourde responsabilité et devront l'assumer.

Rdv à la prochaine Réunion Mensuelle d'Information Syndicale (RMIS) ?
En attendant, faites un maximum de recours sur votre compte-rendu d'entretien professionnel.
Vous ferez ainsi coup double, en assurant du boulot au service du personnel en péril,
vous plomberez les indicateurs de veille sociale de certains hiérarques malappris...

*** Nous contacter****1°) Coordonnées des permanences locale et nationale de Solidaires Douanes :**

	Adresse	courriel et site internet	téléphone
Permanence locale	Bâtiment 3520b, zone de fret 4, rue des voyelles, 93290 Tremblay	courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr site : www.solidaires-douanes.org	06 10 15 02 57
Permanence nationale	boite 56, 93 bis rue de Montreuil (bât B1, 2 ^{ème} étage) - 75011 Paris	courriel : solidaires-douanes@solidaires-douanes.org site : www.solidaires-douanes.org	01 55 25 28 85

2°) Coordonnées des secrétaires régionaux (dans l'ordre alphabétique)

Nom	Fonction	Service	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	secrétaire régional fret	Gestion des Procédures - BP Nord	06 68 53 09 70
Karen BARTHE	secrétaire régionale voyageurs	BSE Terminal 3	06 03 39 59 63
Jérôme BECUWE	secrétaire régional fret	UDD nuit	06 64 97 24 76
Sylvain ELIE	secrétaire interrégional	Sodexi	06 58 64 69 73
Florence GODO'T	secrétaire régionale fret	LS Remboursements	06 80 10 36 68
Fabien MILIN	secrétaire interrégional	UDD nuit	06 10 15 02 57
Guillaume QUEROMES	secrétaire régional fret	Le Bourget bureau	06 84 34 40 82

3°) Élus en Comité technique local (de la DI de Roissy)

Qualité	Nom	Service	téléphone
Titulaire	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57
Suppléant	Jérôme BECUWE	UDD nuit	06 64 97 24 76

4°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France :

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Elu titulaire	Nacer KHALDI	BSI Trans-Manche - DR Paris	01 55 31 85 37
Elu suppléant	Fabien MILIN	UDD Roissy Nuit	06 10 15 02 57
Expert	Baptiste ALAGUILLAUME	Gestion des Procédures - BP Nord	06 68 53 09 70

5°) Représentant Solidaires Finances au CHSCT 93 :

CHSCT 93 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Finances de la Seine-Saint-Denis

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57

*** Sites internet utiles :**

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif -et militant- de la région parisienne

<http://rezo.net/> : « le portail des copains » : site agrégatif, portail d'information alternative (blogs, presse écrite, presse en ligne, émissions radiophoniques...)



*** Adhérer :** (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom :	Prénom :
Né le :	à :
Résidence :	Service :
Adresse du service :	Fonction :
Grade :	
Adresse perso :	
Tél (travail) :	Tél (personnel) :
Portable :	Fax (travail) :
Adresse courriel pro :	
Adresses courriel perso :	
A	le
	Signature



Montant des cotisations (annuelles) 2013 en euros :

Agents Berkani	26	Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	136
Agents de Constatation 2ème classe	45	Inspecteurs Régionaux 3ème classe	186
Agents de Constatation stagiaires externes	30	Inspecteurs Régionaux 2ème classe	198
Agents de Constatation 1ère classe	57	Inspecteurs Régionaux 1ère classe	219
Agents de Constatation Principaux 2° classe (échelle 5)	63	Inspecteurs Principaux 2ème classe	198
Agents de Constatation Principaux 1ère classe (NEI)	69	Inspecteurs Principaux 1ère classe	240
Contrôleurs stagiaires externes	42,5	DSD2	273
Contrôleurs 2ème classe	85	DSD1	294
Contrôleurs 1ère classe	96	Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	309
Contrôleurs Principaux	99	Directeurs Interrégionaux	384
Inspecteurs stagiaires externes	63	Chefs de Service Comptable	441
Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	126		

- La cotisation des agents retraités est fixée à 50 % de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel

Pour adhérer, rien de plus simple : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :

- filer le tout en main propre à un-e militant-e,
- soit envoyer le tout par courrier interne à Baptiste ALAGUILLAUME, Suivi du Transit - BP Nord (rue des terres noires)
- soit envoyer le tout par la poste à l'adresse suivante : SOLIDAIRES Douanes, boîte 56, 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS



Directeur de publication : Fabien Milin

Prochain numéro "spécial métiers, grades et effectifs" à la rentrée

Piste

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

n°6 octobre
novembre
2013

Le journal indisposant la haute hiérarchie ?



DOSSIER SPECIAL

INDISPOSITIONS

**+ journée de mobilisation
du jeudi 21 novembre 2013**

SOMMAIRE

Les indispositions

Le jeudi 21 novembre 2013

- Notre communiqué national *page 3*
- Le courrier envoyé à la DG *page 4*
- Entrevue avec la DG – compte-rendu *page 5*
- La décision du Conseil d'État *pp 6 à 8*
- Leur inconditionnalité – le texte de Bercy *page 9*

- Quels moyens d'action ? *page 10*
- L' appel de l'intersyndicale douanière *page 11*

+ Nous contacter, adhérer... *page 12*

Édito :

L'avenir sourit aux audacieux

Le 14 octobre, un courrier envoyé par le Conseil d'État fut déposé par la poste dans la boîte aux lettres de la permanence nationale de notre syndicat, à Paris. C'est par ce biais que nous eûmes l'heur d'apprendre que le Conseil d'État avait – enfin – rendu sa décision sur notre recours juridique. Une décision de surcroît en notre faveur (pages 6 à 8) !

En cette période où la DG, secondée par la haute hiérarchie, s'apprête à préciser officiellement son Projet Stratégique pour la Douane en 2018 (PSD 2018), cette victoire nous met du baume au cœur. Elle confirme notre vision de la défense des intérêts des personnels : la *concertation* et plus encore la *négociation*, sont une vue de l'esprit ! Dit-on d'un loup dans la bergerie, qu'il teste son végétarisme ? Non, s'il est là, c'est pour faire de ses proies qu'une seule bouchée.

Peut-on en effet espérer être entendus par des gouvernements néolibéraux (où bonnet-blanc succède à blanc-bonnet) seulement préoccupés du démantèlement du secteur Public et du petit secteur privé, au profit de la constitution d'oligopôles privés ?

Peut-on en effet croire que "nos" classes dirigeantes – désormais seulement préoccupées de leur carrière, du montant de leur fiche de paie et de leur compte en banque – vont tendre une oreille attentive à nos demandes ?



Franchir et s'affranchir...

Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux

Il n'en est rien. Et c'est malheureusement on-ne-peut-plus normal. Un monde – sans cesse grandissant – nous sépare de ces gens-là. Là où nous pensons *missions* et *conditions de travail*, ils ne parlent que de *statistiques*. Là où nous pensons *sens du service public*, ils nous assènent *compétitivité* et *résultats*. Dans les "hautes" sphères, le cynisme, l'opportunisme et la cupidité ont pris le pas sur le sens des responsabilités.

Bref, cette décision du Conseil d'État confirme notre vision, notre pratique du syndicalisme : sans lutte, rien ne s'acquiert, rien ne s'obtient. Par tous les moyens, y compris judiciaires. Aussi bien pour la conquête de nouveaux droits ou pour la défense d'anciens, comme c'est ici le cas. Et qu'il s'agit de réaffirmer physiquement le jeudi 21 novembre prochain.

En réalité, ne comptons que sur nous-mêmes, sur notre légitimité, sur notre force, sur notre nombre. Car *ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux*.

Notre communiqué national réagissant à l'heureuse décision du Conseil d'État

La gifle du Conseil d'État !

Dans sa fameuse note du 16 avril 2012, la direction générale avait étendu le honteux jour de carence aux indispositions passagères, qui relèvent, en fait, des autorisations d'absence.

SOLIDAIRES DOUANES (ainsi que l'USD-FO) avait attaqué la note concernée devant le **Conseil d'Etat**, pour excès de pouvoir. Ce dernier vient d'adresser une fessée (juridique) à la DGDDI !

En effet, dans son arrêt du 4 octobre (notifié le 11), le Conseil indique que :

- les autorisations d'absence de ce type relève du statut particulier des agents des Douanes
- ce statut ne saurait être modifié par voie de circulaire
- les deux syndicats requérants (dont les demandes ont été liées par le Conseil) étaient fondés à déposer ce recours (l'administration soutenait l'inverse dans son mémoire ...)

Il est également à noter que la direction des affaires juridiques de Bercy qui avait volé au secours de la DGDDI, par une note soi-disant en béton armé selon les protagonistes, ne ressort pas non plus grandie de cette affaire. En tout état de cause, la DG est renvoyée à ses chères études (juridiques) en la matière et les mots « *indispositions passagères* » sont rayés de la note incriminée.

Les indispositions redeviennent donc ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être et le zèle douteux de la direction générale est sèchement désavoué.

Merci également d'arrêter les **précomptes** et de rembourser rapidement les sommes prélevées ! Évidemment nous nous tenons à votre disposition si l'administration faisait sa récalcitrante, ce qui est presque toujours avec elle assuré !



C'est évidemment avec une certaine gourmandise que nous avons pris connaissance de cette décision. Notre bonheur sera bien évidemment plus complet lorsque la proposition de la Ministre de la Fonction publique visant à la suppression du jour de carence pour les arrêts maladie sera définitivement adoptée dans le cadre de la Loi de finances 2014. Espérons que certains députés ne se tromperont pas, comme récemment, de bouton quand il s'agira d'adopter la suppression de la vile mesure qui selon les propos mêmes de Mme LEBRANCHU n'était pas d'une « rentabilité économique » démontrée.

Au final, grâce à la ténacité syndicale et la lutte des collègues qui en 2012 s'étaient indignés à juste titre de l'injustice qui leur était faite, le régime des indispositions est donc toujours bien d'actualité et même désormais en pleine forme ! Car non seulement la DG ne peut modifier ce dispositif mais de fait si elle en avait l'intention, encore moins le supprimer !

Voici une démonstration éclatante que, malgré les apparences et intimidations que la DG n'avait pas manqué de signifier si nous ne retirerions pas notre recours, la lutte et la ténacité paient et que rien n'est jamais acquis, même dans le pire : **le 21 novembre nous viendrons le rappeler en masse à Paris !!!**

Paris, le 14 octobre 2013

Notre courrier à la DG, en date du 14/10/13 demandant l'application immédiate de la décision du Conseil d'État



BOITE 56
93 Bis, RUE DE MONTREUIL
75 011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85
Courriel: solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Paris le 14 octobre 2013

<-- Le recto du courrier

Mme Hélène Croquevieille
Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
11, Rue des deux Communes
93556 MONTREUIL Cedex

Objet : Décision du Conseil d'Etat suite au recours du syndicat Solidaires-douanes à l'encontre de l'application par la DGDDI d'un jour de carence en cas d'absence pour « indisposition passagère ».

Références : Note n° 120808 du 16 avril 2012 du directeur général des douanes.

P. J. : Copie de la décision du 4 octobre 2013 du Conseil d'Etat.

Madame la Directrice Générale,

Le Conseil d'Etat, en sa séance du 4 octobre 2013, a rendu sa décision suite au recours formulé par Solidaires-douanes le 14 juin 2012 visant à obtenir l'abrogation de l'application d'un jour de carence pour raisons d'« indisposition passagère », puisqu'étant une autorisation d'absence et non pas un congé maladie soumis à l'article 105 de la loi du 28 décembre 2011.

Nous vous demandons donc de bien vouloir porter à la connaissance de l'ensemble des agents les modifications que le Conseil d'Etat a apportées à votre note du 16 avril 2012 à savoir la suppression, en son point 2, des termes « indispositions passagères » et, par voie de conséquence, le paragraphe « Remarque » s'y rapportant.

Les mots indispositions passagères étant annulés et donc réputés n'avoir jamais été inclus dans cette note, nous vous remercions de bien vouloir donner instruction à vos chefs de circonscriptions d'informer les agents de cette décision et que leur soient remboursées dans les meilleurs délais les sommes qui ont été prélevées sur leur traitement au titre d'un jour de carence appliqué aux indispositions depuis le 1^{er} janvier 2012.

Par ailleurs, nous appelons votre attention sur le fait que les indispositions passagères ayant été illégalement comptabilisées en tant que « congé de maladie » dans *MALADIN*, il convient également de procéder à leur effacement dans cette application afin de ne pas pénaliser les agents gravement malades qui se voient appliquer un traitement réduit de 50% à compter du premier jour du quatrième mois des congés de maladie calculés sur les 360 jours qui précèdent. Un remboursement s'impose donc également dans ce cas de figure.

Convaincus de l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice générale, l'assurance de notre parfaite considération.

Le co secrétaires généraux

Philippe BOCK

Elie LAMBERT

Plus plus de commodité dans la lecture et pour respecter le format *une thématique par page*, nous avons regroupé ici le courrier sur une seule page, là où initialement il y avait un recto-verso.

<-- le verso du courrier

Ce courrier eut pour une fois une **réponse rapide...** En l'occurrence, une convocation à la Direction Générale fixée pour le vendredi 18 octobre. *Le compte-rendu de cette rencontre est disponible ci-contre, en page 5.*

Notre compte-rendu national de l'entrevue du 18/10/13 à la Direction Générale...

LA DGDDI VEUT JOUER AU BON ÉLÈVE...

La directrice générale a souhaité réunir les organisations syndicales afin d'évoquer les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat invalidant la note du 16 avril 2012, qui appliquait le jour de carence aux indispositions. Seules, les deux organisations (SOLIDAIRES et USD-FO) qui avaient déposé un recours ont participé à la réunion.

Tout d'abord, la DG admet que l'arrêt s'impose à elle et qu'elle ne peut évidemment se soustraire aux conséquences de cette décision. Ainsi, la DG donnera instruction de :

- **rembourser les sommes prélevées pour une indisposition**
- **arrêter tous les précomptes en cours basés sur cette mesure**
- **ne plus effectuer aucune retenue sur une journée d'indisposition à l'avenir**

Voilà, pour la partie « la DG à Canossa » ...

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. En effet, la direction générale s'estime obligée, eu égard à un considérant de l'arrêt du Conseil de remettre en cause rien moins que ... le système des indispositions en lui-même !

Ceci n'est pas vraiment une surprise, car nous nous doutions, depuis le début de cette affaire, que la DG ne perdait pas de vue le fait que les indispositions constituent une spécificité douanière.

Le Conseil d'Etat observe, en effet, que les indispositions ne pouvaient être créées par simple voie de circulaire administrative. La DG, mi-ennuyée, mi-amusée, claironne qu'elle ne peut ignorer cette remarque, qui est mentionnée, non pas dans les articles 1 et 2 de la décision, mais dans l'argumentaire préalable (5^{ème} considérant).

Sans nous livrer à un (modeste) cours de droit, nous faisons les observations suivantes :

- dans une telle décision, seules les stricts éléments la composant (au cas d'espèce, l'annulation des mots « indispositions passagères » dans la note du 16/4/2012) sont d'application obligatoire, immédiate et impérieuse !
- quitte à prendre les « considérants » en livre de chevet, autant les lire dans leur ensemble : le passage incriminé indique également que les indispositions relèvent du statut des agents des Douanes et ne peuvent être modifiés par une simple note administrative (ce qui signifie qu'une circulaire n'a pas non plus valeur juridique à les supprimer !).

Enfin, nous observons également que l'ordre juridique français ne risque pas d'être totalement ébranlé par la chose. Cet arrêt place la balle dans le camp de l'administration. On va voir ce qu'elle est capable de faire ... dans un sens ou dans un autre. Si, au bout du compte, elle essaie de faire tomber le système des indispositions, au moment où le (honteux) jour de carence serait supprimé, le constat serait pour le moins éclairant !

Voilà tout l'enjeu du sujet. En tout état de cause, eu égard au fait que l'enchaînement des sujets amène à une forme de « toujours moins », avec une administration lourdement remise en cause dans ses missions et son organisation, la mobilisation de tous en est plus que jamais nécessaire à commencer par le 21 novembre !

Paris, le 18 octobre 2013

La décision du Conseil d'État

rendue le 4 octobre 2013

sa page de garde

NOTA BENE

CONSEIL D'ETAT
statuant
au contentieux

Nos 358896, 360675

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

UNION SYNDICALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS FORCE
OUVRIÈRE
SYNDICAT SOLIDAIRES DOUANES

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux
(Section du contentieux, 3^{ème} et 8^{ème} sous-sections réunies)

M. Christophe Pourreau
Rapporteur

Sur le rapport de la 3^{ème} sous-section
de la section du contentieux

Mme Emmanuelle Cortot-Boucher
Rapporteur public

Séance du 18 septembre 2013
Lecture du 4 octobre 2013

Vu 1°, sous le n° 358896, la requête, enregistrée le 26 avril 2012 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présentée par l'union syndicale des douanes et droits indirects-Force ouvrière (USD-FO), dont le siège est 46, rue des Petites Ecuries à Paris (75010) ; l'USD-FO demande au Conseil d'Etat d'annuler pour excès de pouvoir, au point 2, intitulé « situations de maladies auxquelles s'applique le jour de carence », de la circulaire n° 120808 du directeur général des douanes et droits indirects du 16 avril 2012 relative à l'instauration d'un jour de carence de rémunération lors du premier jour d'arrêt de l'activité professionnelle pour cause de maladie, les mots « indispositions passagères » et, au point 10, intitulé « bilan et suivi de la mise en œuvre », de la même circulaire, les mots « ainsi qu'entre le 1^{er} janvier 2012 et le 29 février 2012 » et « ainsi qu'entre le 1^{er} mars 2012 et la date de réception de la présente » ;

Vu 2°, sous le n° 360675, l'ordonnance n° 1210091/5-3 du 20 juin 2012, enregistrée le 3 juillet 2012 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, par laquelle le président du tribunal administratif de Paris a transmis au Conseil d'Etat, en application de l'article R. 351-2 du code de justice administrative, la requête présentée à ce tribunal par le syndicat Solidaires Douanes ;

Vu la requête, enregistrée le 14 juin 2012 au greffe du tribunal administratif de Paris, présentée par le syndicat Solidaires Douanes, dont le siège est Boîte 29, 80, rue de Montreuil à Paris (75011) ; le syndicat Solidaires Douanes demande au Conseil d'Etat d'annuler pour excès de pouvoir la même circulaire du 16 avril 2012 ;

Nous avons fait le choix d'intégrer la totalité de la décision dans notre journal.

Tout d'abord parce qu'elle est limitée à 4 pages, ensuite parce que ça vous permet d'avoir directement accès à l'information et de juger sur pièces.

Bref, on fait oeuvre de transparence !

Dans la rubrique **rendre à César ce qui est à César**, nous avons surligné le nom des syndicats destinataires de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire l'USD-FO en sus de SOLIDAIRES.

Parce que c'est plutôt mal vu, en ces temps troublés, de tirer la couverture à soi... **Il ne faut en effet pas oublier la priorité du moment** : coordonner toutes les bonnes volontés, toutes les énergies, pour **construire le rapport de force** nécessaire face à la haute administration.

Et parce qu'on pouvait difficilement faire autrement !
Tout simplement.

La décision du Conseil d'État

rendue le 4 octobre 2013

sa page 2

N° 358896

- 2 -

QUESTIONS

Solidaires Douanes avec l'USD-FO ?

Un curieux attelage ?

Pas vraiment. En fait lors du mouvement de 2012 sur les indispositions, tout le spectre syndical convenait de la légitimité d'un tel dispositif d'autorisations d'absence, permettant aux collègues usés par les conditions de travail d'avoir en quelque sorte à leur disposition "une soupape de sécurité" (l'expression n'est pas de nous).

Le **SNCD-FO**, la branche cadre de l'USD-FO ne le disait pas autrement.

En effet, en surveillance, nombreux sont les chefs d'unités qui affirment reconnaître le bien-fondé d'un outil tendant à fluidifier les rapports entre les agents et "leurs" chefs.

LES AUTRES SYNDICATS ?

Pourquoi n'avoir pas fait un recours en intersyndicale ? --> Parce qu'une intersyndicale n'est pas une entité juridique propre. Seul un syndicat peut faire un recours.

Pourquoi tous les syndicats n'ont pas fait de recours ? --> Parce tous les syndicats n'ont matériellement pas le temps d'en faire un. Un recours suppose des compétences juridiques et du "temps militant", c'est-à-dire qu'un ou plusieurs militants et/ou permanents doivent consacrer leur temps et leur énergie à la rédaction du recours.

Pourquoi les syndicats n'ont pas adressé chacun le même recours ? Parce que tous les syndicats n'avaient pas la même stratégie vis-à-vis de la haute administration. Certains en escomptaient une décision bienveillante. D'autres considéraient qu'il fallait se focaliser sur les mobilisations des agents. Pour notre part, nous avons préféré agir de concert selon notre principe d'agir par tous les moyens. Moyens légaux à notre disposition bien sûr...

Vu les autres pièces des dossiers ;

Vu la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, notamment son article 105 ;

Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de M. Christophe Pourreau, Maître des Requêtes,

- les conclusions de Mme Emmanuelle Cortot-Boucher, rapporteur public ;

1. Considérant qu'aux termes de l'article 105 de la loi du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 : « *Hormis les cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée ou si la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L. 27 du code des pensions civiles et militaires de retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, les agents publics civils et militaires en congé de maladie, ainsi que les salariés dont l'indemnisation du congé de maladie n'est pas assurée par un régime obligatoire de sécurité sociale, ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé.* » ; que, par une circulaire n° 120808 du 16 avril 2012, le directeur général des douanes et des droits indirects a organisé la mise en œuvre de cette disposition dans ses services ;

2. Considérant que, dans le dernier état de ses conclusions, l'union syndicale des douanes et droits indirects-Force ouvrière (**USD-FO**) demande l'annulation pour excès de pouvoir de cette circulaire en tant qu'elle prévoit une retenue sur rémunération pour les agents ayant bénéficié d'autorisations d'absence « pour indisposition passagère » à compter du 1^{er} janvier 2012 ; que, si le syndicat **Solidaires Douanes** demande l'annulation pour excès de pouvoir de cette circulaire, les conclusions de sa requête doivent être regardées comme dirigées contre cette circulaire en tant seulement qu'elle prévoit une retenue sur rémunération pour les agents ayant bénéficié de telles autorisations d'absence ; que ces deux requêtes présentent à juger la même question ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par une seule décision ;

3. Considérant qu'aux termes de l'article R.311-1 du code de justice administrative : « *Le Conseil d'Etat est compétent pour connaître en premier et dernier ressort : / (...) 2° Des recours dirigés contre les actes réglementaires des ministres et des autres autorités à compétence nationale et contre leurs circulaires et instructions de portée générale* » ; que la circulaire attaquée, qui règle la situation des agents de la direction générale des douanes et des droits indirects en cas d'absence, doit être regardée comme émanant du ministre chargé du budget, sous l'autorité duquel agissait le directeur général des douanes et des droits indirects ;

La décision du Conseil d'État rendue le 4 octobre 2013

ses pages 3 et 4

N° 358896

- 3 -

--> la page 3

que, par suite, le recours en annulation de cette circulaire relève de la compétence directe du Conseil d'Etat en application de ces dispositions ;

4. Considérant que les dispositions attaquées de la circulaire du 16 avril 2012 ont un caractère impératif ; que, par suite, l'USD-FO et le syndicat Solidaires Douanes sont, contrairement à ce que soutient le ministre, recevables à en demander l'annulation pour excès de pouvoir ;

5. Considérant qu'en précisant les conséquences d'une absence pour « indisposition passagère » en ce qui concerne la rémunération des agents absents pour un tel motif, la circulaire attaquée modifie le régime des autorisations d'absence accordées pour un tel motif, qui a été fixé par le paragraphe 112 du règlement particulier n° 3639 du 14 janvier 1978 relatif aux congés des agents de la direction générale des douanes et des droits indirects ; que ces autorisations d'absence constituent, au même titre que les congés, un élément du statut des fonctionnaires intéressés et ne pouvaient, dès lors, être instituées par voie de circulaire ; que leur régime ne pouvait pas davantage être modifié par cette voie ; que, par suite, l'auteur de la circulaire attaquée n'était pas compétent pour étendre le dispositif du jour de carence de rémunération pour congé de maladie prévu par l'article 105 de la loi de finances pour 2012 aux absences « pour indisposition passagère » ;

6. Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'USD-FO et le syndicat Solidaires Douanes sont fondés à demander l'annulation pour excès de pouvoir de la circulaire du directeur général des douanes et des droits indirects du 16 avril 2012 relative à l'instauration d'un jour de carence de rémunération lors du premier jour d'arrêt de l'activité professionnelle pour cause de maladie en tant qu'elle s'applique aux absences « pour indisposition passagère » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Au point 2 de la circulaire du directeur général des douanes et des droits indirects du 16 avril 2012, les mots « indispositions passagères » sont annulés.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'union syndicale des douanes et des droits indirects-Force ouvrière, au syndicat Solidaires Douanes et au ministre de l'économie et des finances.

N° 358896

- 4 -

--> et la 4^{ème} et dernière page

Délibéré dans la séance du 18 septembre 2013 où siégeaient : M. Jacques Arrighi de Casanova, Président adjoint de la Section du Contentieux, président ; M. Jean Courtial, M. Alain Christnacht, Présidents de sous-section ; M. Patrick Stefanini, M. Jean-Claude Hassan, Mme Marie-Hélène Mitjavile, Mme Caroline Martin, Conseillers d'Etat ; M. Christophe Pourreau, Maître des Requêtes-rapporteur et M. Fabrice Benkimoun, Maître des Requêtes en service extraordinaire.

Lu en séance publique le 4 octobre 2013.

Le Président :
Signé : M. Jacques Arrighi de Casanova

Le rapporteur :
Signé : M. Christophe Pourreau

Le secrétaire :
Signé : Mme Annie Di Vita

La République mande et ordonne au ministre de l'économie et des finances en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire

Nous avons ici surligné les points à retenir :

- les syndicats des douanes étaient aptes à demander l'annulation de la note.
- notre précédent DG n'était pas compétent (c'est la justice qui le dit !) pour étendre la journée de carence aux indispositions.
- en conséquence de quoi, sur notre commune demande (de SOLIDAIRES et du SNCD-FO), l'application de la carence aux indispositions est nulle et non avenue.

Le sérieux de la direction des affaires juridiques (DAJ) de Bercy en prend un coup...

Il s'agit désormais de **veiller à ce que soient remboursés tous les 1/30^{ème} de salaire prélevés illégalement**, au titre du **jour de carence sur les indispositions.**

Inconditionnalité de l'indispo : le texte clé

Le mémoire en défense produit par Bercy suite à notre recours

ses pages 1 et 2

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA 3^{ME} SOUS-SECTION DE LA SECTION DU CONTENTIEUX DU CONSEIL D'ETAT

Objet : Requête n° 360675 formée le 3 juillet 2012 par le syndicat national SOLIDAIRES Douanes.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir mes observations en défense dans l'instance citée en objet par laquelle le syndicat national Solidaires Douanes demande l'annulation de la note n° 120808 relative à l'instauration d'un jour de carence de rémunération lors du premier jour d'un arrêt de l'activité professionnelle pour cause de maladie, signée le 16 avril 2012 par le directeur général des douanes et droits indirects.

EXPOSE DES FAITS ET DES MOYENS

Les agents de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) bénéficient, depuis de très nombreuses années, d'un régime d'absence particulier dit des « indispositions passagères », pour ceux d'entre eux qui « éprouvent un malaise passager ou un empêchement les mettant dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions et les conduisent ainsi à s'absenter du service sans avoir à justifier, dans l'immédiat, de leur absence ».

Depuis 1978, ce dispositif gracieux est formalisé au paragraphe 112 du règlement particulier des congés au sein de la DGDDI, comme suit :

« A la condition de prévenir leur chef direct, les agents peuvent, en cas d'indisposition passagère, cesser leurs fonctions deux jours consécutifs, sans qu'il leur soit fait obligation de recourir à un médecin. Au-delà de cette limite, les absences doivent être autorisées par les chefs locaux qui, s'ils éprouvent des doutes sur la réalité de l'indisposition, sont fondés à réclamer un certificat médical. Cette dernière justification est toujours exigible quand le nombre de jours d'absence est supérieur à cinq jours. Le total des absences pour indispositions passagères est strictement limité à dix jours par an. Lorsqu'un congé de maladie est délivré à la suite d'une indisposition, il y a lieu d'en remonter la date d'effet au jour même de l'arrêt de travail » (cf. pièce produite par le requérant).

2

Ce tableau confirme clairement qu'entre 1 et 2 jours d'indispositions pris, la seule obligation incombant aux agents est d'avertir leur supérieur hiérarchique.

Pas de production de certificat médical et pas d'autorisation du dit "supérieur" hiérarchique : ce dernier doit être averti, un point c'est tout.

Ce dispositif peut être synthétisé dans le tableau suivant :

Régime des « indispositions passagères » de la DGDDI		
Durée de l'absence dans la limite de 10 jours par an	Autorisation du supérieur hiérarchique direct	Production d'un certificat médical
1 à 2 jours	NON sous réserve de prévenir le supérieur hiérarchique	NON
3 à 5 jours	OUI	NON sous réserve d'une réclamation du supérieur hiérarchique
supérieure à 5 jours	OUI	OUI

Une fois n'est pas coutume, l'intersyndicale nationale douanière au complet a déposé un préavis de grève & appelle à la mobilisation

le jeudi 21 novembre 2013

contre le projet stratégique pour la douane en 2018 (PSD 2018)

c'est-à-dire pour la défense de la Douane

- > pour une Douane en pleine capacité d'assumer ses missions de service public
- > pour une Douane sauvegardant ses emplois
- > pour une Douane oeuvrant à l'amélioration des conditions de travail de ses agents.

Soyons nombreux à Paris !

Quels moyens d'action pour le 21/11/13 ?

Vous trouverez ici un kit pratique du "bon" manifestant :

Thématique	Le matériel "tout public"		Le matériel "folklorique" (!)	
1°) LE BRUIT				
a) en faire pour autrui	Une casserole et son couvercle		Un sifflet	 Un cor de chasse
b) en avoir l'usufruit (bref, s'en prémunir)	Des bouchons d'oreille		Un casque anti-bruit	
2°) L' "APTITUDE	PHYSIQUE" (FACE AUX		FORCES DE	L'ORDRE ?!)
a) Les lacrymogènes ? Sans-gêne !	une écharpe		Un masque de chirurgien	Des lunettes de natation
b) Les coups ? Coup de bôl !	Rester de marbre... --> Marc-Aurèle		Un protège-tibias	
c) La marche ? Une belle jambe !	Des chaussures de marche		Des chaussures de sécurité	
3°) LA NOURRITURE				
--> Toute une culture...	Pour soi, un sandwich		Pour d'autres, des oeufs et de la farine --> Ivry, le 06/12/12	
4°) LA HAUTE	HIÉRARCHIE			
--> Sans chichi	Les plumes...		...et le goudron	

--> Succession de gadgets ?

Parfois reproche est fait aux manifestations de trop ressembler à des marches funèbres. En effet, marcher en silence d'un point A à un point B peut laisser quelques-uns sur leur faim. Aussi voilà quelques idées pour celles et ceux qui voudraient animer une manif. Sans tomber dans le cliché du barbecue merguez-saucisses ?

Et concrètement ?

À l'heure où nous imprimons, les modalités pratiques de la mobilisation n'ont pas été arrêtées :
- heure (vers midi ?)
- localisation précise (DG?, Bercy? De la DG à Bercy ?).
Mais sachez que l'intersyndicale vous tiendra au courant très prochainement.

Grève & mobilisation le jeudi 21 novembre

Le tract et l'appel de l'intersyndicale nationale douanière pour bouger à Paris



« BERCY M'A TUER » ? - 2

LES MINISTRES PARLENT AUX AGENTS :

Le Comité Ministériel du 8 octobre consacré à la présentation du budget 2014 a permis aux ministres (MM. Moscovici et Cazeneuve notamment) d'exposer leurs orientations s'agissant de l'avenir des services, dont la DGDDI.

Afin de ne pas abreuser les agents de prose syndicale (sûrement pessimiste et anxiogène ...), nous avons décidé de reproduire fidèlement dans ces colonnes les lignes directrices des discours ministériels. A chacun de se faire son idée ...

« Nos choix sont assumés et revendiqués.

Les directions de Bercy sont touchées, mais pas plus que les autres.

Nous sommes conscients des interrogations des agents des Douanes.

Les missions de la DGDDI sont confirmées et le projet stratégique devra les reprendre.

Il est clair que des agents devront se trouver une autre affectation au sein de la DGDDI, voire une autre administration.

Une cellule d'accompagnement personnalisé sera mise en place. »

Ainsi, les choses sont dites ou, du moins, commencent à l'être ...

Commençons par les missions : il est évident qu'elles ne pourront demeurer en l'état. Des transferts et des abandons sont déjà en question. Quant aux fonctions dites « support », elles ne sont pas mieux loties, notamment avec la notion de concentration qui touchera également la fiscalité. Les ministres ont d'ailleurs fait régulièrement référence à cette évolution tant pour les missions que pour le maillage territorial.

Les effets conjugués des réductions budgétaires (les chiffres du gouvernement actuel étant similaires à ceux de son prédécesseur) et des principes actuels du projet dit « stratégique » ne pourront laisser perdurer, à terme, une DGDDI, sur ses fondements tels que nous les connaissons.

Dans la suite des Etats Généraux du 18 septembre, nous allons continuer à promouvoir une Douane, dans tous ses composants.

Nous allons poursuivre et amplifier les initiatives vers l'extérieur et l'opinion publique.

Par ailleurs, nous appelons d'ors et déjà les agents à s'inscrire dans une première journée d'action qui aura lieu le 21 novembre 2013 à Paris.

Ce n'est que par des actions fortes et la mobilisation de tous que nous imposerons une autre horizon pour cette administration clairement mise en péril, alors que tout le monde salue son action.

Paris, le 9 octobre 2013

* Nous contacter

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux (dans l'ordre alphabétique)

Nom	Fonction	Service	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	secrétaire interrég ^{al}	OPCO - Aérobares	06 68 53 09 70
Karen BARTHE	secrétaire rég ^{ale} voyageurs	BSE Terminal 3	06 03 39 59 63
Jérôme BECUWE	secrétaire rég ^{al} fret	UDD nuit	06 64 97 24 76
Florence GODOT	secrétaire rég ^{ale} fret	LS Remboursements	06 80 10 36 68
Fabien MILIN	secrétaire interrég ^{al}	UDD nuit	06 10 15 02 57
Guillaume QUEROMES	secrétaire rég ^{al} fret	Panalpina bureau	06 84 34 40 82

2°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Élu titulaire	Gérald MANCELL	DNRED Ivry	06 07 76 75 99
Élue suppléante	Laëtitia KWIECINSKY	BSITM - Paris	06 78 16 77 55
Élu suppléant	Baptiste ALAGUILLAUME	OPCO-Aérobares	06 68 53 09 70
Élue suppléante	Madeleine MAO	BSM - Bercy	06 78 47 32 36

3°) Élus en Comité technique local (DI de Roissy)

Qualité	Nom	Service	téléphone
Titulaire	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57
Suppléant	Jérôme BECUWE	UDD nuit	06 64 97 24 76

4°) Représentant aux CHSCT 93 et CDAS 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ; Comité Départemental de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57

Sites internet utiles

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif et militant de la région parisienne.
<http://rezo.net/> : portail d'information alternative (blogs, presse écrite, en ligne, émissions radiophoniques...)

Barème des cotisations (annuelles)

Cat. C --> AC1: 57€, ACP2: 63 €, ACPI : 69€.

Cat. B --> C2 : 85€, C1 : 96€, CP : 99€

Cat. A --> Inspecteurs jusqu'au 7^{ème} échelon : 126€ ; du 8^{ème} au 12^{ème} échelon : 136€ ; IR3 : 186€, Au dessus, nous consulter.

élèves-stagiaires : demi-tarif
 temps partiel : cotise au prorata

✂-----✂

* Adhérer : (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : Prénom :
 Né le : à :
 Résidence : Service :
 Adresse du service :
 Grade : Fonction :
 Adresse perso :
 Tél (travail) : Tél (personnel) :
 Portable : Fax (travail) :
 Adresse courriel pro :
 Adresse courriel perso :
 À le Signature

✂-----✂

Pour adhérer : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :

- filer le tout en main propre à un-e militant-e,
- soit envoyer le tout par courrier interne à Baptiste ALAGUILLAUME, Bureau OP-CO Aérobares
- soit poster le tout à l'adresse suivante : SOLIDAIRES Douanes, boîte 56, 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS



Directeur de publication : Fabien Milin

Prochainement, numéros spéciaux "conditions de travail" puis "grades & effectifs".

Piste

n°7 janvier
février
2014

numéro spécial
conditions de travail

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Le journal balayant devant sa porte ?



DOUANES
Solidaires
section de Roissy et du Bourget

Édito :

La thématique liée à l'hygiène, la santé, la sécurité, les conditions de travail est encore trop souvent le parent pauvre de l'investissement syndical.

Identifiée comme moins "noble" que le travail pour la défense des emplois (dans les Comités Techniques) ou la vigilance sur les notations et promotions (dans les CAP), paradoxalement, elle a refait surface suite à la dernière "contre réforme" sur les retraites.

En effet, face au rallongement incessant des années de cotisation, du relèvement de l'âge de départ et de la diminution du niveau de vie ; le gouvernement a promis une compensation : des trimestres de bonification seraient accordés pour les fonctions pénibles...

C'est pourquoi nous tâchons dans ce journal de faire le point sur cette thématique.

Pour notre administration, vivement le grand coup de balai !

SOMMAIRE

Le cadre général

- Présentation du CHSCT page 2
- Travaux financés page 3
- La santé → l'amiante page 4
- L'hygiène et la sécurité → les 7 erreurs page 5

Le DUERP

- Présentation page 6
- GT – les raisons de notre boycott page 7
- analyse de quelques risques pp 8 et 9
- tableau synthétique des risques pp 10 à 13

+ Horizons, contacts, adhérer... pp 14 à 16

Le CHSCT de Seine-Saint-Denis

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel (CHSDI) ont été créés en 1991, dans la foulée du mouvement de plusieurs mois au sein du ministère des finances en 1989, culminant par une grève générale. Devenus depuis le 28 juin 2011, Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le rôle de ces organismes est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents des finances dans l'exercice de leurs fonctions, et depuis 2011, à l'amélioration de leurs conditions de travail.

SA COMPOSITION

En règle générale 5 groupes de travail et 3 séances plénières réunissent chaque année les membres du comité. À l'image des autres instances, le CHSCT de Seine-Saint-Denis est composé de représentants du personnel, de l'administration (directeurs, chefs des services du personnel et des services de l'immobilier) ; mais aussi d'autres acteurs, notamment de la prévention (*voir détail ci-dessous*).

Qualité	Nom des représentants
Syndicats 9 titulaires 9 suppléants	SOLIDAIRES (3 sièges) : - titulaires: Armand Guyon (ENFiP), Samira Messaoudi (DGE), Fabien Milin (DI Roissy) - suppléants : Pierre Fialip (DRESG), Nathalie Danadjian (DDFiP 93), Karen Barthe (DI Roissy)
	CGT (4 sièges) : - titulaires : Eugène Sourdier, Gaël Lapeyronnie et Gérard Thimodent (DDFiP 93), Gérard Roget (DI Roissy) - suppléants : Lionel Barsacq, Samuel Dangin et Sarah Briche (DDFiP 93), Olivier Elissalde (DI Roissy)
	CFDT (1 siège) : - titulaire : Gaël Garcia (DI Roissy) - suppléant : Bernard Damothe (DIRCOFI)
	FO (1 siège) : - titulaire : Philippe Masson (DDFiP) - suppléant : Frédéric Delhaie (DDFiP)
Administrations → hiérarques 4 titulaires 4 suppléants 9 experts	Réseau DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects → DI Roissy (Direction Interrégionale des Douanes de Roissy – 33 bâtiments) 1 titulaire : le Directeur interrégional (Dominique Labiche) + 2 experts : le chef du Budget Opérationnel de Programme & de la Gestion des Ressources Humaines (Patrice François) & la chef du Pôle Logistique et Informatique (Monique Bibaud)
	Réseau DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques 2 titulaires : l'administrateur général, président du CHSCT (Michel Colin), ainsi que l'administrateur général + 1 suppléant : l'administrateur adjoint + 2 experts : la chef du service de l'immobilier et le chef du service du personnel → DDFiP 93 (Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis – 42 bâtiments)
	1 titulaire : le directeur adjoint + 1 suppléante : la chef du service du personnel → ENFiP (Ecole Nationale des Finances Publiques - 5 bâtiments à Noisy-Le-Grand) :
	1 suppléant : l'administrateur + 1 expert : le directeur du service du personnel (<i>dans 2 cas</i>) → DIRCOFI (Direction du Contrôle Fiscal - <i>sise à Saint-Denis</i>) → DRESG (Direction des Résidents à l'Etranger et des Services Généraux - <i>sise à Noisy-Le-Grand</i>) :
	1 expert : le directeur du service du personnel (<i>dans 3 cas</i>) → DGE (Direction des Grandes Entreprises – <i>sise à Pantin</i>) → DNEF (Direction Nationale des Enquêtes Fiscales - <i>sise à Pantin</i>) → DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales - <i>sise à Pantin</i>)
	Assistants de prévention → 8 agents de base
Les autres acteurs	→ secrétaire administrative du CHSCT : Emmanuelle Sonnet → Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) : Stéphane Maarek → Médecins de prévention : Dr Jean-François Simonot (à Roissy, <i>médecin référent pour le CHSCT 93</i>) ; Dr Viviane Glasman (à Montreuil), Dr Frédérique Thomas (à Noisy-Le-Grand), Dr Fabienne Demeyere et Geneviève Besselat (à Pantin)

SES ATTRIBUTIONS

Le CHSCT étudie pour l'ensemble des directions :

- le **recensement** des sites amiantés (p4), des produits CMR (*Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques*)
- les propositions de dépenses et les devis afférents (*voir détail ci-contre*)
- la synthèse des **accidents** de service, le compte-rendu des **exercices d'évacuation** (p5)
- 2 fois par an, les **registres santé et sécurité au travail** (*anciennement, registres hygiène et sécurité*). Tenus à la disposition de chacun, les agents ont la possibilité d'y écrire toutes leurs observations et suggestions.
- les **rapports** de la médecine de prévention, les rapports de visites de l'ISST et de délégation du CHSCT.
- le **DUERP** (*Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, pp 6 à 13*)
- et le **PAP** (*programme annuel de prévention*)

Par ailleurs, le CHSCT formule un avis sur toute restructuration ; peut réagir à tout droit d'alerte et de retrait.

Le CHSCT de Seine-Saint-Denis

LES CRÉDITS

Un acquis du mouvement ministériel de 1989, parce que l'argent est le nerf de guerre...

Les CHSCT bénéficient d'une enveloppe de crédits annuelle allouée par le secrétariat général du ministère en fonction des effectifs de l'ensemble du département. S'occupant au total de 6344 agents et 85 immeubles, le CHSCT93 est l'un des plus importants de France.

En 2014, les crédits alloués s'élèveraient à 757 432 €, soit à peine plus de 117 euros par agent.

année	Crédits alloués au CHSCT93	Evolution d'une année sur l'autre	
		En valeur absolue	en pourcentage
2011	890 746,00 €		
2012	840 663,50 €	-50 082,50 €	-5,62%
2013	743 273,00 €	-97 390,50 €	-11,58%
2014	757 432,00 €	+14 159,00 €	+1,9%
Évolution 2011 à 2014: -133 314 €			- 14,97%

LES DÉPENSES

Sans quoi le CHSCT serait une énième instance creuse de dialogue social ?

Domaine	Bilan de l'année 2012		Bilan 2013	
	Action	Dépenses	Action	Dépenses
Sécurité incendie	Mise aux normes issue de secours de la salle de formation (bâtiment 3520B)	1 100,32 €	Expertise par thermographie infrarouge pour prévenir tout départ de feu d'origine électrique au bâtiment 3520B	418,60 €
			Installation de portes coupe-feu au sous-sol du bâtiment 56 du Bourget	1 668,42 €
Amiante et produits CMR	Analyse de l'air bâtiment 3701 (y compris la concentration en fibres d'amiante)	5 211,80 €	Opération de désamiantage des sols	100 000 €
			Achat d'une armoire de sûreté pour stocker les produits inflammables (3700)	521,70 €
Réaménagement des locaux	Réfection des dalles de sol du bâtiment 3701	6 878,24 €	Remise en état de la passerelle d'accès handicapés au bâtiment 5730	23 502,25 €
	Bancs de visite	45 000 €	Bancs de visite	15 000 €
Agents viraux et bactéries	Analyse de l'air et moquette du bâtiment FedEx	3 988,42 €		
Ambiance thermique	Changement du 2 ^{ème} moteur et de l'extracteur de la cellule du traitement de l'air (3701)	37 245,41 €		
Machines et équipements	Motorisation du portails d'accès au parking du bâtiment 7530 (BSE1) et télécommandes	17 571,20 €		
Matériel de confort et fournitures diverses	Casques anti-bruits (5 au T2F + 8 CCF)	2 502,33 €	Achats de 12 casques anti-bruit (T2BD)	423,62 €
	Trousses de secours	995,67 €	Achat de 2 sièges ergonomiques sur préconisation du médecin de prévention	974,49 €
Total	Crédits dépensés par le CHSCT en 2012	120 493,39 €	Crédits dépensés par le CHSCT en 2013	143 753,08 €

En cas de refus de votre hiérarchie, n'hésitez pas à vous servir du registre santé sécurité au travail pour faire une demande de matériel (gants anti-coupures, casques etc...)

Focus sur le renouvellement des bancs de visite

36 bancs de visite ont été renouvelés en 2012 et 2013 pour 135 000 €, soit 3 750 € le banc. Pour ce renouvellement, l'origine du financement a été multiple, et où la part dévolue à la Direction de Roissy fut réduite à la portion congrue. Ainsi, plus du 1/3 du renouvellement a été le fait du CHSCT 93, voulant ainsi impulser une dotation bénéfique en termes de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques.

Origine du financement	Dotations et lieux d'installation	Somme déboursée	En % ^{age} du TOTAL	Total	
Gestionnaire Privé (Aéroports de Paris)	10 au T2E (payés en 2012)	37 500 €	27,78 %	44,44 %	32 bancs de visite financés pour 120 000 € en 2012
	6 au T2F (payés en 2012)	22 500 €	16,67 %		
Ministère des Finances et organisations syndicales (CHSCT 93)	8 au T1 (payés en 2012)	30 000 €	22,22 %	44,44 %	et 4 bancs de visite financés pour 15 000 € en 2013
	5 au T2A (4 en 2012 et 1 en 2013)	18 750 €	13,89 %		
	1 au T2BD (payé en 2013)	3 750 €	2,78 %		
	1 au T2G (payé en 2013)	3 750 €	2,78 %		
	1 en stock (payé en 2013)	3 750 €	2,78 %		
Douanes de Roissy (Budget Opérationnel de Programme)	4 au T3 (payés en 2012)	15 000 €	11,11 %	11,11 %	soit 36 bancs pour 135 000 €.

La santé : l'amiante à Roissy

résumé du recensement reçu pour la réunion CHSCT du 19/12/13

Bâtiment et services	Date		Présence d'amiante	Si oui, description
	de construction	du dernier DTA		
3415-400 : Dépôt RR	1974	2009	Oui	Porte coupe-feu susceptible de contenir de l'amiante
3415-600 * : Archives	1974	2008	Oui	Porte coupe-feu susceptible de contenir de l'amiante
3701 * : FP, RR, SCEP, PEC, correspondants sociaux, SRA, GPN,	1974	2008	Oui	Présence d'amiante dans les dalles de sols et la colle. Amiante de caractère chrysotile non volatile. Désamiantage en cours du 2 ^{ème} étage de l'immeuble.
3417 C : Dépôt RR	1974	DTA & fiche du 15/10/09	Non	
1100 : BSE T1	1974, réhabilitation du T1 à partir de 2000	2005	Non	
Bât 1200 A BSE T2A - BSE2	1982	30/05/13	Oui	Local 3T013 : enveloppe bitumineuse de calorifuge sur canalisation eau de ville. Local 3U138 : gaine circulaire en amiante ciment + enveloppe bitumineuse de calorifuge. Local 4U147 : dalle de sol + colle
1200 B : BSE T2BD	1981	17/10/12	Oui	Locaux 4J016, 4K020, 21et25 : dalles de sol + colle noire, isolants armoires, conduits en amiante ciment. Locaux 4G022, 020 et 026 : joints mastic de fenêtre, chassiss-structure, +4G022 : dalles de sol beige + colle noire
1200 C : BSE T2C	1993	11/04/13	Oui	Clapets coupe-feu
1200 D : BSE T2BD	1989	11/04/13	Non	
1200 E : BSE T2E, OPCO aéro, BSE 3	2003		Non	
1200 F : BSE T2F	1996	28/11/05	Oui	Bâtiments Corps central, Péninsules 2F1 et 2F2 et zone de tri bagages au niveau -2 : ensemble des gaines coupe-feu du bâtiment (cloisons, gaines, plafonds) sont SCA (Susceptibles de Contenir de l'Amiante)
1233 S3 : BSET2 EF	2007		Non	<p>Absence de signalétique ?</p> <p>Alors que le 19/09/13, en CHSCT, nous critiquions l'absence de signalétique amiante partout à Roissy. Le chef du BOP-CRH (Patrice François) nous a répondu : "vous savez avec l'amiante, c'est hyper anxiogène".</p> <p>Or le plan ministériel indique que les directions doivent prévoir une signalétique ! L'ISSST a d'ailleurs précisé qu'il faut en avoir au moins une à l'entrée de chaque bâtiment concerné, avec un plan des circulations. Au reste dans d'autres départements plusieurs directions ont mis leur DTA (Dossier Technique Amiante) sur leur intranet. La DI de Roissy n'a cure de ses agents, dîtes vous ?</p>
1234 S4 : BSET2 EF	2012		Non	
1261 P : BILC	2003		Non	
1400 : BSE T3	2001 → bât réhabilité	2000	Non	
3140 U : SOGARIS	1995	2008	Non	
3210 : Fr Handling	1998	2012	Non	
3240 : Chrono ^{post} , UDD	1990	2005	Non	
3236 : CDP	2001	<u>Pas de DTA, permis de construire post 01/07/97</u>	Non	
3400 : Panalpina	1990	2004	Non	
3418 E * : DI, Atelier	1978	2008		
3501 : Sodexi, UDD	2007		Non	
3520 B * : CCF	1991	2008	Oui	
3626 : SOGAFRO	Postérieur à 2005		Non	
3700 : BSES, UDD, Banale	1975	2009	Oui	Amiante de type chrysotile dans les dalles de sols et la colle
3800 : Air France	1977	09/08/05	Non	
402 : Le B ^{get} - Poste Fox		09/11/05	Non	
4300 : FedEx, UDD	1999		Non	
5730 * : DI, DRF, DRV	1998	2005	Non	
7530 * : BSE1	1974	2008	Oui	Amiante de type chrysotile dans les dalles de sols et la colle
7610 : div1, BSERI, EMC	1990	14/12/09	Oui	Amiante de type chrysotile dans les dalles de sols et la colle
3609 : GPS	1980	2009	Oui	Amiante de type chrysotile dans les dalles de sols et la colle
56 : Le Bourget	1920	27/10/08	Non	<u>Le DTA n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties non visitées du bâtiment</u> **

* : bâtiment domanial. Normalement il y a moins de difficultés à y apposer la signalétique car n'étant pas soumis à l'avis d'Aéroports de Paris...

** ce cas s'applique à tous les bâtiments dont le permis de construire est antérieur au 01/07/1997 !

SAUREZ VOUS TROUVER LES 7 ERREURS ?

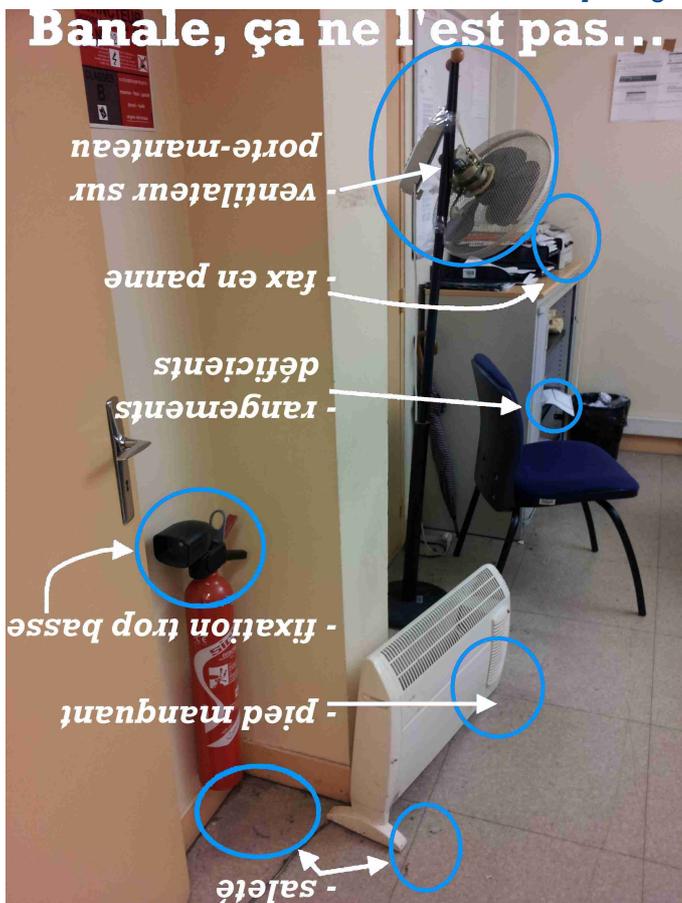
a) à Sodexi

Les 7 erreurs sont réparties sur les deux photographies...



b) à Banale

Chacune de ces deux photographies présente au moins 7 erreurs...



Ne faites pas ça chez vous, ça pourrait être dangereux !

Le DUERP – présentation générale

Institué en France par un décret de 2001 transposant une directive communautaire de 1989, le DUERP (*Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels*) est un outil devant être obligatoirement mis en place dans chaque unité de travail tant du secteur privé que du secteur public.

Élaboré par les chefs de service en concertation avec chacun des agents qui composent leur service, le DUERP a pour but de lister et de hiérarchiser de manière exhaustive l'ensemble des risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité des agents.

Mais ce qui rend l'exercice réellement intéressant c'est que le décret de 2001 impose à l'employeur la mise en place d'un **programme annuel de prévention** (PAP) à partir du document unique rédigé par les services. Les textes prévoient à ce sujet la responsabilité pénale de l'employeur qui se trouve dans une obligation de résultats en la matière. Concrètement, lorsqu'un problème est listé en cours d'année N-1, l'employeur devra tout mettre en oeuvre pour y apporter une solution. Quand, en cours d'année N, le DUERP sera réexaminé en CHSCT (*voir présentation en page 2*), le problème devra avoir été sinon résolu, tout du moins, être en voie de le devenir via une réponse concrète de l'administration... À charge pour l'administration qui a une responsabilité pénale en la matière de mettre en place les outils et solutions adaptés qui, s'ils ne peuvent éviter ce risque, devront le réduire fortement. Bref, l'administration, face à ses responsabilités ne pourra plus faire mine de ne pas savoir et devra par tous moyens mettre un terme à la souffrance de l'agent.

Mais des obstacles hiérarchiques peuvent surgir en cours de route...

GT DUERP de la DI de Roissy du 17/12/13

Présentation - extraits de notre déclaration préalable

UN DISPOSITIF ENFIN POSITIF ?

Commençons par les éléments positifs parce qu'il y en a et non des moindres.

D'abord, voilà que la **cartographie des risques est faite davantage en amont**. Ainsi, l'étude du DUERP et du PAP de l'année suivante (2014) est désormais fixée à la fin d'année précédente (2013). Ce qui est un progrès non négligeable par rapport à ce qui avait été fait jusqu'à présent, où l'on étudiait le PAP tandis que l'année de référence était déjà bien entamée... Par exemple, le PAP 2013 de la DI de Roissy a été présenté en groupe de travail local en février 2013, puis validé officiellement seulement au Comité Technique Local (CTL) du 20 juin, soit à la fin du 1^{er} semestre. Bref, cela ne laissait qu'une demi-année à la prévention...

Autre élément positif, avec le tableau d' *Identification des situations d'exposition*, cette fois-ci les **personnels ont été associés à l'actualisation** et à l'appropriation du nouveau DUERP. Et ça se voit ! Pour 22 types de risques, 630 descriptions de situations d'exposition avaient été référéncées en février de 2013. Dix mois plus tard, pour 133 situations d'exposition, en voilà 1820 (*voir détail ci-après en pages 6 à 9*), soit une augmentation de plus de 188% ou une multiplication par près de 3 (2,88) !

L'effort (de remplissage du tableau) fourni par les agents, c'est-à-dire par les premiers exposés, est **salutaire** car il permet de faire remonter un grand nombre de problèmes qui avaient échappé à la vue¹ des chefs de service. Comme quoi, nous avons raison de nous interroger en février dernier sur le bien-fondé de la réduction du nombre de risques, car en sous-estimant la réalité, elle n'était qu'un trompe l'œil !

1 Qui a dit « œillères » ?

IDENTIFICATION DES SITUATIONS D'EXPOSITION À REMPLIR PAR LES AGENTS

Le tableau suivant liste, par risque, les différentes situations d'exposition auxquelles vous êtes susceptibles d'être exposés lors de votre activité afin d'opérer un recensement le plus exhaustif possible. Pour chaque risque, une rubrique « autre » est proposée et vous permet de décrire une situation qui n'aurait pas été envisagée.

Ce recensement a pour objectif de préparer le recueil des risques qui sera réalisé lors d'une réunion avec votre cadre de proximité. Il est conseillé de le réaliser en lien avec les fiches du référentiel ministériel des risques professionnels en ligne sur Aize¹.

RISQUES ET SITUATIONS D'EXPOSITION	OUI	NON
1-Risques liés à l'activité physique		
1-1 Manutention occasionnelle de charges		
1-2 Manutention régulière de charges		
1-3 Manutention occasionnelle de charges à l'aide d'un chariot		
1-4 Manutention régulière de charges à l'aide d'un chariot		
1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)		
1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		
1-7 Autre (à préciser) :		
2-1 Risques liés aux agents chimiques dangereux (ACD)		
2-1-1 Manipulation ponctuelle d'agents chimiques dangereux (préciser) :		
2-1-2 Manipulation régulière d'agents chimiques dangereux (laboratoires - préciser) :		
2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR (préciser) :		
2-1-4 Manipulation régulière de substances CMR (préciser) :		
2-1-5 Autre (à préciser) :		
2-2-Risques liés à l'amiant		
2-2-1 Exposition active accidentelle		

1 : [Recherches françaises / Santé, sécurité et conditions de travail / Les risques professionnels / Les différents risques professionnels](#)

Le tableau miraculeux...

Les raisons du boycott du GT DUERP

extraits de notre déclaration préalable lue le 17/12/13

DU POSITIF HÉLAS CHÊTIF

Nous reconnaissons également le travail de plusieurs chefs de service, qui en sus d'inciter les collègues ont parfois proposé eux-mêmes à leur échelle des mesures de prévention. En prenant leur rôle d'*encadrant* (et non pas de *manager*) à cœur, **en permettant la remontée d'informations** matérialisant la dégradation des conditions de vie au travail, ces *encadrants* ont prouvé leur attachement au service public, montré leur sens des responsabilités. Nous les saluons, car c'est une qualité de plus en plus rare ; nous y reviendrons plus tard (voir p9). Enfin, nous saluons le travail rendu par le service immobilier de la DI de Roissy. En l'espèce, la synthèse et le classement des 1820 risques, en s'étalant dans un DUERP de 225 pages, a dû représenter un travail de romain ! Et ce d'autant plus que la **cellule dédiée** à la santé, la sécurité et aux conditions de travail (SSCT) est trop souvent réduite à une seule personne...

DOCUMENTS DE TRAVAIL : RÉCEPTION MAIS DÉCEPTION...

Néanmoins avec l'envoi, le mardi 10 décembre dernier, à 17h41 pour être précis, des documents relatifs à ce groupe de travail, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les limites de l'exercice. Étrange paradoxe que représente cette date de transmission ! Le bénéfice potentiel d'une transmission des documents plus tôt dans le calendrier est annulé par un **déjà trop court laissé à l'analyse...** Ainsi le 10 décembre à 17h41, c'était seulement 6 jours, 20 heures et 49 minutes avant l'ouverture de cette réunion.

Le délai -coutumier- minimal de 8 jours pour l'envoi des documents de travail n'a donc pas été respecté. En cela pour la DI de Roissy, c'est une nouveauté bien fâcheuse, car le 21 février 2013, lors de la réunion relative à l'étude du DUERP 2013, nous disions plutôt :

(...) la direction continue à transmettre les documents de travail plusieurs semaines² avant la tenue du groupe de travail (GT), ce qui participe d'un respect de la Direction envers les représentants du personnel et permet à ces derniers d'examiner attentivement les documents.

6

c'était le nombre de secondes dévolu à "l'analyse" de chaque risque.

En effet, ce GT prévu sur 3 heures - soit 10800 secondes - devait étudier plus de 1800 risques ! En ces conditions, chacun comprendra que tout travail sérieux y était matériellement tout bonnement impossible...

225 PAGES, LE F.TAGE ?

Or, avec **225 pages de documents à lire** et analyser en 6 jours, comment escompter que les syndicats en discutent et débattent en leur sein puis entre eux ? Comment croire qu'ils puissent élaborer un revendicatif intersyndical alors que sa configuration empêche une appropriation par le plus grand nombre ? Matériellement, quand le temps manque de la sorte, c'est tout simplement impossible.

C'est pourquoi, afin d'y voir tous un peu plus clair, que nous avons tenu à faire une synthèse de 4 pages (voir pages 10 à 13).

Contraintes temporelles ?



Pieds et poings liés...

SOUS-DIMENSIONNEMENT DE LA DOCTRINE D'EMPLOI

En disant cela, nous ne critiquons pas le travail de la personne dédiée à la santé, la sécurité et aux conditions de travail, bien au contraire (!), nous disons seulement que malgré tous les efforts fournis par elle, le sous-dimensionnement de la doctrine d'emploi de la **cellule SSCT** est préjudiciable à l'ensemble des agents de la direction. Dans l'immédiat, la direction aurait été bien inspirée de décaler ce GT de quelques jours (pour le vendredi 20 décembre), afin de laisser un délai supplémentaire à l'analyse sereine des documents. Plus largement, la direction serait avisée de créer un emploi supplémentaire, ou du moins un demi-emploi, ce serait le strict minimum pour la cellule.

RÉUNION, PIÈGE À ... ?

Loin d'être un groupe de travail technique, détaché du contexte général ; ce GT est donc bel et bien lourd de sens, pour ne pas dire politique. Où est la remise en cause des restructurations, où est la remise en cause des réorganisations évoquées plus haut ? Et qui s'aggraveront avec le *Projet Stratégique*.

Enfin, au regard de notre expérience des réunions de travail passées, **nous dirons que l'objectif officiel de la Direction** Interrégionale est sinon de ramener dans son giron les organisations syndicales pour les endormir et/ou faire copain copain, du moins remplir son indicateur « dialogue social ».

² Avec une transmission le 7 février 2013, ce fut deux semaines jour pour jour

L'analyse de quelques risques du DUERP

extraits de notre déclaration préalable du 17/12/13

SUR UN PLAN QUANTITATIF,

le bilan de ce nouveau DUERP est donc meilleur que la précédente mouture. Grâce à l'affinement de la classification et à l'alimentation des agents, des risques qui n'étaient pas référencés le sont désormais. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres... Car malgré les doublons constatés sur un certain nombre de risques, tout porte à croire que les risques demeurent au contraire encore sous-évalués.

Ainsi, sans faire dans l'éventail à la Prévert - car il y a tout de même 133 situations d'exposition, - nous allons donner un seul exemple, celui de la situation d'exposition - 6-5-2 *travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants*. En l'occurrence, seul Sogaris est listé dans les services amenés à utiliser un appareil pour le contrôle des produits en provenance du Japon.

Or, 3 autres services en sont dotés : la Prise en Charge, Sogafron et l'UDD nuit à Banale. Au reste, nous ne le répèterons jamais assez, en l'absence d'embargo préventif sur les marchandises en provenance du Japon, ou du moins en provenance des préfectures limitrophes à Fukushima, il serait préférable que tous les services en zone de fret et en aéroports concernés, soient dotés de ce type d'appareil, correctement étalonné, et d'équipements de protection individuelle cela va sans dire...

SUR UN PLAN « QUALITATIF »,

nous sommes au regret de constater que la parole et les écrits des agents sont parfois transformés, pour ne pas dire travestis par les *managers*, cette nouvelle catégorie de personnels remplaçant les anciens *encadrants*.

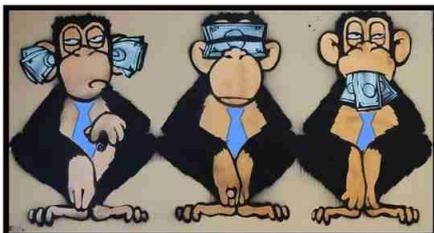
Ainsi pour la **situation d'exposition 8-1-7 conciliation travail et vie personnelle**, il est parfois indiqué « horaires décalés » en description de la situation d'exposition. Or, sachant que ces services sont en horaires longs, que devons-nous entendre par là ? Que les horaires longs sont problématiques ?

Ce n'est pourtant pas cela qu'exprimaient les agents, en remplissant le tableau d' *Identification des situations d'exposition*. Des agents qui sont eux fortement attachés aux horaires longs de type 7h-19h et 19h-7h, et non pas à du 6h-18h, comme nous l'avons appris incidemment pour des agents du T2E, sans que le Comité Technique local ou le CHSCT n'aient été consultés...

Au contraire en élaborant le DUERP, les agents voulaient indiquer que la suppression des cumuls 4 en 2012 leur a été préjudiciable. En effet, cette suppression a entraîné mécaniquement un aller-retour supplémentaire chaque mois (4 x 3 services plutôt que 3 x 4 services) entre leur domicile et leur lieu de travail. De sorte qu'au coût financier représenté par les nuits d'hôtel et billets de train supplémentaires, s'est ajouté la gestion tant bien que mal des rythmes familiaux, pour les collègues chargés de famille.

Autre exemple, avec la **situation d'exposition 8-1-2 pression temporelle**. Il est parfois indiqué en description de la situation d'exposition « tâches » ou « missions multiples ». Et en mesures de prévention « priorisation », « simplification »... On voudrait s'inscrire dans le Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018 (PSD 2018) que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! Le PSD ne consiste qu'en un objectif comptable à courte vue : rendre des emplois, par tous les moyens. Étant donné que la poursuite des gains de productivité est difficilement envisageable lorsque l'on saigne à blanc les services, et que l'on ampute le réseau ; les bureaucrates et technocrates de la haute administration envisagent donc purement et simplement l'abandon de missions. C'est en cela une nouveauté car les précédents Contrats Pluri-annuels de Performance (CPP) et autres CAP 2012 s'attachaient à sauver les meubles en parlant de « modernisation », « adaptation », « informatisation ».

Ce n'est pas de « priorisation » et autres « simplifications » que veulent les agents, c'est pouvoir faire leur boulot convenablement, à savoir contrôler et réguler les flux de marchandises et de capitaux ; c'est pouvoir assurer l'égalité du service public au citoyen sur tout le territoire.



Haute hiérarchie laide comme un magot ?

EN RÉSUMÉ

L'intensification du travail, la priorisation de certaines missions aux dépens d'autres désormais abandonnées, les réorganisations incessantes concernant les effectifs, la technique (nouvelles applications, évolutions informatiques) ou la réglementation (communautaire, jurisprudence) provoquent une perte du sens du travail. Dès lors, lorsque le DUERP se contente de lister des formations - individuelles et psychologisantes - de gestion du stress, nous sommes amenés à penser que **la haute administration se dédouane de sa responsabilité**.

Dans ce DUERP, tels les singes bouddhistes, la haute administration demeure sourde, aveugle et muette. De sorte que dans son PAP, en sus de l'austérité budgétaire, elle sera « petit bras ». En effet, malgré nos remarques orales et écrites, présentes et passées (lors des GT de ces dernières années), les risques demeurent minorés en quantité et en gravité.

Modification des horaires longs ?



La haute hiérarchie sait aller de l'avant

Haute hiérarchie, basses oeuvres

Analyse des risques psycho-sociaux - extraits de notre préalable

LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX :

Cette incapacité, cette indifférence, voire ce mépris de la haute hiérarchie face aux remarques et aux besoins des agents alimentent le mal-être, la souffrance au travail de ces derniers. Une souffrance que la haute administration a résumé par le sigle RPS pour « risques psycho-sociaux ». Des risques où la haute administration ne listait que les relations entre les agents placés à l'accueil du public et les usagers eux-mêmes...

Désormais et c'est une **évolution** heureuse, le DUERP s'intéresse plus finement à la *quantité de travail*, à sa *prévisibilité*, à la *pression temporelle*, aux *objectifs*, au *soutien*, aux *conflits*, etc... Mais où sont les tensions nées des « relations verticales » ? En d'autres termes où sont les tensions entre l'agent de base et sa hiérarchie ? Parce que lors de nos tournées, si les collègues nous font parfois part du comportement de plus en plus irrespectueux de certains usagers, de la contrainte des indicateurs, ils s'attardent surtout sur la rupture avec la haute hiérarchie. Où le manque de considération le dispute au mépris et au flicage le plus agressif.

Exclusif : la haute hiérarchie sait marcher droit !



Pour mieux nous tenir à l'œil...

DIVISIONNAIRE : DIVISER POUR MIEUX RÉGNER ?

Distribution de mois par 1 hiérarque ?



Exploitation et arnaque...

Avant lorsqu'une affaire était réalisée, le divisionnaire pouvait amener une bouteille pour fêter l'évènement. Maintenant, c'est à peine un « merci, vous veillerez bien à la finalisation du contentieux ». Désormais le rôle d'un divisionnaire ne consiste plus qu'à refuser des autorisations d'absence, des demandes de mutation interne, ou encore qu'à faire des « visas ».

Quelle comédie que ces **visas** ! Ce sont ceux là-mêmes qui émergent à 5000 euros et arrivent à 10 heures du matin qui se pointent dans une unité pour vérifier si un agent de la surv -touchant 2 fois et demi moins de rémunération- est parti à 18h55 au lieu de 19 heures. Et partir 5 minutes en avance pour récupérer son train...

MAL-ÊTRE (À CRAN)

Dans les tournées syndicales, nos collègues n'hésitent plus à nous dire ouvertement leur mal-être, leur souffrance au travail. Combien ont la boule au ventre en se levant le matin ? Combien de collègues ont la pression au boulot, combien d'entre elles et d'entre eux ramènent cette tension chez elles, chez eux ? Combien n'en peuvent tout simplement plus ? Est-il besoin de rappeler que ce n'est pas pour cela que les agents ont passé le concours de la fonction publique ?

Les personnels sont au bord de la rupture, et pourraient être amenés à agir de façon désespérée envers eux-mêmes ou leurs supérieurs. C'est pourquoi malgré nos avertissements passés, la poursuite des politiques *managériales* actuelles est d'autant plus criminelle.

Hiérarque ayant une dent contre des agents ?



Qu'il prenne la porte !

Se méfier des sourires de façade



Certains ont les dents longues...

LE DÉMÉNAGEMENT DU MANAGEMENT

Nous nous posons des questions sur la pertinence de la sélection et de la promotion d'un nombre toujours grandissant de cadres supérieurs. Ainsi **nos hiérarques** semblent ne plus être promus en fonction de leur maîtrise de la réglementation ou de leur appétence à l'animation des équipes. Critères « historiques » de sélection des *encadrants*, s'il en était.

Désormais, sauf quelques rares - et heureuses ! - exceptions, les promus semblent être plutôt **sélectionnés sur leur inhumanité, leur incompétence** réglementaire, bref sur leur capacité à détruire des collectifs de travail, et in fine casser plus facilement le service public douanier.

On débarque les hiérarques ?

Pour résoudre en amont le problème des "risques psycho-sociaux", on en vient de plus en plus à penser que seule la **possibilité démocratique de mise hors d'état de nuire des fautifs** leur fera entendre raison.

Comment ? Par la faculté pour des agents de démettre électoralement les cadres supérieurs de leurs fonctions, c'est-à-dire par un simple vote à bulletin secret...



Catégories de risques	LE DUERP 2013 DE LA DI DE ROISSY – version brute (non encore caviardée par la DI) Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		variation
		2012	2013	
1- risques liés à l'activité physique sous-total 163	1-1 Manutention occasionnelle de charges	65	39	+115,4% (x2,15)
	1-2 Manutention régulière de charges		25	
	1-3 Manutention occasionnelle de charges à l'aide d'un chariot		9	
	1-4 Manutention régulière de charges à l'aide d'un chariot (Archives, STM, RR, UDD nuit, TSI)		5	
	1-6 Posture de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		40	
	1-7 Autre (chute objet : BILC ; formations TPCI & tir ; coupure visite bagage, densité agents à direction)		22	
	1-5 Activité nécessitant l'accès à des parties hautes (rayonnages, armoires)	21	23	+9,5%
	Total	86	163	+89,5%
2-1 risques liés aux agents chimiques dangereux sous-total 54	2-1-1 Manipulation ponctuelle d'agents chimiques dangereux	25	25	+116% (x2,16)
	2-1-2 Manipulation régulière d'agents chimiques dangereux		7	
	2-1-3 Manipulation ponctuelle de substances CMR		10	
	2-1-4 Manipulation régulière de substances CMR		5	
	2-1-5 Autre (réactifs chimiques : T2F; balles contenant plomb : T1 ; visites:Banale, T1, Sodexi, AF)		7	
2-2 risques liés à l'amiante sous-total 28	2-2-1 Exposition active accidentelle (structure T2A ; perçages BHR-STM ; désamiantage RR 3701)	22	3	+27,3%
	2-2-2 Exposition passive accidentelle		20	
	2-2-3 Autre (dalles au sol : BSE1, div2 ; désamiantage : 3701 ; inhalation possible en MADT : CCF)		5	
	Total	47	82	
3- 1 Risques biologiques sous-total 49	3-1-1 Situation de travail rendant possible une contamination (inhalation, ingestion, contact)	27	35	+81,5%
	3-1-3 Travail en contact avec les animaux		11	
	3-1-4 Autre (visite sur dépouilles d'animaux à Panalpina, poudres à AF, idem+crèmes à RR)		3	
3-2 Risques liés au manque d'hygiène des lieux de travail sous-total 83	3-2-1 Hygiène des lieux de travail	25	35	+208% (x3,08)
	3-2-2 Hygiène et équipement des installations sanitaires		33	
	3-2-3 Hygiène liée à la manipulation d'aliments		9	
	3-2-4 Autre (poussière : Archives, FRH, Banale ; absence fenêtre : SCEP ; absence pharmacie : CDP)		1	
	Total	53	132	+149,1%
4-1 Circulation interne dans l'établissement de véhicules et de personnes sous-total 79	4-1-1 Utilisation occasionnelle d'équipements de travail motorisés	36	4	+119,4% (x2,194)
	4-1-2 Utilisation régulière d'équipements de travail motorisés		7	
	4-1-3 Travail à proximité de zones d'utilisation d'équipements de travail motorisés		34	
	4-1-4 Travail ou déplacements dans des zones de parking		32	
	4-1-5 Autre (absence cheminement piéton + traverse du hall d'exposition 4 fois/jour au CDP)		2	
4-2 Risques routiers sous-total 151	4-2-1 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre des missions	47	31	+221,3% (x3,213)
	4-2-2 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre des missions		37	
	4-2-3 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail		9	
	4-2-4 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre du trajet domicile/travail		57	
	4-2-6 Utilisation régulière d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions (motos au T2E)		1	
	4-2-7 Utilisation occasionnelle d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail		5	
	4-2-8 Utilisation régulière d'un autre véhicule dans le cadre du trajet domicile/travail		9	
	4-2-9 Autre (risque « piéton » à la BSERI et risque au virage de la sortie du parking au CDP)		2	
4-3 Glissades et chutes de plain-pied sous-total 74	4-3-1 Déplacement sur un sol glissant	18	37	+311% (x4,11)
	4-3-2 Déplacement sur un sol encombré		28	
	4-3-3 Autre déplacement susceptible d'entraîner une chute ou une glissade		9	
4-4 Chutes de hauteur sous-total 76	4-4-1 Travail en hauteur (toit, plate-forme...) - (voies ferrées: BSERI ; citernes: Bourget ; camions: Avitaillement, STM, immo)	39	6	+94,9%
	4-4-2 Utilisation d'échelles, d'échafaudages, d'escabeaux...		12	
	4-4-3 Utilisation d'escaliers		44	
	4-4-4 Autres structures de travail en hauteur		10	
	4-4-5 Autre		4	
	Total	140	380	+171,4%

Catégories de risques	LE DUERP 2013 DE LA DI DE ROISSY – version brute (non encore caviardée par la DI)		années		variation
	Situations d'exposition	et nombre de risques listés au sein de la DI	2012	2013	
5 Risques d'incendie, d'explosion et de panique sous-total 48	5-1 Travail par points chauds (STM)			1	+41,2%
	5-2 Soudages à l'arc (STM)			1	
	5-3 Défaut d'entretien des équipements (désenfumage, alarme, éclairage de sécurité) (BSE2, OPCO ^{aéro} , CC, CDP, RR, Sodexi, Sogaris)			8	
	5-4 Surcharges électriques, non conformité des installations électriques (BSE2, T2C, T2F, BSC, CDP, PEC, RR, Sogaris, STM, UDD nuit à Banale, CC, DI/DR)		34	12	
	5-5 Encombrement des issues de secours, dégagements en nombre insuffisant (Sogafo, CDP, DI/DR, Sogaris, UDD nuit à Chronopost et Sodexi)			8	
	5-6 Abs ^{ence} d'Espace d'Attente Sécurisé (EAS) pour les pers ^{onnes} hand ^{icapées} (3701, Sodexi, T2A, OPCO ^{aéro})			6	
	5-7 Mauvaise manipulation de produits chimiques (Panalpina, BSE2)			2	
	5-8 Non respect des consignes (sur l'interdiction de fumer - FRH, OPCO aérogares, Sogaris)			3	
	5-9 Autre (risque bât: BSERI, BSE Le Bourget ; bouteilles gaz : Banale, Panalpina ; aéronefs: CCF)			7	
Total		34	48	+41,2%	
6-1 Électricité sous-total 11	6-1-1 Contact direct avec les installations électriques sous tension (maintenance) - (STM)			1	+37,5%
	6-1-2 Proximité d'une installation sous tension pas entretenue ou non conforme (CC, T2A, BSE2, RR)		8	5	
	6-1-3 Autre (arc électrique en gare : BSERI ; câbles au sol : Fedex ; tous travaux : TSI, Immobilier)			5	
6-2 Ambiance sonore sous-total 70	6-2-1 Utilisation ou exposition à des machines bruyantes (T2E, Sogafo, CC, Banale, Recette B ^{grt} , Avit ^{ment} , Sodexi, Fedex, BSE2, div1, AF, BSC, OPCO ^{aéro} , STM, Chrono, RR, UDD nuit)			21	+159,3% (x2,593)
	6-2-2 Travail dans un environnement bruyant (BILC, BSERI, BSES, BSE1, BSE3, T1, T2A, T2BD, T2C, T2E, T2F, T3, div2, OPCO ^{aéro} , B ^{grt} bur ^{eau} & BSE, AF, Archives, Banale, CCF, CDP, Chrono, Fedex, FRH, Sodexi, Sogafo, Sogaris, 3701, UDD nuit, BPN, PGP, STM, DI/DR)		27	39	
	6-2-3 Travail dans une ambiance sonore <u>correspondant à la définition de la pénibilité</u> (CC, UDD nuit, BSE B ^{grt} , BSE2, OPCO/Aérogares, BHR-STM)			9	
	6-2-4 Autre (exposition à bruit de fond lancinant (VMC) toute la journée jusqu'à 16h30 : bât 3730 direction)			1	
6-3 Ambiance lumineuse sous-total 23	6-3-1 Travail dans une ambiance trop lumineuse (Sogafo, BSET2A, OPCO Aéro)			3	+155,5% (x2,555)
	6-3-2 Travail dans une ambiance pas assez lumineuse (BSE1, 2et3, CC, UDD nuit, CDP, FRH, BSC, STM, DRV-POC, Sogaris)		9	15	
	6-3-3 Autre (absence lumière naturelle : T2E, div3, T1 ; insuffisance lumière naturelle: Fedex)			5	
6-4 Ambiance thermique sous-total 40	6-4-1 Travail dans une ambiance thermique trop froide (BSE2, 3701, CDP, FRH, Chrono, Panalpina, Sogafo, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/Compta/CCG)			19	+89,5%
	6-4-2 Travail dans une ambiance thermique trop chaude (BSE1, T1, 3701, Banale, CDP, Chrono, Fedex, Panalpina, Sogafo, Sogaris, UDD nuit à Fedex)		19	14	
	6-4-3 Travail dans une ambiance thermique <u>répondant à la définition de la pénibilité</u> (insolation, hypothermie: BSERI, isolation thermique insuffisante: BSE B ^{grt} ; UDD nuit)			3	
	6-4-4 Autre (clim peu opérante: BSET2E ; températures diverses: CCF ; fenêtres non ouvrantes : PEC)		5	4	
6-5 Rayonnem ^{ents} ionisants sous-total 23	6-5-1 Travail à proximité d'une source de rayonnements ionisants (tri bagages (tomographe) : BSE1 ; mobile-trace : BSE B ^{grt} ; RX : T1, T2BD, T2E, CCF, Sodexi ; colis contenant des sources radioactives médicales : Sogafo ; RX + itemiser : T2C ; RX + contrôle des produits en provenance du Japon : Sogaris)			10	+27,8%
	6-5-2 Utilisation de sources de rayonnements ionisants (RX : BSERI, BSE1, BSE3, BILC, T2BD, CDP ; densimètre au Kube : BSERI ; RX+ionscan: T2E, T2F, T3 ; RX+mobiltrace: CCF ; RX+itemiser: T2A, T2C)		18	13	
6-6 structure du bâtiment et risques naturels	6-6-4 Travaux temporaires en hauteur réalisés alors que les conditions météorologiques ou liés à l'environnement du poste de travail sont susceptibles de compromettre la santé et la sécurité (BHR-STM)		0	1	+100%
6-7 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques sous-total 44	6-7-1 Utilisation occasionnelle d'un ascenseur (BSE2, BSE3, T2A, T2BD, T2C, Avitail ^{lement} , CDP, UDDnuit, BPSC, CC, immo/équip ^{ements} , perso/compta/CCG)			13	+100%
	6-7-2 Utilisation régulière d'un ascenseur (BSE1, T2E, OPCO ^{aéro} , UDDnuit à Fedex, Sogafo, Fedex, STM, RR, TSI)			9	
	6-7-3 Utilisation occasionnelle d'un monte-charges (T2E, Fedex, STM, T2C)		0	4	
	6-7-4 Utilisation régulière d'un monte-charges (BSE1, Archives, RR)			3	
	6-7-5 Utilisation occasionnelle d'un portail automatique (T2A, BSE2, OPCO ^{aéro} , Perso/Comp ^é /CCG, Immo/équipements)			5	
	6-7-6 Utilisation régulière d'un portail automatique (BSE1, Archives, BSERI, CDP, FRH, 5730, 3417C, TSI)			9	
	6-7-7 Autre (contrôle des entrepôts et des bacs : Avitail ^{ement})			1	
Sous-total		86	212	+146,5%	

Catégories de risques	LE DUERP 2013 DE LA DI DE ROISSY – version brute (non encore caviardée par la DJ) Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		évolution
		2012	2013	
7-1 Travail sur écran sous-total 194	7-1-1 Travail dans une posture statique	62	43	+224,2% (x3,242)
	7-1-2 Travail dans une position pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS		44	
	7-1-3 Utilisation d'un écran pendant plusieurs heures par jour		62	
	7-1-4 Utilisation de multiples applications informatiques		45	
7-3 Autres (liés aux équipements de travail spécifiques et de protection individuelle)	7-3-1 Utilisation occasionnelle d'équipements de travail (cutters : Sogafrö ; outillages : Sodexi)		2	
	7-3-2 Utilisation régulière d'équipements de travail (cutters : Fedex, CDP, FRH ; cutters + perceuses : Sogaris ; cutters + perceuses + scies + meuleuses + marteaux : CCF)		5	
7-2 Manutention mécanique sous-total 19	7-2-2 Utilisation régulière d'appareils de levage ou de manutention (transpalettes : STM ; charriot-élévateur semi-électrique au 3717C, lourd avec fuites hydrauliques : RR)	4	2	+375% (x4,75)
	7-2-3 Travail à proximité d'engins de levage ou de manutention		17	
	Total	66	220	+233,3%
8-1 Exigences du travail sous-total 154	8-1-1 Quantité de travail (BSE2, BSERI, OPCO ^{néro} , AF, Avit ^{ment} , BSC, CDP, Chrono, FRH, PGP, PGPS, RR, Sodexi, Sogafrö, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Perso/comp ^é /CCG, POC, PAE, TSI)	14	28	+100%
	8-1-2 Pression temporelle (BHR courrier, BSE2, BSERI, T2BD, T3, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , BSC, Chrono, Fedex, FRH, PGP, PGPS, RR, Sodexi, Sogafrö, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CIR/service gén ^{al} , Perso/comp ^é /CCG, POC-PAE, TSI)	0	28	+100%
	8-1-3 Objectifs (BSE2, BSERI, T2A, OPCO ^{néro} , AF, Avit ^{ment} , BSC, CDP, Chrono, FRH, PGP, RR, SCEP, Sodexi, Sogafrö, Sogaris, 4 sites UDD nuit, Immo/équip ^{ts} , Perso/comp ^é /CCG, STM, TSI)	2	26	+1200%
	8-1-4 Complexité du travail (BSERI, T2E, div3, OPCO ^{néro} , AF, Avit ^{ment} , Banale, Recette B ^{net} , BPN, CDP, FRH, PGPS, PGP, RR, Sodexi, Sogafrö, 4 sites UDD nuit, Perso/comp ^é /CCG, POC, PAE, TSI)	4	27	+575% (x6,75)
	8-1-5 Qualification (T2A, T2BD, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , CCF, Recette B ^{net} , FRH, RR, 4 sites UDD nuit, Immo/équip ^{ts} , Perso/comp ^é /CCG)	0	16	+100%
	8-1-6 Moyens matériels disponibles (T2BD, OPCO ^{néro} , div3, CCF, Avit ^{ment} , Recette B ^{net} , CDP, FRH, RR, Sodexi, CIR/service gén ^{al})	0	16	+100%
	8-1-7 Conciliation travail et vie personnelle (BSE2, T2BD, T2F, T3, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , BSC, CDP, FRH, 4 sites UDD nuit)	0	13	+100%
8-2 Exigences émotionnelles sous-total 79	8-2-1 Contact avec la souffrance des autres (BSE2, BSERI, T2BD, T2E, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , BSC, CDP, FRH, PGP, RR, Sodexi, cor ^{dants} so ^{ciaux} , perso/comp ^é /CCG)	0	15	+100%
	8-2-2 Relations avec le public (usagers, patients, élèves, voyageurs, clients)	0	38	+100%
	8-2-3 Maîtrise de ses émotions (BSE2, BSE, B ^{net} , BSERI, T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCO ^{néro} , BSC, CDP, FRH, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CC, cor ^{dants} so ^{ciaux})	23	21	-8,7%
	8-2-4 Peur au travail (peur échec dû à charge travail : PGP ; peur agression : DI/DR, RR, OPCO ^{néro})	0	5	+100%
8-3 Autonomie et marges de manœuvre sous-total 48	8-3-1 Autonomie procédurale (T2BD, T2C, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , CDP, FRH, RR, Sogafrö, 4 sites UDD nuit)	2	12	+500%
	8-3-2 Participation et représentation (OPCO ^{néro} , Sogaris, 4 sites UDD nuit, STM)	0	7	+100%
	8-3-3 Utilis ^{ation} et augm ^{tion} des compétences (T2A, OPCO ^{néro} , RR, Sogafrö, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CC)	0	11	+100%
	8-3-4 Prévisibilité du travail, (im)possibilité d'anticiper (BSE Bourget, OPCO ^{néro} , Avit ^{ment} , CDP, FRH, PGP, RR, Sodexi, Sogafrö, 4 sites UDD nuit, CIR/service gén ^{al} , perso/comp ^é /CCG, POC-PAE, immo/équip ^{ts})	1	18	+1700%
8-4 rapports sociaux et relations de travail sous-total 49	8-4-1 Coopération et soutien (BSE2, BSE B ^{net} , BSERI, T2BD, OPCO ^{néro} , FRH, Sodexi, Perso/comp ^é /CCG, STM, 4 sites UDD nuit)	1	13	+1200%
	8-4-2 Conflits ou harcèlement (BSE B ^{net} , T2BD, T2C, T2E, OPCO ^{néro} , Banale, CDP, FRH, RR, Sogaris, 4 sites UDD nuit, CC, TSI)	0	17	+100%
	8-4-3 Reconnaissance, clarté du pilotage et des objectifs (BSE2, BSE B ^{net} , T1, T2A, T2BD, T3, OPCO ^{néro} , CDP, FRH, RR, Sodexi, Sogafrö, Sogaris, 4 sites UDD nuit, POC-PAE DRF)	0	19	+100%
8-5 Conflits de valeur sous-total 28	8-5-1 Conflits éthiques (sentiment de l'utilisateur que le contrôle est injuste, le plaçant vis à vis de sa nationalité ou de son origine : T2F ; dans le travail, faire choses qu'on désapprouve : OPCO ^{néro})	0	2	+100%
	8-5-2 Qualité (perte en qualité : Sogafrö ; manque reconnaissance : T2A ; ne pas faire un travail de qualité : FRH ; moyens insuffisants : BSC, T2BD, PGP, OPCO ^{néro} , RR ; isolement : UDD nuit)	1	12	+1100%
	8-5-3 Utilité du travail (BSE2, BSE B ^{net} , T2A, OPCO ^{néro} , FRH, PGP, Sodexi, Sogafrö, 4 sites UDD nuit, perso/comp ^é /CCG, POC-DRV)	0	14	+100%
8-6 insécurité de l'emploi et du travail	8-6-1 Sécurité de l'emploi, du salaire et de la carrière (BSE B ^{net} , BSERI, T2A, T2BD, T3, OPCO ^{néro} , FRH, PGP, RR, Sodexi, 4 sites UDD nuit, BHR courrier, CIR/service gén ^{al} , perso/comp ^é /CCG, POC-PAE DRF, STM)	0	19	+100%
	8-6-2 Soutenabilité du travail (absence évolution : div3 ; OPCO ^{néro} , Banale, BSC, FRH, RR, STM)	0	8	+100%
	Total risques	49	385	

Catégories de risques	LE DUERP 2013 DE LA DI DE ROISSY – version brute (non encore caviardée par la DI) Situations d'exposition et nombre de risques listés au sein de la DI	années		évolution
		2012	2013	
9- risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures	9-1 intervention d'une entreprise extérieure (ménage/entretien : Avitaillement ; maintenance et dépannage sans prévention préalable : OPCO aéro, Sogaris ; soutien à ADP ou des entreprises gestionnaires de site : BHR ; désamiantage 3701 : SCEP, RR)	5	6	+20%
	Total	5	6	+20%
10-1 Risques liés aux animaux sous-total 19	10-1-1 Travail en contact régulier avec des animaux (contrôles : BSE T2E ; Maîtres de chien : BSERI)	17	2	+11,8%
	10-1-2 Contact occasionnel avec des animaux (BSE3, BSE B ⁹ et, BSERI, T1, T2A, T2BD, T2C, AF, Banale, CCF, Recette B ⁹ et, Fedex, FRH, RR, Sodexi, Sogaris)		16	
	10-1-3 Autre (présence des chiens EMC (!) : Fedex)		1	
10-2 Risques liés aux armes et aux munitions sous-total 45	10-2-1 Port et usage d'armes	28	19	+60,7%
	10-2-2 Travail avec des agents utilisateurs d'armes		17	
	10-2-3 Autre (présence de plomb : BILC, T2BD, T2F ; bruit séances tir : T1, T2BD ; risque marchandises saisies : RR ; risque contrôles physiques : Banale, PEC)		9	
10-5 Risques liés aux projections sous-total 11	10-5-1 Trav ^{aux} nécessitant l'utilis ^{ation} de machines ou d'outils susceptibles d'entraîner des project ^{ions} (cont ^ô le en EFS : Avit ^{ement} ; démontage moyens cachés disqu ^{euse} : BSE2 ; disqu ^{euse} meuleuse perceuse : STM)	0	3	+100%
	10-5-2 Travaux d'entretien des espaces verts (entretien au Bourget et au dépôt archives : BHR-STM)		1	
	10-5-3 Manipulation de certaines substances chimiques dangereuses (test stup ^{anis} : BSE1, BSE2 ; manipulation colis : BSERI, PEC, RR ; désherbants+ poussière ponçage : STM)		6	
	10-5-4 Autre (contrôle des expéditions de fret et manipulation de divers contenants : CCF)		1	
10-6 Risques liés aux vibrations sous-total 6	10-6-1 Trav ^{aux} occasionnels exposant à des vibr ^{ations} (perçage, découpage : CCF ; désamiantage 3701)	1	2	+500%
	10-6-2 Trav ^{aux} réguliers exp ^{osant} à des vibr ^{ations} (perceuse, meuleuse : STM ; plateforme Chronopost UDD)		2	
	10-6-3 Exposition aux vibrations répondant à la définition de la pénibilité (utilisation occasionnelle marteau piqueur : STM ; bureau sur plateforme à Chronopost : UDD nuit)		2	
10-7 Liés au trav ^{aux} de nuit et en équipes successives alternantes sous-total 29	10-7-1 Travail de nuit occasionnel (veille ICS : CCF ; astreintes cmdt : BPS ; BSERI, BSE1, BSE3, UDD nuit)	0	6	+100%
	10-7-2 Travail de nuit régulier	0	11	+100%
	10-7-3 Travail de nuit répondant à la définition de la pénibilité (contrôles de nuit en ext ^{érieur} pouvant être complexes ou dang ^{ereux} : BSERI ; ag ^{ent} assurant seul diff ^{érentes} tâches : CC ; 4 sites UDD nuit)	2	6	+200%
	10-7-5 Travail posté en équipes successives alternantes régulier (BSE B ⁹ et, T2A, T2BD, T2C, OPCO ^{aéro} , CC)	4	6	+50%
10-8 liés au trav ^{ail} en altitude	10-8-1 Activité en altitude occasionnelle (contrôle en EFS : Avitaillement)	0	1	+100%
10-9 Risques d'agression des agents en contact avec le public sous-total 81	10-9-1 Réception du public avec manipulation de valeurs (BSE B ⁹ et, T2A, T2BD, T2C, T2E, OPCO ^{aéro} , FRH, RR, Sodexi, perso/comp ^é /CCG)	0	11	+100%
	10-9-2 Réception du public en accueil primaire (accueil de 1 ^{er} niveau) (T2A, T2BD, T2E, T2F, OPCO ^{aéro} , AF, Avit ^{ement} , Recette B ⁹ et, FRH, Sodexi, Sogafo, Sogaris, 4 sites UDD nuit, BHR Courrier)	1	17	+1600%
	10-9-3 Réception du public en accueil secondaire (accueil spécialisé) (T2BD, B ⁹ et BSE & Recette, AF, Archives, BPN, FRH, PGPN, Sogafo)	0	9	+100%
	10-9-4 Contact pour collecte d'informations (BSE1, BSE3, T2BD, OPCO ^{aéro} , B ⁹ et recette, Avit ^{ement} , FRH, Sodexi, BHR courrier, CC, perso/comp ^é /CCG)	0	12	+100%
	10-9-5 Contact pour vérification ou contrôle	0	27	+100%
	10-9-6 Contact pour recouvrement (T2E et RR)	1	2	+100%
	10-9-7 Autre participation à des dispositifs de surveillance et d'interpellation d'individus : CCF intervention hiérarchique lors des contrôles (contentieux, conflits..) : T1 risque d'agression des agents qui effectuent transports de fonds : RR	0	3	+100%
	Total	57	192	+236,8%
Risques 1 à 10	TOTAUX	630	1820	+188% ! x 2,888 !

Nota bene : les risques 10-2 et 10-3 ainsi que les situations d'exposition 3-1-2, 4-2-5, 6-6-1, 6-6-2, 6-6-3, 7-2-1, 10-7-4 ne font pas partie du tableau car les agents n'y sont pas exposés. Ainsi les risques 10-2 et 10-3 sont relatifs « à la mise à l'eau de l'annexe » et « à la plongée ».

Vous ne voyez pas votre service listé pour tel ou tel risque ?

N'hésitez pas à remplir en fin d'année le tableau d'identification des situations d'exposition (voir page 6).

Cela permettra d'affiner davantage encore le listage des risques, en vue de leur correction...

Sigles :

ADP : Aéroports de Paris
AF : Air France
BHR : Brigade Hors Rang
BILC : Brigade d'Investigation Locale et de Ciblage
BPN : Bureau Principal Nord
BPS : Bureau Principal Sud
BSC : Bureau -Principal- des Services Communs
BSERI (ou « BI ») : Brigade de Surveillance Extérieure Roissy Intervention
CC : Cellule de Coordination
CCF : Cellule de Ciblage du Fret
CCG : Cellule de Contrôle de Gestion
CDP : Centre de Dédouanement Postal
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIR : Cellule Interrégionale de Renseignement
CMR : substances Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CTL : Comité Technique Local
DI : Direction Interrégionale
DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EFS : Entrepôt Fiscal de Stockage
EMC : Equipe Maître de Chien (binôme : le maître et son chien)

FRH : France Handling
ICS : Import Control System
MADT : Magasin et Aire de Dédouanement Temporaire
PAE : Pôle Action Economique
PAP : Programme Annuel de Prévention
PEC : Prise en Charge
POC : Pôle Orientation des Contrôles
PSD 2018 : Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018
RPS : Risques Psycho-Sociaux
RR : Recette Régionale
RX : Rayons X
SCEP : Service de Contrôle Ex-Post
cellule SSCT : cellule Santé, Sécurité et Conditions de Travail
STM : Service Technique de Maintenance (au sein de la BHR)
TMS : Troubles Musculo- Squelettiques
TPCI : Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention
TSI : Technicien des Services Informatiques
UDD nuit : Unité Dédiée au Dédouanement de nuit
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

Abréviations :

Avit^{ment} : Avitaillement
Bât : Bâtiment
B^{ret} : Le Bourget
Comp^é : Comptabilité
Cor^{dants} so^{ciaux} : correspondants sociaux
OPCO^{aéro} : OPCO aérogares

Horizons :

Naomi KLEIN, La stratégie de choc. La montée d'un capitalisme du désastre (The Shock Doctrine. The Rise of Disaster Capitalism)

Un livre à mettre entre toutes les mains de ceux qui veulent voir le néo-capitalisme libéral dans toutes ses facettes, ou comment mettre en lumière les dégâts humains engendrés par des mécanismes sordides et implacables.

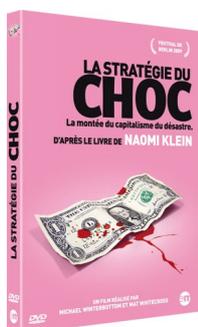
Dès le début de l'ouvrage, l'auteur met en parallèle les expériences erratiques de certains psychiatres, lesquels sous prétexte de soigner leurs patients, les assomment, en réalité mentalement et physiquement. Faire table rase du passé, tel est le dogme qui se traduit par des moyens de tortures judiciaires : séances intensives d'électrochocs, surdosage de médicaments non inoffensifs. En tentant d'effacer l'esprit d'un individu, on espère développer des prédispositions le rendant consentant à son propre asservissement.

Mais, cette thérapie de choc trouve aussi ses applications sous des formes systémiques, idéologiques, économiques et surtout géopolitiques. Si l'amitié entre Margaret Thatcher et le général Pinochet semble de notoriété publique ; Naomi Klein indique clairement comment les Chicago Boys ont imposé leur programme économique suite au coup d'Etat. Fait sinistre largement soutenu par les élites étatsuniennes impliquant l'élimination de Salvador Allende et toutes les mesures de son gouvernement. En même temps que les nationalisations étaient décapitées, ceux qui luttaient pour un monde meilleur étaient pris pour cible, condamnés à avaler une pillule salement amère. À côté des masses rassemblées dans les stades, les opposants sont délibérément guidés vers une mort atroce et l'oubli. Il importe que le capitalisme néolibéral ait un exemple au coeur de l'Amérique latine !

NAOMI KLEIN
LA STRATÉGIE DU CHOC
LA MONTÉE D'UN CAPITALISME DU DÉSTRE
ESSAI TRADUIT DE L'ANGLAIS (CANADA)
PAR L'ORDRE ST-MARTEIN ET PAUL GAGNÉ



La couverture du bouquin



Existe aussi en DVD

Qu'importe d'ailleurs la vulnérabilité des sociétés, l'ordonnance issue des cercles friedmaniens consécutivement au démantèlement de l'Etat providence - inspiré du keynesianisme après 1945 - s'applique sans vergogne à faire le bonheur d'une ploutocratie avide. Profitant de la guerre des Malouines qui avait dévié l'attention du public, la dame de fer provoqua le désarroi de millions d'ouvriers britanniques. De la même façon, le chaos consécutif à la chute et au déclin de l'URSS, s'est traduit par l'ascension des oligarques. Tout comme aux Etats-Unis, les dégâts provoqués par le cyclone Katrina furent une aubaine pour démolir les logements publics et privatiser les écoles, et ce quelqu'en soit le coût pour ceux qui en avaient le plus besoin. Tels des criquets, ils pillent les richesses d'un pays avant de s'attaquer au suivant. En ayant l'air d'avoir solution à tout, le cheminement n'en demeure pas moins fourbe et douloureux pour les peuples soumis aux crises causées de la sorte.

Bref, à travers de multiples exemples judiciaires, la démonstration de Naomi Klein reste limpide. Grâce à un style sans emphase, elle dévoile sans embage les sinistres réalités du pouvoir accablant de cette Contre révolution abjecte. Ainsi, ces 800 pages se lisent d'un trait et tout cela pour le prix de deux pintes de bière !

Sir John Milton Marx

Demande d'inscription à la Liste de Diffusion Electronique (LDE)

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration. Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.

La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.

SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂-----✂

 <p>Boite 56 93 bis rue de Montreuil 75011 PARIS Tél.: 01.55.25.28.85</p> <p>Site : http://solidaires-douanes.org/</p> <p>Courriel: solidaires-douanes@solidaires-douanes.org</p>	<h2>Liste de Diffusion Electronique (LDE)</h2> <p>Je soussigné(e),</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Affectation :</p> <p>Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaraires Douanes dans la boîte électronique suivante :</p> <p>.....@douane.finances.gouv.fr.@.....</p> <p>Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.</p> <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Signature _____</p>
---	---

✂-----✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel **MERCURE** à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaraires Douanes**
(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de réception)

Nous contacter

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux (dans l'ordre alphabétique)

Nom	Fonction	Service	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	secrétaire interrég ^{al}	OPCO - Aérogares	06 68 53 09 70
Karen BARTHE	secrétaire rég ^{ale} voyageurs	BSE Terminal 3	06 03 39 59 63
Jérôme BECUWE	secrétaire rég ^{al} fret	UDD nuit	06 64 97 24 76
Fabien MILIN	secrétaire interrég ^{al}	UDD nuit	06 10 15 02 57
Guillaume QUEROMES	secrétaire rég ^{al} fret	Panalpina bureau	06 84 34 40 82

2°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Élu titulaire	Gérald MANCELL	DNRED Ivry	06 07 76 75 99
Élue suppléante	Laëtitia KWIECINSKY	BSITM - Paris	06 78 16 77 55
Élu suppléant	Baptiste ALAGUILLAUME	OPCO-Aérogares	06 68 53 09 70
Élue suppléante	Madeleine MAO	BSM - Bercy	06 78 47 32 36

3°) Élus en Comité technique local (DI de Roissy)

Qualité	Nom	Service	téléphone
Titulaire	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57
Suppléant	Jérôme BECUWE	UDD nuit	06 64 97 24 76

4°) Représentant aux CHSCT 93 et CDAS 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ; Comité Départemental de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57

Sites internet utiles

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif et militant de la région parisienne.
<http://rezo.net/> : portail d'information alternative (blogs, presse écrite, en ligne, émissions radiophoniques...)

Barème des cotisations (annuelles)

Cat. C --> AC1: 57€, ACP2: 63 €, ACP1 : 69€.

Cat. B --> C2 : 85€, C1 : 96€, CP : 99€

Cat. A --> Inspecteurs jusqu'au 7^{ème} échelon : 126€ ; du 8^{ème} au 12^{ème} échelon : 136€ ; IR3 : 186€, Au dessus, nous consulter.

élèves-stagiaires : demi-tarif
 temps partiel : cotise au prorata

Adhérer : (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : _____ Prénom : _____
 Né le : _____ à : _____
 Résidence : _____ Service : _____
 Adresse du service : _____
 Grade : _____ Fonction : _____
 Adresse perso : _____
 Tél (travail) : _____ Tél (personnel) : _____
 Portable : _____ Fax (travail) : _____
 Adresse courriel pro : _____
 Adressecourriel perso : _____
 À _____ le _____ Signature _____

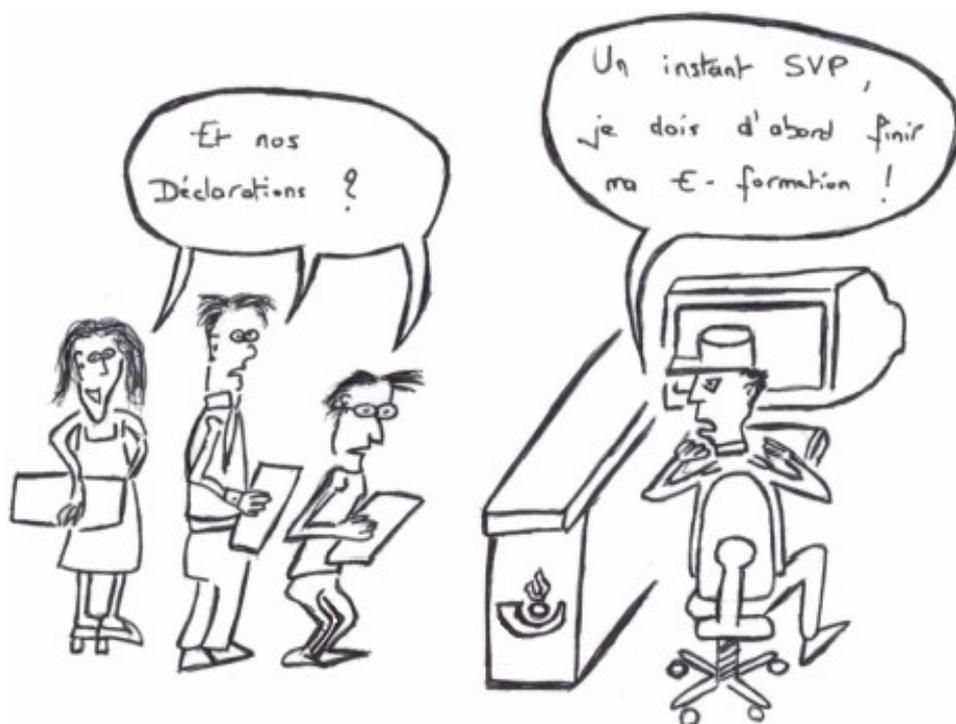
Pour adhérer : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :

- filer le tout en main propre à un-e militant-e,
- envoyer le tout par courrier interne à Baptiste ALAGUILLAUME, Bureau OP-CO Aérogares
- poster le tout à l'adresse suivante : SOLIDAIRES Douanes, boîte 56, 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS



Directeur de publication : Fabien Milin

Prochainement, numéro spécial "grades & effectifs".



Édito :

En cette période estivale, les rythmes se relâchent quelque peu : chacun, tout en retrouvant les siens, tâche de se reposer afin de faire le plein l'énergie avant la rentrée.

Au niveau syndical local, c'est un peu la même chose. Après vous avoir parlé récemment du Projet Stratégique, des indispositions et des conditions de travail (numéros 5, 6 et 7 de *Piste Sud*), nous nous penchons dans ce huitième numéro sur un sujet a priori plus "léger" : la formation professionnelle.

Pourtant les évolutions que connaît cette dernière n'en sont pas moins éclairantes sur le présent et l'avenir projeté pour la Douane. Aussi, nous profitons de l'organisation par la Direction Interrégionale (DI) d'un Groupe de Travail (GT) préparatoire à un Comité Technique (CT) sur cette thématique pour vous livrer ici notre point de vue sur la question. Enfin, pour préparer la rentrée, vous trouverez en fin de numéro le bilan des deux dernières journées d'action...

Une formation déformation ?

SOMMAIRE

La formation professionnelle

- Présentation, bilan 2013 & perspectives 2014 page 2
- Une administration partenaire du commerce page 3
- Une administration de protection pp 4 à 6
- Une administration attentive à ses personnels pp 6 et 7
- Le revendicatif de SOLIDAIRES Douanes pp 8 et 9

Les mobilisations récentes

- Manifestation à Bruxelles du 17 mai pp 10 et 11
- Débarquement à Orly du 6 juin pp 12 et 13
- > tableau récapitulatif page 14

+ Nous contacter, adhérer... pp 15 et 16

GT FP de la DI de Roissy du 23/05/14

introduction- extraits de notre déclaration préalable

LA FORMATION, UN OUTIL ESSENTIEL...

La formation continue s'avère un **outil essentiel de l'identité de notre profession**, fondée sur la régulation des flux marchands, la mission fiscale, ainsi que la protection sociale, sanitaire et environnementale de nos concitoyens. La diversité des métiers exercés et la technicité croissante des tâches accomplies la rendent de ce fait primordiale.

...CONFRONTÉ AU PROJET STRATÉGIQUE « POUR » LA DOUANE EN 2018

Mais en cette période de crises économique, financière, sociale, politique et bientôt environnementale, qui nécessite un renforcement massif des prérogatives, des effectifs, des moyens matériels et immobiliers de notre administration, cette dernière continue de subir au contraire une **politique d'austérité drastique** dont le Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018 (PSD 2018) entérine les conséquences : suppression massive d'effectifs, réorganisation ou fermeture de nombreux services, multiples abandons de mission.

Quel sera le sort de la formation professionnelle dans tout ce chambardement ? Demeurera-t-il un service de la FP au niveau interrégional d'ici quelques années, pleinement compétent, condition sine qua non du recensement des besoins et de l'adéquation de l'offre au plan local?

Bilan 2013 et perspectives 2014

extraits de notre déclaration préalable du 23/05/14

Le bilan 2013 montre une **nette diminution du nombre moyen de jours de formation** par an et par agent : 5,53 en 2013 contre 6,78 en 2012, soit une diminution de 18,4%.

Le décrochage est d'autant plus manifeste que le bilan antérieur indiquait une baisse de 13% par rapport à 2011. En l'espace de 2 ans, le ratio moyen aura donc diminué de 27,9%.

Nombre moyen de jours de formation par an et par agent					
années			évolution		
2011	2012	2013	2011-2012	2012-2013	2011-2013
7,67	6,78	5,53	- 13%	- 18,4%	-27,9%

ACCUEIL DES AGENTS STAGIAIRES

Sans rentrer dans les détails nous remarquons qu'avec 244 agents formés en 2013 contre 264 en 2012, **le nombre d'agents formés a diminué de 7,5% en seulement 1 an.** C'est regrettable car cela illustre une diminution de l'emploi à Roissy. Alors qu'avec seulement 1 marchandise sur 1000 physiquement contrôlée, les besoins sont énormes !

MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX DIF

Par contre, pour ce qui est des demandes d'agents à mobiliser leur Droit Individuel à la Formation (DIF), nous remarquons que 3 sur 39 ont été refusées en 2013, contre 5 sur 37 en 2012. On a donc 7,7% de refus en 2013 contre 13,5% en 2012, soit une **division pratiquement par 2 du nombre de refus en une seule année !** Nous incitons la DI à poursuivre ses efforts et selon un rythme aussi conséquent l'année prochaine.

PERSPECTIVES 2014

Seul élément réellement positif que nous notons, l'action de **formation par le SIVEP** (Service d'Inspection Vétérinaire et phytosanitaire).

REDUCTIONS

BILAN DE L'ANNEE 2012 A L'ANNEE 2013



* Voir le détail sur cette page

Plan Interrégional de Formation (PIF) 2014

extraits de notre déclaration préalable du 23/05/14

Si l'on s'en tient à une comptabilité stricte, on pourrait de prime abord se réjouir de l'augmentation du nombre de formations. Ainsi 49 formations se tiendront en 2014 contre 44 l'année précédente, soit 12,5% d'augmentation. Mais une analyse plus détaillée infirme ces menues réjouissances...

ENGAGEMENT N°1 – « LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION PARTENAIRE DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL ».

"PARTENAIRE" ET/OU PARATONNERRE ?

Cet ordonnancement soulève de nombreuses remarques. Le chômage pandémique, la désindustrialisation, la fraude fiscale monstrueuse commandent l'invalidation de la priorité donnée par la DGDDI au *partena[riat avec les] entreprises à l'international*. Nous estimons au contraire que les missions fiscales et de protection de la Nation sont la base des fonctions douanières, et le cœur de son *identité*.

D'ailleurs il semblerait que consciemment ou non, le plan interrégional de formation 2014 (PIF 2014) nous suive dans cette acception. En effet, « la connaissance de l'entreprise » présente en 2013, disparaît en 2014.

Une question de bon sens : peut-on être *partenaire* sans connaître ledit *partenaire* ? Sachant que le PSD 2018 promeut parallèlement la certification Organisme Economique Agréé (OEA) tout en prévoyant la suppression des ¼ des services en charge de l'audit, nous concluons que la Douane n'est vraiment pas à la hauteur de ses – maigres – ambitions.



La DGDDI vis-à-vis des entreprises?

Classement des formations par la DI...



On en voit de toutes les couleurs !

LE FISC, UNE ANNEXE DES ENTREPRISES ?

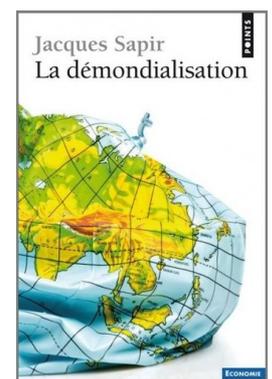
Par ailleurs, en quoi les « fondamentaux douane », sont-ils en rapport avec le partenariat aux entreprises ? Si les notions d'espèce, d'origine, valeur sont le socle de la déclaration en douane, elles ne font pas l'objet d'une négociation avec les entreprises ! Le droit s'applique à tous. Voilà tout.

L'apparition d'une formation « règles en matière de taxation » destinée à Roissy Voyageurs, peut étonner dans un engagement consacré aux entreprises. Cependant cette formation étant le pendant SURV de la formation « fondamentaux douane » consacrée à la taxation en OPCO, on ne peut que constater que le PIF considère la mission fiscale uniquement telle une annexe du partenariat aux entreprises.

En sus, que font les « normes techniques », les « biens à double-usage » et la « réglementation santé/médicaments » dans le *partenariat avec les entreprises à l'international* ? Il nous aurait paru plus adéquat d'insérer lesdites formations dans l'engagement n°2 ("la douane, une administration de protection du territoire et des citoyens", voir *infra*). **Du reste, la « réglementation santé/médicaments » a disparu du PIF 2014.** Peut-être parce qu'elle gênait le partenariat avec les entreprises... Quel manque de PIF !

Mais une chose qui n'a pas disparu, c'est la fameuse, ou fumeuse « politique commerciale ». Une seule question, mais ô combien déterminante, *qu'est-ce que c'est ?* S'agit-il de l'enseignement de théories commerciales ? Où le libre-échange est confronté à la démondialisation ? Où le protectionnisme n'est pas amalgamé à l'autarcie ? Ou s'agit-il plutôt de comprendre les impératifs des entreprises ? De comprendre la politique officielle de l'Union Européenne, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et/ou des Douanes (OMD) ?

Ou de nous expliquer comment vendre notre politique de *dumping* dédouanement au sein du territoire douanier commun ? À moins qu'il s'agisse de nous préparer à l'échéance du Grand Marché Transatlantique (GMT, *dénommé également en anglais par ses détracteurs TAFTA*) qui mobilisera les forces vives...



ENGAGEMENT N°2 - « LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS »

Commençons par le mot « territoire » de l'intitulé. Se rapporte-t-il à l'écosystème, à sa sauvegarde, donc à la nécessaire lutte contre le productivisme ? Ou bien se recoupe-t-il aux terroirs ? Ou enfin à la notion de « patrie » républicaine ? On ne le saura guère.



UNE PRIORITÉ STUPÉFIANTE ?

Au rayon des nouveautés, voilà que la « **reconnaissance des produits stupéfiants** » remonte dans l'ordonnancement des formations, désormais juxtaposée/reliée à la formation « précurseurs chimiques et drogues de synthèse ». Faut-il y voir un point formel ou une accentuation du volet sécuritaire préluant à un rapprochement fonctionnel avec la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale ? Serait-ce alors la raison de la présence nouvelle d'une formation au « **prélèvement d'échantillons en matière de stupéfiants** » ?

FAUNE ET FLORE, LE SANS-FAUTES ?

Nous remarquons une **nouvelle formation « CITES »**. Est-elle une stricte nouveauté ou est-ce l'ancienne « Convention de Washington » qui a été démembrée ? Est-ce lié au départ vers une retraite bien méritée du spécialiste roissé de la protection animale ou considère-t-on qu'il est possible de séparer le document douanier en tant que tel (CITES) de son contexte (la protection de la faune et de la flore) ? Si c'est le cas, *quoi que ce soit n'ayant de sens que dans son contexte*, on ne peut que redouter une hyper spécialisation des tâches douanières qui aboutirait à un aveuglement des agents sur le sens et la valeur de leur mission.



La douane, est-ce du propre ?!

FUSION DES FORMATIONS MOD ET BLANCHIMENT

En 2014 la douane lave plus blanc ! En effet, la **formation « MOD »** et la **formation « blanchiment »** sont réunies en une seule, ce qui est logique, l'infraction de MOD n'ayant pour but que la lutte contre le blanchiment. Mais dans ce cas, pourquoi les deux formations étaient-elles séparées en 2013 ? Est-ce là encore purement formel ou s'agit-il de réunir deux formations complémentaires pour diminuer le nombre d'heures totales attribuées auparavant à chacune de ces formations ?

CONTENTIEUX AUTOUR DU CONTENTIEUX ?

Le contentieux voit quant à lui le nombre de formations afférentes être multipliées par 3 ! À cette multiplication s'ajoute une complexification. Ainsi en 2013, la « **rédaction des actes contentieux** » était enseignée indistinctement aux deux directions régionales (DR). Désormais voilà que cette dernière est réservée à la DR Fret, tandis que la DR Voyageurs se voit gratifier d'une formation modestement intitulée « **le contentieux** ». Quelles raisons à cela ? Ne rédige-t-on pas des contentieux en Surveillance ?

Autre curiosité, la e-formation « **démarche "zéro défaut dans les procédures contentieuses"** ». Quel en est le but ? Sécuriser les procédures pour garantir la perception de droits et taxes ? Ou à l'inverse déranger le moins possible les infracteurs ? Dans les deux cas, on eût préféré la présence d'un formateur, qui aurait pu répondre plus facilement à toute sollicitation qu'un écran d'ordinateur...

QUELLES LEÇONS POUR LE RENSEIGNEMENT ?

« Le renseignement » fait son apparition, réservé à la DR Voyageurs toutefois. Quel est l'objet de cette formation ? S'agit-il de renseigner les voyageurs sur la localisation des toilettes les plus proches en aéroport ? Ou plus sérieusement, faut-il voir dans cette formation une tentative de l'administration de sauver quelques effectifs en leur dégotant de nouvelles missions, une fois de plus axés vers un travail policier ?



C'est à en perdre la tête...

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS LA FORMATION ?

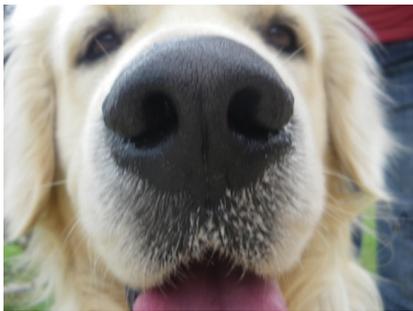
L'apparition de « formations théoriques chauffeurs/chefs de bord ». Pourquoi l'emploi du pluriel ? Y a-t-il une formation dédiée aux chauffeurs, tandis que l'autre sera dédiée aux chefs de bord ?

Ou est-ce une formation commune aux deux publics ? Cette formation est-elle soustraite des formations payées par le CHSCT, étant donné l'opposition du président dudit CHSCT au financement de cette formation en 2013 et 2014 ?

Autre nouveauté, les « formations sur les méthodes de fouille / techniques de contrôles ». Ces dernières se dérouleraient-elles à Roissy ou à l'ENBD ?

Est-ce en lien avec la formation « relation voyageurs en situation de contrôle » ? Cela fait-il suite à l'inscription d'un risque dans le DUERP ou à une plainte d'Aéroports de Paris ?

Ce n'est pas faire preuve d'une grande malhonnêteté intellectuelle que de chercher dans l'ajout de nouvelles formations des indications sur les nouvelles orientations que certains (suivez notre regard...) souhaitent donner à la douane. Et si ces ajouts sont révélateurs, les suppressions le sont tout autant.



Le meilleur ennemi des trafiquants...

Pourquoi les formations Ionscan et Mobiletrace disparaissent-elles ?

Ces dispositifs se seraient-ils révélés inefficaces et chers, seraient-ils d'abominables témoignages de la funeste illusion du tout technologique et de la gabegie financière qu'elle ne manque jamais d'entraîner ?

Un dispositif assez performant existe déjà, il s'agit d'une sorte de quadrupède carnivore à pelage doté d'un appareil sensoriel de grande qualité appelé « truffe » par les spécialistes (cf Piste Sud n°3, page 3). Ces mêmes spécialistes ont baptisé ce produit de haute technologie évolutive du nom de « chien »...

INFORMATIQUE, ON TIQUE ?

Et puisque nous nous sommes laissés entraîner à parler de haute technologie, laissons-nous un instant dériver vers le passionnant sujet de l'informatique douanière (cette partie sera-t-elle sponsorisée par Capgemini ?).

D'abord, nous sommes au regret de vous informer de la **disparition de la formation DELTA P** (Dédouanement En Ligne par Traitement Automatisé – Prise en charge). Est-ce suite à cette longue maladie baptisée « mise au point » par les informaticiens ? L'enfant est-il mort-né, rendu caduc par l'apparition d'Import Control System (ICS) ? En tout cas, nous nous associons au deuil de la famille, nous présentons nos sincères condoléances au service de la Prise en Charge.

DELTA en vol stratosphérique...



Kourou, nous avons un problème !

Plan Interrégional de Formation (PIF) 2014

extraits de notre déclaration préalable du 23/05/14 (suite)

Le peloton d'exécution



presse grecque, août 2014,
Cf le [blog de Panagiotis Grigoriou](#)

FIN DU TARIF, QUI PAIERA LA FACTURE ?

À ce funeste destin s'ajoute celui de RITA (Référentiel Intégré du Tarif Automatisé). Certes, Rita, tu n'étais plus toute jeune, mais ton heure était-elle venue alors que tu continuais à rendre d'inappréciables services à tous les agents vérificateurs ?

Comment, si ces agents ne sont plus formés à ton utilisation, sauront-ils vérifier une nomenclature et les droits et taxes qui y sont liés ? Comment, sans toi, pourront-ils se sortir de la jungle tarifaire ? Peut-être au fond n'étais-tu plus à ta place dans une douane qui n'affiche plus sa mission fiscale en tête de ses « engagements » de formation professionnelle...

Ensuite, avec « ICS : sécurité et vérification des produits sensibles » pourquoi observons-nous un **changement de dénomination** ? L'an passé le terme « sûreté » apparaissait à deux reprises. Désormais, voilà que « la sécurité » est mise en avant dans l'intitulé.

Est-ce purement cosmétique ? Est-ce une évolution des missions vers le volet sécuritaire, vers l'installation projetée au bâtiment 3701 du service de traitement des données des dossiers passagers (DDP¹) ?

Enfin, en sus de l'apparition des formations « CANOPEE² » et « ASTRInet » (Analyse et Statistique de Trafic réalisé sur les Informations douanières), nous remarquons la réapparition de la formation « GARANCE » (Gestion Automatisée de la Rédaction des Actes, des Notes et de la Circulation des Ecrits), faisant suite à sa 2^{ème} version.

Modification cosmétique...



pas de quoi retrouver le sourire ?

Rendre à César ce qui est à César...

Ce serait faire injustice au service de la FP que de ne pas pointer dans cette publication les éléments positifs du PIF. On pense entre autres aux oraux blancs et galops d'essai aux concours. Ces derniers, s'ils ne sauraient constituer un sésame pour l'admission, sont un précieux outil de préparation par les questions professionnelles posées et par l'apprentissage -ou le rappel- des codes de présentation (langagiers, gestuels, vestimentaires...).

ENGAGEMENT N°3 - « LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION FISCALE MODERNE »

Comme en 2013, on notera l'absence de cet engagement dans le PIF. Comme nous l'indiquions précédemment, pourquoi des formations tenant au recouvrement des droits et taxes ont été dispersées dans les engagements 1 et 2 ?

ENGAGEMENT N°4 - « LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT ET ATTENTIVE À SES PERSONNELS »

UNE DÉONTOLOGIE ILLOGIQUE ?

Les formations « rappels déontologiques » et « lutte contre les discriminations » ont disparu. Même si ces formations avaient su par la contrainte trouver leur public, peut-être est-ce la conséquence de leur peu de succès d'estime ?

Ainsi seuls 80 agents sur les 174 concernés ont répondu au questionnaire d'évaluation en 2013. En parlant du questionnaire, celui-ci a été quelque peu modifié : ainsi il n'est plus question de savoir « si la formation est « satisfaisante » mais plutôt de savoir si elle est « adaptée ». Au diable la satisfaction dans le travail ?



Certes, on peut mieux faire...

- 1 Sigle également connu dans sa dénomination anglaise : PNR, Passenger Name Record. Ce sont des données personnelles, concernant tous les détails d'un voyage, collectées par les compagnies aériennes. Ainsi, tandis que les données des entreprises sont de moins en moins contrôlées, les individus font l'objet d'une surveillance attention toute particulière...
- 2 Malgré nos recherches, nous sommes en incapacité de donner ici la définition de l'acronyme de cette application remplaçant DELTA-A (Archivage). La DGDDI, une administration intelligible pour ses agents ?

Plan Interrégional de Formation (PIF) 2014

extraits de notre déclaration préalable du 23/05/14 (suite et fin)



C'est cela faire une coupe claire ?

PAS GAI, LE PORTUGAIS ?

Autre disparition, beaucoup plus problématique et inconséquente, celle de l'enseignement de la « langue portugaise ». Pourtant 2014 n'est-elle pas l'année de l'organisation de la Coupe du Monde de football au Brésil, pays lusophone ? N'y aura-t-il pas à Roissy davantage de voyageurs vers et en provenance du plus vaste État d'Amérique latine ? Certes la pénurie de collègues formateurs peut se faire jour. Néanmoins, au vu des besoins, une ouverture ponctuelle à l'extérieur aurait pu être compréhensible.

SHAKESPEARE 1 – 0 MOLIERE

A contrario, toujours dans le domaine linguistique, nous notons l'**apparition de la formation « accueil de délégations étrangères – conversation anglaise »**. Tant de déférence devant la langue anglaise est funeste.

Le français n'est-il pas une des deux langues de travail – avec l'anglais – de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ? Les interprètes des délégations étrangères ne doivent-ils pas pouvoir s'exprimer indistinctement dans ces deux langues reconnues ? C'est du moins ce que semble indiquer l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AAIC) sur son site internet³...

Quand les représentants d'une administration n'assument pas de la sorte la place, la reconnaissance, la défense et/ou la promotion de leur propre langue, cela dénote une certaine perte de repères.



Une lecture indispensable

L'INFORMATIQUE, C'EST PAS AUTOMATIQUE ?

Pour finir, on notera l'apparition de trois formations liées à l'informatique : « déploiement de SIRHIUS » (Système Informatisé des Ressources Humaines), **« Libre-office »** et **« E-Mercure »**. On ne s'en félicitera pas forcément non plus. SIRHIUS est le bras armé de la déshumanisation de la gestion du personnel dans la Fonction Publique. En effet, en harmonisant d'abord à Bercy informatiquement – et pas dans le sens de la souplesse – les règles de gestion, il favorisera la disparition progressive d'une gestion humaine de proximité. Déjà le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) de Bordeaux procède de la disparition des services locaux de gestion du personnel. En quelques années, la gestion du personnel sera donc passée du régional au national via l'interrégional.



Regrets devant le "progrès" ?

Moins grave, « Libre-office » est critiqué pour ses défauts de conception, alors qu'« Open Office » enseigné et utilisé jusqu'à présent, en était comparativement exempt.

Enfin, Mercure permet certes a priori une facilitation de l'utilisation de la messagerie professionnelle, par son ergonomie. Néanmoins d'aucuns critiquent l'accessibilité de ladite messagerie depuis internet et non plus depuis l'intranet. D'abord, par l'exposition des adresses de messagerie aux piratages. Ensuite par la possibilité de consultation de la messagerie professionnelle depuis le domicile. D'autant plus qu'avec les diminutions de moyens, la charge de travail sur le lieu de travail augmente. Nous mettrions alors le doigt dans l'engrenage d'une activité professionnelle non rémunérée...

POUR CONCLURE

Face à tant de remarques et d'interrogations, notre section a estimé qu'il était bien mal aisé d'envisager les perspectives de la FP par le "dialogue social" [sic]. D'autant plus que l'intersyndicale locale a acté le jour du GT le maintien de la pression face à la haute hiérarchie, dans le cadre de la lutte contre le PSD 2018. Constatant que ce dernier n'était toujours pas retiré, nous avons boycotté en intersyndicale le GT du 23 mai puis le CT du 13 juin et sa reconvoque du 24 juin. Plus généralement, nous appelons nos collègues à dénoncer autant que possible l'idéologie du libre-échange. Un libre-échange odieux pour nos existences et la vie en collectivité.

3 Voir notamment ici : <http://aiic.net/page/6295/omd-organisation-mondiale-des-douanes/lang/2>

Revendicatif de SOLIDAIRES Douanes

sur la formation initiale et la formation continue

LA FORMATION INITIALE

LES REVENDICATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre de l'affirmation de l'identité professionnelle de la douane, fondée sur la régulation des flux marchands, la protection fiscale, sociale et environnementale de nos concitoyens, SOLIDAIRES Douanes exige que la formation initiale dispensée soit de haut niveau et traduise la légitimité de la DGDDI dans le périmètre des ministères financiers et de Bercy.

Elle doit donner aux agents une **véritable culture-socle directionnelle** quelque soit les affectations et missions exercées. Cette formation doit **affirmer l'environnement public** de la douane (statut de la fonction publique, enjeux de service public, conditions de travail...) et inscrire l'encadrement douanier dans le respect des valeurs de service public.



L'ÉGALITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Pour SOLIDAIRES Douanes, la formation initiale ne doit **pas être modulable en fonction du niveau de diplôme ou de l'expérience professionnelle** acquise en amont.

Pour SOLIDAIRES Douanes, les **échanges d'expérience** suscités par la diversité d'origine des stagiaires constituent un apport pédagogique essentiel au bon déroulement de la formation.

SOLIDAIRES Douanes réaffirme que la **durée et le contenu** de la formation initiale (théorique et pratique) doivent être identiques pour les lauréats des concours externes et internes. Par ailleurs, SOLIDAIRES s'oppose à toute e-formation initiale.

LE STAGE PRATIQUE

Compte tenu de la technicité croissante des postes, une formation complémentaire pratique doit être dispensée dans les écoles nationales de formation en fonction de l'affectation du stagiaire.

Au reste la phase pratique de la formation initiale doit être suffisamment étoffée pour permettre une réelle **appropriation de tous les fondamentaux** et doit progressivement préparer le stagiaire à l'exercice de ses premières fonctions, de même que le cursus CO/SU qui doit être approfondi.

À ce titre, SOLIDAIRES Douanes revendique un **allongement des durées de formation initiale**, notamment sur la partie stage pratique, sans remise en cause de la date de titularisation.



LE STAGE THÉORIQUE

La formation doit être organisée dans sa totalité pour la phase théorique **dans des écoles nationales** de formation, qui doivent disposer de tous les moyens pour ce faire. Le fait ainsi de vouloir supprimer l'école nationale de Rouen est de nature à altérer sérieusement cet objectif et doit être combattu.

L'ensemble des formations dites de **tronc commun** (ministérielles/douanière) ne doivent pas venir en déduction de la durée des formations initiales des stagiaires qui doivent donc être allongées d'une durée équivalente.

LE TUTORAT

Pour SOLIDAIRES Douanes, la période de formation initiale pratique doit être accomplie **dans les services librement choisis** par le stagiaire. Elle doit être déconnectée de toute notion d'objectifs et être organisée sous l'autorité des écoles nationales de formation.

Le stagiaire ne peut être utilisé comme une variable d'ajustement et être positionné sur un poste vacant. En fonction des services et des besoins, il doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un collègue expérimenté et formé à cette mission.

Cette fonction de tuteur doit être dans ce cas reconnue comme à part entière puisque de nature à améliorer l'exercice des missions.

LE HANDICAP

SOLIDAIRES Douanes constate que la formation initiale et continue des stagiaires handicapés ne permet pas d'assurer l'égalité des chances entre tous les stagiaires. À ce titre, SOLIDAIRES Douanes exige que **tous les outils nécessaires au bon déroulement de leur scolarité** soient mis à leur disposition. Ces stagiaires doivent obtenir, en tant que de besoin, la mise à disposition d'une tierce personne.

Revendicatif de SOLIDAIRES Douanes

sur la formation initiale et la formation continue

LA FORMATION CONTINUE

LES REVENDICATIONS GÉNÉRALES

Pour SOLIDAIRES Douanes la formation professionnelle doit permettre aux agents d'acquérir, de développer, de valoriser des compétences professionnelles et d'envisager un projet professionnel qui leur soit personnel. À ce titre, elle constitue un instrument de promotion sociale.

La formation continue doit être **dispensée systématiquement lors de tout changement de fonction et lors d'une reprise d'activité** dans les services. Cette formation doit être adaptée à l'exercice de leurs nouvelles fonctions et être accompagnée le cas échéant d'un tutorat dans le cadre notamment d'une restructuration et / ou d'un changement de branche.

LE RECENSEMENT DES BESOINS

Pour SOLIDAIRES Douanes tous les besoins exprimés en matière de formation doivent être recensés, sans censure ou limitation de la part des équipes hiérarchiques. Ils ne doivent pas être impactés par les effets pervers de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

L'évolution constante de la législation, des méthodes et des outils de travail et le principe dit de la « réforme permanente » doivent se traduire par une nécessaire formation complémentaire tout au long de la carrière. Ceci implique que la formation continue soit déconnectée de toute logique d'objectifs notamment au regard de l'entretien professionnel. SOLIDAIRES Douanes condamne la vision de l'administration qui souhaite faire de la formation en cours de carrière un instrument de pilotage des services. Cette formation ne peut en aucun cas s'intégrer dans une logique de retour sur investissement.

L'ESPACE, LA TEMPORALITÉ

Les actions de formation doivent être organisées en **espace dédié**. Chaque séquence doit être quantifiée par ½ journée.

SOLIDAIRES revendique que les actions de formation continue soient **basées sur le volontariat** des agents et ne doivent pas leur être imposées. Dans la mesure du possible, ces actions doivent être organisées géographiquement au plus proche des agents.



LES COMPENSATIONS HORAIRE & INDEMNITAIRE

SOLIDAIRES Douanes exige la **compensation intégrale** du temps d'absence lié aux actions de formation tant pour les stagiaires que les formateurs.

Tous les agents doivent bénéficier des délais de route nécessaires et de la couverture intégrale des frais engagés pour les stages DNRFP, DG et IGPDE. D'ailleurs, pour tout agent travaillant en horaires atypiques (agents de la surveillance et de l'UDD nuit), notre section roisséenne estime que chaque heure de formation professionnelle doit être rémunérée en heure de nuit sans quota annuel.

SOLIDAIRES Douanes dénonce la suppression des préparations aux concours externes et la mise en place de formation payante.

Dans le cadre du **congé formation**, SOLIDAIRES Douanes exige la revalorisation de l'indemnité mensuelle forfaitaire et son versement sur toute la durée du congé (3 ans).

L'E-FORMATION

De même que pour la formation initiale, SOLIDAIRES Douanes réaffirme que l'e-formation (*mode distantiel, connu aussi sous la dénomination anglaise : e-learning*) n'est pas une solution appropriée en matière de formation continue.

Le recours à l'**e-formation doit être exceptionnel**, être un complément et ne doit en aucun cas se substituer aux actions de formation traditionnelles (*mode présentiel*).

LE DIF

SOLIDAIRES Douanes revendique que le droit individuel à la formation (DIF) soit **consacré exclusivement à la satisfaction des projets personnels** des agents ce qui exclut qu'il serve à toute autre fin, notamment aux actions de formation professionnelle et de préparation aux concours internes.

Manifestation européenne des finances contre l'austérité le samedi 17 mai 2014 à Bruxelles - compte-rendu

PLUS « L'EUROPE » S'ÉTEND...

Ce samedi 17 mai 2014, à l'appel de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE), des douaniers et agents des finances ont convergé vers Bruxelles de part et d'autre du continent européen pour clamer leur ras-le-bol.

Plus d'une dizaine de délégations syndicales en provenance de 9 pays de l'Union Européenne (UE) ont été accueillies par les collègues belges de l'UNSP à proximité immédiate du bâtiment du Berlaymont, c'est-à-dire le siège de la Commission Européenne. Là, au parc du Cinquantenaire, les prises de parole se sont succédées à la tribune pour clamer le ras-le-bol des politiques austéritaires de l'Union Européenne (voir détail ci-contre).



Des agents d'Europe du Nord, du Nord-Ouest...

... ET PLUS LES MOYENS DIMINUENT !



...d'Europe Centrale et Orientale

Partout ce ne sont qu'aggravations des conditions de travail, suppressions de résidences et de structures, diminutions du niveau de vie avec plus ou moins de gravité.

À ces reculs sociaux s'ajoutent également des « mises en disponibilité », c'est-à-dire des licenciements purs et simples sans préavis pour les fonctionnaires. Et la liste des pays victimes de cette mesure d'un autre siècle s'allonge : après l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, voici l'Italie et la Hongrie... Ces attaques aux administrations douanières et fiscales ont été d'autant plus condamnées qu'elles fragilisent le financement des services publics et de la protection sociale, en augmentant fortement le risque de fraude fiscale.

Déjà des déserts douaniers apparaissent. Ainsi le délégué syndical danois du DTS nous informa qu'il restait seulement 10 emplois de douaniers danois sur les 68 kilomètres de frontière avec l'Allemagne !

L'intersyndicale douanière française (CGT, SOLIDAIRES, SNCD-FO et UNSA) avait fait le déplacement pour dénoncer le Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018 (PSD 2018). Nous (SOLIDAIRES) avons pu interpellier l'assemblée également sur les ravages de l'idéologie du libre-échange, prêt à supprimer les droits sociaux et politiques élémentaires, en citant le cas du Grand Marché Transatlantique (GMT).



Y A COMME UNE ARNAQUE !



Pour affronter le GMT, M. Lamberts a de saines lectures !

La délégation grecque du POE-DOY a tenu à nous transmettre la nouvelle apprise la veille : après dix mois de lutte, le Tribunal de première instance d'Athènes a décidé la réintégration de 397 des 465 femmes de ménage du ministère des finances, licenciées du jour en lendemain. En d'autres termes, la lutte menée avec ténacité paye. C'est un exemple à suivre ! (addendum : mauvais perdant, le ministère des finances a déposé un recours à la cour suprême grecque, cette dernière rendra son avis définitif le 23 septembre 2014)

Les groupes parlementaires européens ayant été conviés par l'UFE et l'UNSP à s'exprimer, malheureusement seul le groupe Verts / Alliance libre européenne, répondit positivement à l'invitation. En l'occurrence, ce fut Philippe Lamberts, député européen de nationalité belge, qui fit le déplacement.

Manifestation européenne des finances contre l'austérité le samedi 17 mai 2014 à Bruxelles – compte-rendu

Maniant aussi bien la langue de Molière que de Shakespeare, ce dernier ne manqua pas de blâmer tour à tour l'inconséquence des politiques d'austérité et l'ampleur de la fraude fiscale au sein de l'UE. Cette dernière, estimée a minima à 1 000 milliards d'euros, représente environ 20% du Produit Intérieur Brut de l'UE.

LE REFUS DU DIKTAT EUROLIBÉRAL

La précédente journée d'action à Bruxelles organisée par l'UFE date de 1992. 22 ans après le Traité de Maastricht, les exigences d'une harmonisation fiscale et sociale par le haut demeurent donc parmi la société civile. Néanmoins, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et plus encore depuis l'adoption fin 2012 du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG, appelé aussi « Pacte budgétaire européen »), il est de plus en plus évident que l'Union Européenne n'est plus la clé d'une solution au niveau continental face à l'édifice néo-libéral. Mais plutôt son cadenas.

Les programmes européens FISCALIS et DOUANE, dans leurs versions 2013 et 2020, se sont fait sans les douaniers et les agents des finances ?

En ce 17 mai 2014, ces derniers ont signifié que leur avenir ne se fera pas sans eux. À une semaine d'un scrutin continental, où l'abstention s'annonçait conséquente, les agents des douanes et des finances ont rappelé qu'ils avaient leur mot à dire.



ANNEXE :

Pays	Organisations syndicales présentes à Bruxelles le 17/05/2014		
	sigle	Dénomination en langue d'origine	Traduction en français
Belgique	UNSP-NUOD	Union Nationale des Services Publics, secteur Finances – Nationale Unie van Openbare Diensten, sector Financien	
Danemark	DTS	Dansk Told & Skatteforbund	Fédération Danoise des Douanes et Impôts
Espagne	GESTHA- STMH	GESTion de la HAcienda - Sindicato de Técnicos del Ministerio de Hacienda	Syndicat des Techniciens du Ministère des Finances
Grèce	POE-DOY	Panellínia Omospondía Ergazoménôn – stis Dimósies Oikonomikés Ypiresíes	Fédération Panhellenique des Employés dans les Services Publics Financiers
Hongrie	VPDSZ	Vám-és Pénzügyi Dolgozók Szakszervezete	Syndicat des Travailleurs Financiers et des Douanes
Irlande	PSEU	Public Service Executive Union	Syndicat de la Fonction Publique d'État
Portugal	STI	Sindicato dos Trabalhadores dos Impostos	Syndicat des Travailleurs de la Fiscalité
Royaume-Uni	PCS	Public and Commercial Services Union	Syndicat des Services Publics et Commerciaux
France	SOLIDAIRES SNAD-CGT SNCD-FO UNSA	Solidaires Finances Publiques Solidaires Douanes Syndicat National des Agents des Douanes – Confédération Générale du Travail Syndicat National des Cadres des Douanes – Force Ouvrière Union Nationale des Syndicats Autonomes - Douanes	

Mobilisation locale contre le PSD 2018

débarquement des douaniers franciliens le vendredi 6 juin à Orly

après le rassemblement du 6 décembre 2012 devant la DNRED et le SNDJ à Ivry-sur-Seine,
après le rassemblement du 21 novembre 2013 devant le ministère à Bercy,
après la manifestation du 20 mars 2014 de Nation à Bercy...

Les douaniers « cassent la Barack » !



Air Farce One ?



Rassemblement sur zone



Envahissement de la DR



dans le bâtiment 288



T7 Alstom-Citadis 302



En route vers les aérogares



Distribution de propagande



Sous un autre angle



Le hall d'honneur et les limousines des Chefs d'Etat



Compte-rendu N°1
Départements de la Seine et Seine-et-Oise

09/6/2014



Objectifs :

- Rassemblement + de 10% effectifs DR Orly
- Champ manoeuvres alter. : zone médiat. pavillon honneur (Air Force One...)
- Communication vers population pour soutien et dissiper adversité !

MOUVEMENT DE RÉSISTANCE AU P.S.D.

Compte-Rendu op. « **Casser la Barack, Au-bas-mot !** »
- VENDREDI 6 JUIN 2014

8 heures 15 : perception paquetage au casernement parisien tenant lieu de QG.

9 heures 31 : acheminement par régiment du train jusqu'à Aéroport Sud.

9 heures 50 : débarquement et progression en colonne jusqu'objectif.

10 heures 11 : neutralisation des agents de renseignement de la P.A.F. postés

10 heures 15 : sécurisation de la zone (DR d'Orly)

10 heures 20 : largage matériel (autocollants, drapeaux, tracts...)

10 heures 30 : invasion du bâtiment, sabotage des réseaux des autorités, libération de la parole des otages-amis, capitulation intell. et psycho. de l'état-major (DR, IP..).

NOTA BENE : *opposition molle des uns, scènes de liesse des autres à notre vue - « Enfin des militants Résistants ! » ou « Vive la Résistance ! »*

11 heures 04 : embarquement des troupes sur T7 Alatom-Citadis 303.

11 heures 15 : parachutage en zone fret, proximité bâtiment 288.

NOTA BENE : *Constat. nombr. destructions emplois. Bureaux sinistrés. Services entiers anéantis. Renforts massifs aéro-terrestres/maritimes impératifs pour destruction réformes noms de code « RGPP », « CAP3009 », « CAP3013 » et « PSD3018 ».*

12 heures 03 : progression tactique vers aérogares Sud et Ouest. Contournements.

12 heures 19 jusqu'à 17 heures 28 : Diffusion plusieurs milliers tracts(1). Mouvements de surprise. Échanges nombreux et fournis de questions/réponses. Excellent accueil. Fraternisation avec civils (voyageurs, équipages de bord, personnalités...) et les forces militaires résidentes (police militaire, renseign. gén., Dir. Opérationnel base aéroportuaire Orly - manifestation pas au courant de l'opération : prévoir débriefing sensible avec état-major IDF...).

NOTA BENE : *approche zone hautes personnalités sans trop de difficultés, prise vues.*

17 heures 29 : fin op. Succès évident. Visibilité maximale. Prév. retombées positives.

Fin de la transmission. attente suite instructions.
clichés topo. ci-contre.

(1) site internet : <http://solidaires-douanes.org/le-6-juin-les-douaniers-franciliens-debarquent-a-orly-tract-distribue-au-grand-public/>

Tableau récapitulatif depuis 2011 des évolutions du Plan Interrégional de Formation (PIF)

Déclinaison du PIF	Années			
	2011	2012	2013	2014
I – La douane, une administration de services	<ul style="list-style-type: none"> - présentation des entreprises par TLF OAC (<i>union des entreprises de Transport et de Logistique de France Overseas Air Cargo</i>) - espèce, origine, valeur, - remboursement - politique commerciale - normes techniques - nouveaux métiers (2) : --> agent de bureau --> vérificateur - NSTI – PR - NSTI suivi et contrôle - référentiel 3S (<i>Service, Simplicité, Sécurité</i>) 	<p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - biens à double usage - réglementation sur les matériels de guerre - réglementation santé / médicaments <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remboursement - politique commerciale - nouveaux métiers (2) - NSTI (2) - référentiel 3S 	<p>Apparition</p> <ul style="list-style-type: none"> - biens à double usage (<i>e-formation</i>) <p>Disparition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - biens à double usage (<i>formation en présentiel</i>) 	<p>Apparition</p> <ul style="list-style-type: none"> - les règles en matière de taxation (<i>destinée aux agents de la DR Voyageurs</i>) <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance de l'entreprise - réglementation santé / médicaments
	Sous-total I : 10	Sous-total I: 6	Sous-total I : 6	Sous-total I : 5
II – La douane, une administration de protection	<ul style="list-style-type: none"> - précurseurs chimiques et drogues de synthèse - tests de reconnaissance des produits stupéfiants - recherche de produits stupéfiants au moyen de Rayons X (RX) - référentiel de contrôle - de la sélection à la remise - contrefaçons : --> aspect réglementaire, contrôle et procédures contentieuses --> reconnaissance des produits contrefaits, par UNIFAB (<i>UNion des FABriquants</i>) - convention de Washington - régimes économiques : Perfection^{ment} Actif (PA) – Perfection^{ment} Passif (PP) - retours - nouvelles applications métiers --> DELTA C --> DELTA D --> DELTA X --> RITA - ICS/ECS - contrôles dans le fret express - SILCF perfectionnement - SILCF renseignement - rédaction des actes contentieux - qualité des procédures contentieuses - conduite d'interrogatoire - nouveau système d'information de gestion des actes contentieux (GARANCE / ILIICO) - le droit d'être entendu 	<p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - manquement à l'obligation déclarative (MOD) - lutte contre le blanchiment - profilage - la relation voyageurs en situation de contrôle - utilisation du Ionscan - contrôles phyto^{sanitaires} et vétérinaires - BANACO - contrôles ex-post de 1^{er} niveau - contrôle des documents OPCO (<i>formation destinée aux agents de la surveillance</i>) - reconnaissance des marquages sur les colis - géopolitique des flux - retenue douanière <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tests de reconnaissance des produits stupéfiants - recherche de produits stupéfiants au moyen de RX - référentiel de contrôle - contrefaçons : aspect réglementaire - régimes économiques - ICS/ECS - contrôles dans le fret express - SILCF renseignement - qualité des procédures contentieuses - conduite d'interrogatoire 	<p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - réglementation et contrôle des biens culturels - analyse comportementale - utilisation de Mobiletrace - DELTA P - Sûreté / NRBCE (<i>destiné aux agents en charge des contrôles ICS - sûreté</i>) <p>réapparitions (sous une autre terminologie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance des produits stupéfiants - détection aux rayons X - NSTI (<i>auparavant dans I-</i>) - SILCF initiation <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profilage - DELTA D - ICS/ECS - contrôles ex-post de 1^{er} niveau - contrôle des doc^s OPCO - reconnaissance des marquages sur les colis - GARANCE / ILIICO - géopolitique des flux - retenue douanière - droit d'être entendu 	<p>Fusion / diminution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOD / lutte contre le blanchiment <p>évolution : --> biens culturels (<i>plus en présentiel mais en e-formation</i>)</p> <p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - CITES (<i>e-formation</i>) - le contentieux (DRV) - la rédaction des actes contentieux (DR Fret) - prélèvement des échantillons en matière de stup^{ants} (<i>dispensé par SCL</i>) - formations théoriques chauffeurs/chefs de bord - méthodes de fouilles / techniques de contrôles - CANOPEE - ASTRINET - GARANCE 2 (lots 1 et 2) <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction des actes contentieux (<i>toute la DI</i>) - reconnaissance des produits stupéfiants - utilisation du Ionscan - utilisation du mobiletrace - DELTA P - RITA
	Sous-total II : 22	Sous-total II : 24	Sous-total II : 23	Sous-total II : 29
III – La douane, une administration fiscale moderne	<ul style="list-style-type: none"> - fondamentaux CI - GAMMA V3 - GRECO : "<i>formations à définir</i>" 	<p>Apparition</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISOPE - PABLO <p>Disparition(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fondamentaux CI & GRECO 	<p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GAMMA - ISOPE - PABLO 	néant
	Sous-total III : 2 (ou 3)	Sous-total III : 3	Sous-total III : 0	Sous-total III : 0
IV – La douane, une administration performante et attentive à ses personnels	<ul style="list-style-type: none"> - formation de formateurs occasionnels - Open Office (OO) V3 - pro active - rappels déontologiques - l'entretien professionnel - formation à la langue anglaise - formation à la langue espagnole 	<p>Transfert (depuis "autres") : lutte contre les discriminations (<i>e-formation</i>)</p> <p>Ajout : --> Calc, Impress (à OO writer)</p> <p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - langue portugaise - outil INTERACTIV (<i>destiné aux chefs de service, divisionnaires et de pôle</i>) 	<p>Fusion / Transferts (depuis "autres") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stages pratiques (3 : contrôleurs, agents de constatation, inspecteurs) - formations PACTE - formations hygiène et sécurité - préparation aux concours internes douane 	<p>Apparitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil de délégations étrangères – conversation anglaise (<i>destinée aux agents accueillant des délégations</i>) - déploiement de SIRHIUS (<i>pour agents des fonctions RH locales, managers et agents de la circonscription</i>) - bureautique : Libre office - E-Mercure
	Sous-total IV : 7	Sous-total IV : 10		
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - stages pratiques (3 : contrôleurs, agents de constatation, inspecteurs) - formations PACTE - formations CHS - préparation aux concours de la fonction publique - présentation des dispositifs DIF et RAEP - formation sur l'évolution de la chaîne hiérarchique en surveillance - e-formation : lutte vs les discriminations 	<p>Apparition</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux épreuves de concours de la douane (méthodologie, note de synthèse, oraux blancs, galops d'essai) <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux concours de la fonction publique - évolution de la chaîne hiérarchique en surveillance 	<p>Apparition</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux concours ouverts à la RAEP <p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pro active - outil INTERACTIV - présentation des dispositifs DIF et RAEP 	<p>Disparitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappels déontologiques - la lutte contre les discriminations - langue portugaise - bureautique : open office (<i>Writer, Calc et Impress</i>)
	Sous-total autres : 9	Sous-total autres : 7	Sous-total IV : 15	Sous-total IV : 15
TOTAL	Total 2011 : 50 (ou 51)	Total 2012 : 50	Total 2013 : 44	Total 2014 : 49

Demande d'inscription à la Liste de Diffusion Electronique (LDE)

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration. Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.

La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.

SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂-----✂



Boite 56

93 bis rue de Montreuil

75011 PARIS

Tél. : 01.55.25.28.85

Site : <http://solidaires-douanes.org/>

Courriel:

solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaraires
Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr.
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à _____, le _____

Signature

✂-----✂

À retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaraires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de réception)

Nous contacter

Sites internet utiles

<http://www.demosphere.eu/> : agenda alternatif et militant de la région parisienne.
<http://rezo.net/> : portail d'information alternative (blogs, presse écrite, en ligne, émissions radiophoniques...)

1°) Coordonnées des secrétaires régionaux (dans l'ordre alphabétique)

Nom	Fonction	Service	téléphone
Baptiste ALAGUILLAUME	secrétaire interrég ^{al}	OPCO - Aéroports	06 68 53 09 70
Karen BARTHE	secrétaire rég ^{ale} voyageurs	BSE Terminal 3	06 03 39 59 63
Jérôme BECUWE	secrétaire rég ^{al} fret	UDD nuit	06 64 97 24 76
Fabien MILIN	secrétaire interrég ^{al}	UDD nuit	06 10 15 02 57
Guillaume QUEROMES	secrétaire rég ^{al} fret	Panalpina bureau	06 84 34 40 82

Barème des cotisations (annuelles)

Cat. C --> AC1: 57€, ACP2: 63 €, ACP1 : 69€.

Cat. B --> C2 : 85€, C1 : 96€, CP : 99€

Cat. A --> Inspecteurs jusqu'au 7^{ème} échelon : 126€ ; du 8^{ème} au 12^{ème} échelon : 136€ ; IR3 : 186€, Au dessus, nous consulter.

élèves-stagiaires : demi-tarif
temps partiel : cotise au prorata

2°) Représentants à la Commission Régionale Masse d'Ile-de-France

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
Élu titulaire	Gérald MANCELL	DNRED Ivry	06 07 76 75 99
Élue suppléante	Laëtitia KWIECINSKY	BSITM - Paris	06 78 16 77 55
Élu suppléant	Baptiste ALAGUILLAUME	OPCO-Aéroports	06 68 53 09 70
Élue suppléante	Madeleine MAO	BSM - Bercy	06 78 47 32 36

3°) Élus en Comité technique local (DI de Roissy)

Qualité	Nom	Service	téléphone
Titulaire	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57
Suppléant	Jérôme BECUWE	UDD nuit	06 64 97 24 76

4°) Représentant aux CHSCT 93 et CDAS 93 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ; Comité Départemental de l'Action Sociale de la Seine-Saint-Denis)

coordonnées	Nom	Service	Téléphone
représentant	Fabien MILIN	UDD nuit	06 10 15 02 57

Adhérer : (réduction d'impôt égale à 66% de la cotisation versée)

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : Prénom :
Né le : à :
Résidence : Service :
Adresse du service :
Grade : Fonction :
Adresse perso : Tél (personnel) :
Tél (travail) : Fax (travail) :
Portable :
Adresse courriel pro :
Adressécourriel perso :
À le Signature

Pour adhérer : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :

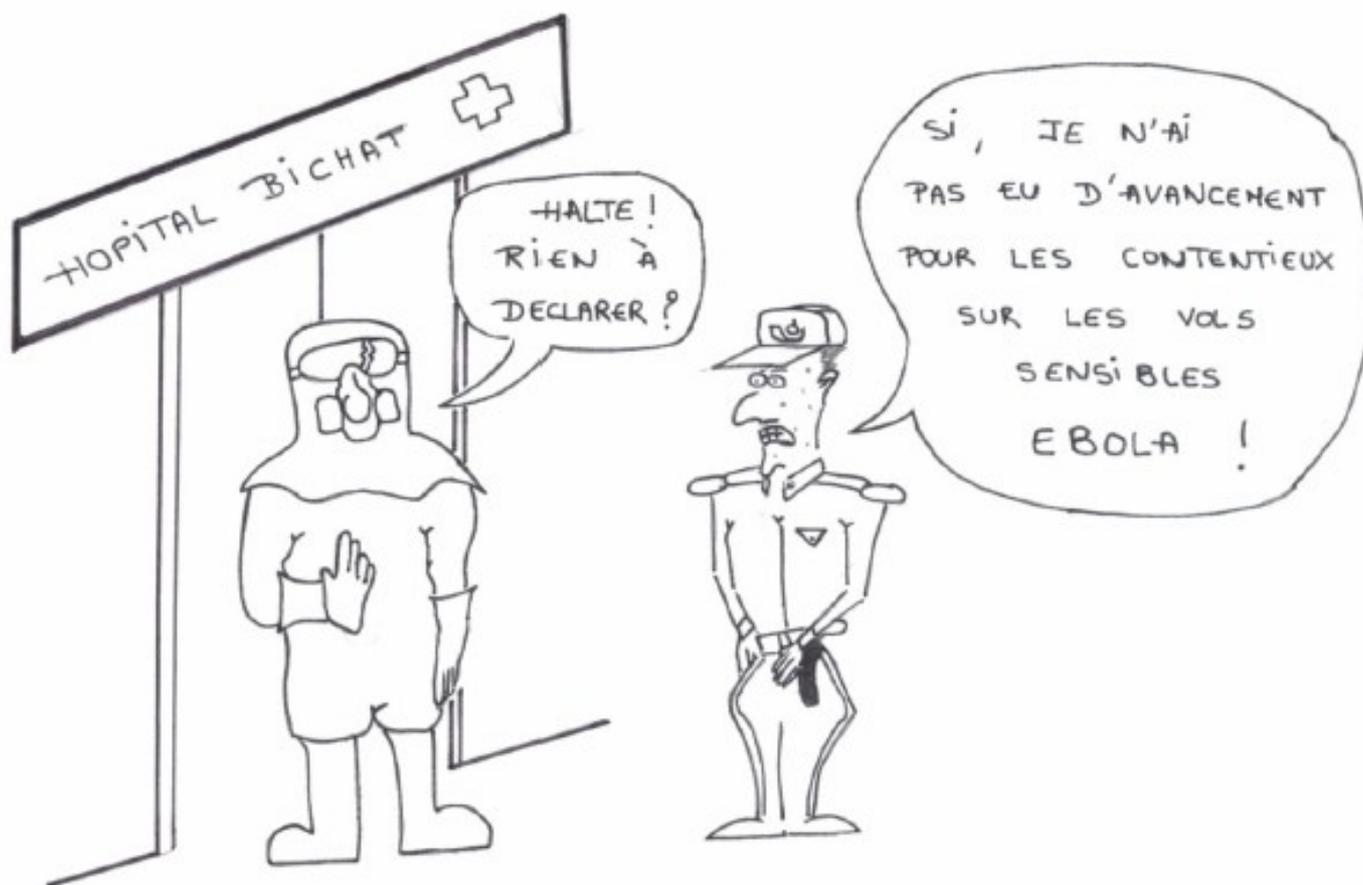
- filer le tout en main propre à un-e militant-e,
- envoyer le tout par courrier interne à Baptiste ALAGUILLAUME, Bureau OP-CO Aéroports
- poster le tout à l'adresse suivante : SOLIDAIRES Douanes, boîte 56, 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS



Directeur de publication : Fabien Milin

À l'automne, numéro spécial "grades & effectifs".

Virus Ebola: êtes-vous du bon côté de la barrière?



SOMMAIRE

I – Présentation du virus

- 1°) La transmission corporelle 2°) La propagation géographique
3°) La France, exposée ? 4°) Et Roissy dans tout ça ?

pages 2 et 3
page 2
page 3

II – Le principe de précaution

- 1°) Appliqué par des États 2°) Appliqué par le secteur privé
3°) Nos propositions syndicales

pages 4 et 5
page 4
page 5

III – Danger : quoi faire?

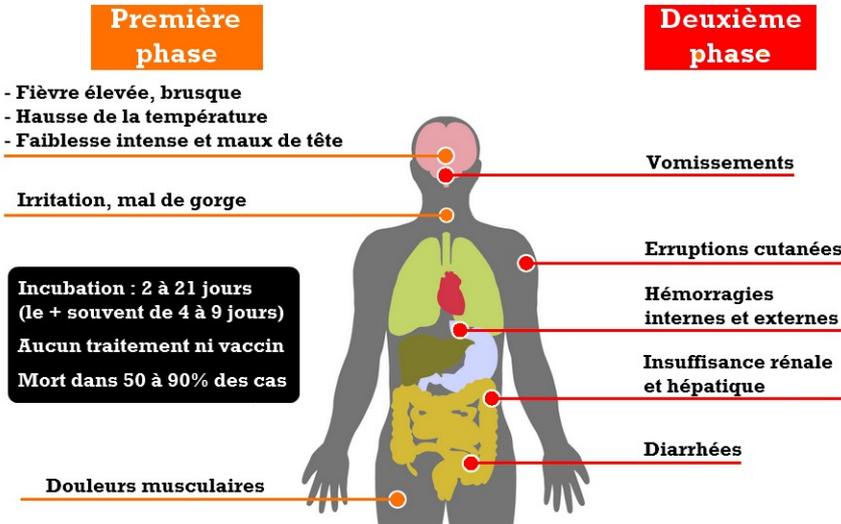
- 1°) Les coordonnées médicales
2°) Droit de retrait : la fiche à remplir et transmettre au PLI

pages 6 et 7
page 6
page 7

I - Présentation du virus

1°) La transmission corporelle

a) Les symptômes



b) Les vecteurs (par contact direct)

→ avec les **fluides corporels** tels que la **salive**, la **sueur**, le sang, l'urine, le lait maternel, le spermes, les selles et vomissements des personnes infectées, vivante ou non.

→ avec des **objets** qui ont été **contaminés par les fluides corporels** de patients infectés (vêtements)

→ avec des **marchandises** contaminées (viande de brousse)

NB : le Haut Conseil de Santé Publique indique dans son avis du 10/04/14 (p3) « qu'un nombre infime de particules virales suffisent pour infecter un individu ».

2°) Propagation géographique :

Depuis plusieurs mois, une épidémie de fièvre hémorragique virale (FHV) Ebola meurtrit plusieurs États d'Afrique de l'Ouest

a) La Guinée puis le Libéria :

Partie du sud de la Guinée en décembre 2013, elle a atteint le Libéria à la fin du mois de mars 2014, peu de temps après que les autorités sanitaires guinéennes et internationales aient été alertées¹.

b) La Sierra Leone :

En mai, c'est la Sierra Leone qui est touchée, quelques semaines après que le chef de la diplomatie guinéenne ait annoncé à la presse « l'épidémie est sous contrôle en Guinée ».

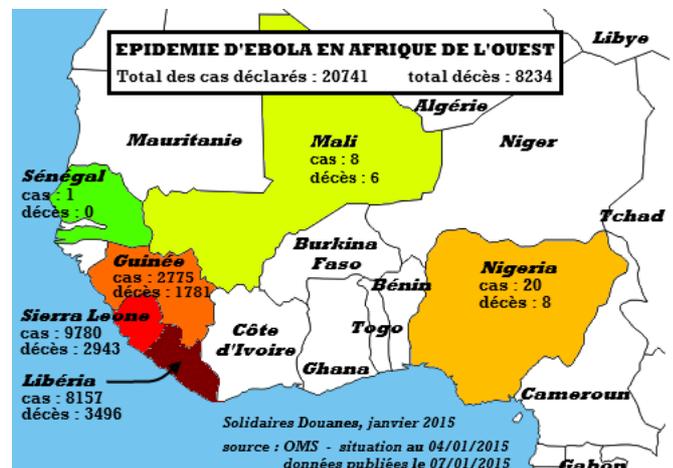
c) Le Nigéria, le Sénégal, le Mali :

En juillet, le virus s'étend au Nigéria puis au Sénégal à la fin août, avant d'atteindre le Mali fin octobre.

d) derniers éléments :

à l'instar de l'épidémie « distincte » (souche différente) d'Ebola survenue fin août en République Démocratique du Congo, le virus semble enrayé dans les 3 derniers pays contaminés d'Afrique de l'Ouest.

Mise en garde : Néanmoins la vigilance doit rester de mise. Et ce d'autant plus que dans les 3 premiers pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone), plusieurs dizaines de cas continuent d'apparaître chaque semaine.



1 Détails sur le blog Biomedicales.blogs.sciencesetavenir.fr de Marc Gozlan, journaliste à Sciences et Avenir, se basant sur les travaux de The New England Journal of Medicine (NEJM)

I - Présentation du virus

3°) La France, exposée ?

a) Faiblement pour l'AITA

L'Association Internationale du Transport Aérien (AITA, également connu sous son sigle anglais *IATA*, pour *International Air Transport Association*) indique que « les risques de transmission pendant les vols sont faibles »².

b) pour l'OMS, ce n'est pas le problème

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « ne recommande pas d'appliquer des restrictions concernant les déplacements en provenance ou à destination [des pays touchés] ni les échanges commerciaux avec ces pays ». Car toujours selon l'OMS³, « l'expérience de flambées précédentes montre qu'une riposte rapide à la source de la flambée constitue le meilleur moyen de réduire les risques de propagation internationale ».

c) Air France soumis à la raison d'Etat.

Dans le monde, beaucoup ont noté la louable portée diplomatique que constituait le maintien de vols de l'ex-compagnie nationale Air France à l'égard de la Guinée, pays au bord du gouffre sanitaire, quand tant d'autres compagnies les annulaient.

4°) Et Roissy, dans tout ça ?

a) les notes transmises

En sus du courriel du directeur interrégional par intérim, les agents des Douanes de Roissy se sont vus communiquer à la fin du mois d'août 2014 par messagerie électronique 3 documents joints :

- la note DGDDI - DR Voyageurs Roissy du 15 avril 2014
- la note DGDDI - DG-E2 n°513 du 18 avril 2014
- le bulletin récapitulatif de la Direction Générale de la Santé (DGS) du 22 août 2014.

b) une nécessaire mise à jour

Les notes DGDDI locale et nationale ne prennent pas en compte l'abandon par Air France des dessertes de Monrovia au Libéria (décidé en juin 2014 pour motifs économiques) et de Freetown en Sierra Leone (pour motifs sanitaires).

Plus grave, la note DG-E2 est également inexacte. Ainsi est factuellement fausse la phrase : « ce risque est d'autant plus circonscrit qu'il existe peu de vols directs en provenance des pays touchés (uniquement vols Air France [*sic*] à destination de Roissy-CDG) ».

Un détour par le site du gestionnaire Aéroports de Paris⁴ suffit à se rendre compte qu'Air France n'est pas la seule compagnie à avoir des vols en provenance des pays touchés : Delta Airlines et KLM desservent aussi la Guinée (voir tableau ci-contre) !

Pays	Compagnie	Ville de départ	Heure d'arrivée	Terminal d'arrivée	Num ^{éro} de vol
Guinée	Air France	Conakry	05h55 (<i>lundi, jeudi, WE</i>)	2E	AF 755
	Air France	Conakry	05h35 (<i>mardi, mercredi, vendredi</i>)	2E	AF 727
	Delta Airlines	Conakry	05h35 (<i>tlj sauf dimanche</i>)	2E	DL 8625
	KLM	Conakry	05h55 (<i>samedi, lundi, jeudi</i>)	2E	KL 2209
Libéria	Air France	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) depuis fin juin pour raisons économiques.			
Sierra Leone	Air France	Suspension « provisoire » de ses vols vers Freetown (Sierra Leone) depuis le 28 août			

2 Voir ici (en anglais) : <http://www.iata.org/pressroom/pr/Pages/2014-07-31-01.aspx>

3 Voir là : <http://www.who.int/features/2014/guinea-ebola/fr/>

4 Cf le menu déroulant accessible ici : <http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Vols-Horaires-Compagnies/>

II – Le principe de précaution

1°) Appliqué par des Etats

Plusieurs États africains ont appliqué des consignes radicales, notamment en interdisant l'entrée sur leur territoire de citoyens ayant séjourné dans les pays touchés.

Sans citer tous les exemples (*détails⁵ dans le tableau ci-dessous*), nous observons qu'un pays émergent membre du groupe des BRICS – à savoir l'Afrique du Sud – en fait partie. Comme quoi des élites étatiques peuvent d'abord promouvoir les intérêts sanitaires et in fine la viabilité économique à moyen terme de leur Etat, plutôt que des intérêts commerciaux de court terme.

Par ailleurs, on notera la présence dans ce listage de 2 États sus-mentionnés ayant réussi à stopper la propagation de l'épidémie : le Sénégal et dans une moindre mesure le Nigéria. Ceci explique peut-être cela...

La raison d'Etat en un dessin



Pays	mesures de restrictions de circulation envers les personnes ayant séjourné dans des pays touchés
Afrique du Sud	Tous les voyageurs en provenance de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone sont refusés d'entrée en Afrique du sud sauf si le voyage est „absolument essentiel“ (visites diplomatiques et politiques). Les citoyens sud-africains de retour de ces pays seront soumis à un processus de contrôle rigoureux par le ministère de la Santé.
Botswana	Les ressortissants de Guinée, du Libéria, de Sierra Leone et du Nigeria ou toute autre personne en provenance de ces pays ne sont pas autorisés à entrer. Les passagers ayant été dans ces pays au cours des 3 derniers mois seront orientés vers les représentants de la santé avant qu'ils ne soient autorisés à entrer. Les citoyens des 4 pays touchés qui n'ont pas été dans leur pays ou transité par leur pays sont autorisés à entrer au Botswana.
Cameroun	Les voyageurs en provenance de Guinée, du Libéria, de Sierra Leone et du Nigeria sont interdits d'entrée .
Cap Vert	Les étrangers non-résidents en provenance des pays affectés sont interdits d'entrée au Cap Vert. Evaluation des entrées pour des raisons humanitaires, économiques entre autres, qui justifient une autorisation ponctuelle.
Côte d'Ivoire	Tout client de toute nationalité qui a visité les pays touchés, même pour un seul jour au cours des 3 derniers mois sera refusé d'entrée en Côte d'Ivoire
Kenya	Interdiction de transit et d'arrivée à tous les passagers originaires de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. L'interdiction ne s'applique pas aux citoyens Kenyans qui peuvent rentrer chez eux, mais sont soumis à un suivi médical.
Rwanda	Tous les passagers en provenance de Guinée, du Libéria, de la Sierra Leone et du Sénégal ou toute personne qui a voyagé dans ces pays au cours des 22 derniers jours ne pourront embarquer à bord des vols à destination du Rwanda ou entrer au Rwanda en aucun cas.
Sénégal	Les ressortissants concernés par les restrictions (Guinée, Libéria et Sierra Leone) ne seront autorisés à embarquer dans un vol quittant un des pays tiers non affecté par le virus Ebola, à destination du Sénégal que s'ils justifient d'une présence continue d' au moins 40 jours précédant la date de leur vol dans ce pays d'embarquement ou dans un autre pays non frappé par lesdites restrictions.
Seychelles	Les citoyens de toute nationalité ayant visité la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone, le Nigeria et la République démocratique du Congo, quelque soit la durée du séjour ne seront pas autorisés à entrer aux Seychelles. Les citoyens des pays mentionnés et tout autre ressortissant étranger qui travaille aux Seychelles sont découragés de se rendre dans les pays énumérés. S'ils le font, ils ne seront pas autorisés à réintégrer les Seychelles jusqu'à ce que l'OMS déclare la fin de l'épidémie .
Sud-Soudan	Interdiction à tous les passagers en provenance du Sud Soudan ayant visité la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et le Nigéria. Il faut rester 2 mois hors de ces pays pour être autorisé à entrer au Soudan.
Zambie	La période de quarantaine de 30 jours pour tous les passagers en provenance des pays touchés a été révoquée. Les passagers sont actuellement examinés à l'arrivée et ne seront mis en quarantaine que si elles présentent des symptômes du virus Ebola. Ces passagers sont contrôlés par le service de la santé et sont tenus de remplir un formulaire médical d'entrée .

⁵ D'après les sites Gabonactu.com du 11 septembre, VisionGuinée.info du 11 septembre et Afriquejet du 15 septembre 2014.

II - Le principe de précaution

Les compagnies savent tordre...



... le cou aux idées reçues!

2°) Appliqué par le secteur privé

À ces consignes étatiques s'ajoutent des mesures prises par les compagnies aériennes (détails dans le tableau ci-dessous).

On retiendra cet extrait du communiqué de la compagnie Emirates : « La sécurité de nos passagers et membres d'équipage est notre priorité la plus élevée et ne sera pas compromise ».

Comme quoi le principe de précaution sait parfois supplanter les intérêts commerciaux...

Compagnie	Nationalité	Mesures prises
Arik	Nigéria	Suspension de ses vols avec le Libéria et la Sierra Leone le 27 juillet. Il est à noter que cela fait suite au décès le 25 juillet du passager libérien ayant importé sur le sol nigérian le virus Ebola.
Asky	Togo	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 29 juillet puis vers Conakry (Guinée) le 19 août.
Emirates	Emirats Arabes Unis	Suspension de ses vols vers Conakry (Guinée) le 2 août
British Airways	Royaume-Uni	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) avec escale à Freetown (Sierra Leone) le 5 août jusqu'au 31 août. Le 26 août, la compagnie a annoncé une prolongation jusqu'à fin 2014.
Gambia Bird	Gambie	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 15 août
Kenya Airways	Kenya	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 20 août
Air France	France	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) depuis fin juin pour raisons économiques. Suspension « provisoire » de ses vols vers Freetown (Sierra Leone) depuis le 28 août

3°) Nos propositions syndicales

a) assumer la bataille des idées :

En tant que représentants de personnel au sein de la Fonction Publique et a fortiori au sein de la DGDDI, **nous savons très bien que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire pour forcer** les autorités gouvernementales et/ou la haute administration douanière à appliquer un principe de précaution radical : l'interdiction des vols en provenance des pays touchés.

Oui, nous le savons. Par contre, par notre technicité professionnelle, nous avons un **droit d'information de la collectivité, afin de faire évoluer positivement** les directives prises sur le terrain.

Mais par delà ce droit d'information, nous avons également un **devoir d'interpellation de la haute hiérarchie douanière sur la santé et la sécurité** des personnels : parce ce que ça lui incombe. C'est même de sa responsabilité pénale !

b) fournir du matériel adapté

Aussi en l'absence de décision nationale allant dans le sens d'une interdiction des vols, il appartient à la DI des Douanes de Roissy d'**oeuvrer à la maximisation de la sécurité** des agents dans le cadre de leurs missions.

En veillant notamment dans chacune des unités concernées à la **dotation exhaustive de matériel spécifique** :

- en équipements de protection individuelle tels que :
 - gants à usage unique,
 - masques FFP2, ou
 - blouses jetables ;
- mais également en équipements collectifs tels que :
 - pistolets thermiques,
 - poubelles,
 - sacs poubelles, sur-sacs.

On n'est jamais...



...trop couverts !

III – Danger : quoi faire ?

1°) Les coordonnées médicales :

a) **Roisséennes** (dans tous les cas vous pouvez faire appel au SAMU : tél 15)

qualité	téléphone	Autres renseignements
le service médical de Roissy	0.15	pour les 1 ^{ers} soins & les 1 ^{ères} constatations
Aérogare 2 : SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation – 1 ^{ers} soins)	0.15 ou 01.74.25.12.12 ou 01.48.62.28.00 ou 01.48.62.00.01	adresse : terminal F niveau arrivées porte 17
Aérogare 1 : infirmerie	01.73.37.77.11	
Le médecin de prévention : Dr Jean-François Simonot	01.48.62.56.81 ou 01.48.96.53.17	

b) **Franciliennes : établis^{ts} habilités** à la prise en charge des cas possibles ou confirmés Ebola

Dénomination	adresse	Etablissement de Santé de Référence (ESR) ?	Coordonnées des référents zonaux
Hôpital Bichat (AP-HP)	46 rue Henri Huchard 75018 Paris	Oui	heures ouvrables : 01 40 25 78 04 week-end et nuit : 01 40 25 60 25 (ou : 01 40 25 77 30)
Hôpital Necker (AP-HP) – enfants malades	149 rue de Sèvres 75015 Paris	Oui	heures ouvrables : 06 71 95 84 48 week-end et nuit : 01 42 19 26 23
Hôpital d'instruction des armées Begin	69 avenue de Paris 94160 Saint-Mandé		

2°) Droit de retrait :

la fiche à remplir (ci-contre en p7)

Ne perdez pas votre vie à la gagner : au moindre doute, si l'on vous force à contrôler tel ou tel vol, n'hésitez pas à vous retirer de toute situation d'exposition au virus Ebola. Car réglementairement, vous le pouvez !

a) **Remplissez la fiche-type préremplie** (à compléter/dater/signer/découper) *dispo ci-contre en p7.*

b) **Transmettez-là au PLI** (Pôle Logistique et Informatique) de la DI de Roissy, pour insertion dans le Registre spécial de Signalement des Dangers Graves et Imminents (RSDGI) :

courriel : pli-roissy@douane.finances.gouv.fr

c) **contactez un représentant syndical au CHSCT 93**, il pourra exercer son droit d'alerte, étape nécessaire pour l'utilisation immédiate de votre droit de retrait !

Les représentants

SOLIDAIRES au CHSCT 93

Prénom NOM	Coordonnées téléphoniques
Fabien MILIN UDD nuit (DR Fret)	06.10.15.02.57
Karen BARTHE BSE T3 (DR Voyageurs)	06.03.39.59.63
Guillaume QUEROMES Panalpina bureau (DR Fret)	06.84.34.40.82

III – Danger : quoi faire ?



**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE ROISSY
DIRECTION RÉGIONALE DE**

REGISTRE SPÉCIAL DESTINÉ AU SIGNALEMENT DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS PAR UN MEMBRE DU CHSCT OU UN AGENT

(Annexe 7 circulaire DGAFP du 9 août 2011)

Ce registre doit être tenu au bureau du chef de service ou d'établissement ou par une personne désignée par lui

Administration : **Direction Générale des Douanes
et Droits Indirects**

Pages : **(1)**
CHSCT : **(1)**

Établissement ou service :

Bureau ou atelier concerné :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Nom du ou des agents exposés au danger :

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : (2)

Description du danger grave et imminent encouru : dans le cadre d'un contrôle du vol n°..... de la compagnie en provenance de la ville de atterrissant au terminal , le/...../2015, àh..... , il y a un risque d'exposition à un passager en provenance d'un pays ouest-africain touché par l'épidémie de fièvre hémorragique (FHV) Ebola.

Description de la défaillance constatée (indiquer depuis quand) : insuffisance / absence de pistolets thermiques pour mesurer à distance la température corporelle des passagers, de circuit spécifique de destruction des déchets, d'équipements de protection individuelle : gants à usage unique / masques FFP2 / blouses jetables (rayer la ou les mention/s inutile/s).

Date :

Heure :

Signature de l'agent :

Signature du représentant du CHSCT : (3)

Signature de l'autorité administrative ou de son représentant :

Mesures prises par le chef de service :

(1) Ce registre doit être coté et porter le timbre du CHSCT.

(2) Le chef de service doit désigner au personnel, par une information appropriée, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ce signalement.

(3) Le cas échéant.



Post-scriptum

Vos interrogations

- Vous vous posez des questions à propos du virus Ebola ?
- De son traitement médiatique?
- Vous souhaitez démêler le vrai du faux, entre le déni administratif, la minimisation gouvernementale ou l'exploitation médiatique et pharmaceutique des peurs ?
- Vous avez été (dés)abusé par l'antécédent de la grippe H5N1 ?

Nos éléments de réponse

Ce dossier, élaboré par notre section syndicale, collationne différentes expressions déjà publiées dans le cadre du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis (CHSCT 93). Il a d'abord pour but de vous aider à y voir plus clair, avant de proposer plusieurs moyens à votre disposition, au cas où un risque se manifestait...

Nos sources utilisées

Nous avons utilisé de multiples références, en provenance d'acteurs variés, aussi bien privés que publics. Ainsi, aux articles de presse, s'ajoutent :

- des publications sanitaires officielles (*Organisation Mondiale de la Santé, Institut National de Veille Sanitaire*)
- des communiqués d'organisations syndicales d'autres secteurs professionnels (*pilotes, personnels non navigants*)
- un comparatif de mesures gouvernementales.

**Un dossier de la section SOLIDAIRES Douanes à Roissy et au Bourget
membre de la délégation SOLIDAIRES Finances au sein du CHSCT 93**



- DDFiP 93
- DGE
- DIRCOFI
- DNEF
- DRESG
- DVNI
- ENFiP
- DI de Roissy et du Bourget

Directeur de publication : Fabien Milin

Prochainement, numéro spécial "grades & effectifs".